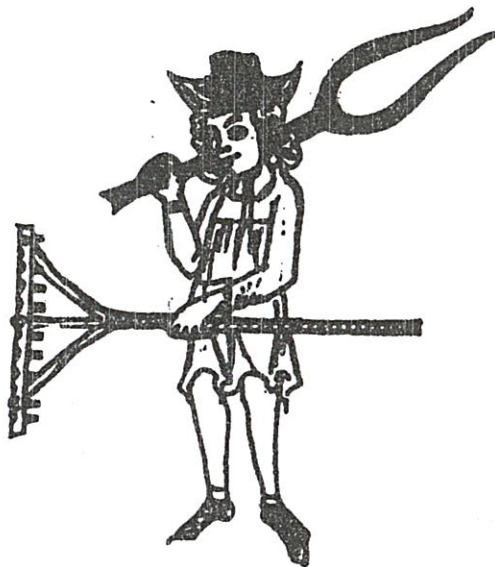


HISTOIRE & TRADITIONS POPULAIRES



Fabrication en 1976 d'un balai de bouleau par Monsieur Louis Varin, Les Autels Saint Bazile

Histoire et Traditions populaires



N° 69

Mars 2000

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural le Billot

N° de publication : ISSN 0298 6728

Nombre d'exemplaires : 500

Responsables de publication :

Gérant : Jack Maneuvrier

Membres : Almir et Ginette Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Yvon et Arlette Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paule Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, Michel et Marie-France Chanu, Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Claude et Michèle Lemaître, Christophe Maneuvrier, Danie Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Philippe et Michèle Sorin, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple : 80 F

Abonnement avec adhésion à l'Association : 120 F

De nombreux bulletin sont distribués par nos adhérents ; en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F.

Sommaire

N° 69- Mars 2000

<i>Programme des activités, 1^{er} semestre</i>		p. 4
<i>Exposition 2000 « Le bois, du sabot à la maison »</i>		p. 5
<i>Au Billot, Fête de L'Oudon</i>		p. 6
<i>Crèvecoeur, terres d'histoire</i>		p. 7
<i>Productions secondaires des fermiers du canton de Saint-Pierre-sur-Dives (1690-1830)</i>	Stéphanie Bricon	p. 9
<i>Toponymie et végétation</i>	Dominique Fournier	p.21
<i>Une ferme à Montviette en 1929</i>	† Louis Leroy	p. 45
<i>Plaidoyer pour une défense active du patrimoine</i>	Amis de la Monne	p. 51
<i>Démolition du temple protestant du Mesnil-Imbert</i>	Jacky Maneuvrier	p. 57
<i>Plantes, remèdes et pratiques magiques En Pays d'Auge</i>	Montviette-Nature	p. 63
<i>D'arbre en arbre</i>	Montviette-Nature	p. 64
<i>Programme 2000</i>	Montviette-Nature	p. 65
<i>Les activités 2000 de la Chapelle Royale de Montpinçon</i>		p. 66
<i>Randonnées et Patrimoine de la Viette Programme 2000</i>		p. 67
<i>Enquête rurale « autour de Camembert »</i>	Christophe Maneuvrier	p. 69

Programme Premier semestre 2000

- 16 avril :** Voyage à Paris en car
Départ Le Billot : 7 heures – retour vers 22 heures
Visites : Le Louvre – Beaubourg – L’Ile de la Cité
(Bulletin d’inscription joint au bulletin).
- 21 mai** Randonnée pédestre : départ Le Billot : 14 h 30
- 27 mai** A 15 heures : Inauguration de l’exposition : « **Le bois : du sabot à la maison...** »
- 28 mai** Ouverture au public de l’exposition
ouverture : tous les jours de 14 h 30 à 18 h 30
- 11 juin** **Visite des manoirs** de la région du Billot
Repas champêtre (tous les détails de cette journée dans le bulletin du mois de juin)
- 18 juin** Randonnée pédestre : départ Le Billot 14 h 30
- 18 juin** Journée du « Petit Patrimoine »
A cette occasion l’exposition sera ouverte de 10 h à 12 h et de 14h30 à 18h30. Des démonstrations seront effectuées par des menuisiers et par Montviette-Nature.
- 10 septembre** **Le Foyer fête ses 30 ans.** C’est en effet au mois de décembre 1970 que furent déposés les statuts du Foyer à la Sous-Préfecture de Lisieux.
Rallye pédestre – Repas champêtre – Fête folklorique
- 17 septembre** Participation avec les « Amis de la Vallée de la Monne » et « La Chapelle Royale » à la **Journée du Patrimoine.**
- 24 septembre** Fermeture de l’exposition

Exposition 2000

I – Les artisans du bois : Le bois ... Du sabot à la maison

I - 1 : Le menuisier

Salle 1 : Présentation du travail de menuisier
Reconstitution d'un atelier : établi + outils

I - 2 : Le tourneur

Evocation du travail du tourneur sur bois, faiseur d'écuelles et autres vaisselles en bois.
Au milieu du XVIIe siècle Jean Haguais était faiseur d'écuelles et autres vaisselles de bois dans la paroisse de Montviette, voisine du Billot

I - 3 : le boisselier

Fabricant de tambours, tambourins, boisseaux, seaux ferrés, pelles, tamis, soufflet ...

I - 4 : Le coffretier, malletier, bahutier

I - 5 : le layetier : menuisier des layettes (cassettes ou malles, en bois léger et mince dans lesquels on range ordinairement des papiers ou du linge), des chaufferettes, râtières, ainsi que des caisses d'emballage et autres ouvrages en bois dont à l'ordinaire, il assemble les différentes parties avec des clous ou des pointes en fer. Les layetiers font aussi des malles en bois recouvertes en cuir. Sous l'Ancien régime les layetiers étaient soumis à des prohibitions telles que celles de ne faire aucun assemblage à tenons et à mortaises, de ne pas se servir de colle forte, du valet, ni d'un établi à trous.

I- 6 – Le charpentier : son travail, ses outils

présentation d'éléments de charpente, d'assemblages, de maquettes
La maison à pans de bois

I – 7 : Le sabotier : présentation d'un atelier de sabotier. Exposition de sabots. Au XVIIIe siècle de nombreux sabotiers étaient installés dans la forêt du Billot.

I – 8 : Le fabricant de cannes

I – 9 : Le sculpteur

2 : Le menu bois, son utilisation à la ferme

II- 1 : le baletier, sa cabane et ses balais,

II – 2 : le fendeur (fabrication de lattes, de piquets, de vieilles cliches à fromage

II – 3 : la haie et le fagot

Au Billot : Fête de L'Oudon

15 et 16 juillet 2000

Organisée par le Comité des Fêtes de L'Oudon et le Foyer rural Le Billot

Samedi 15 juillet, à partir de 21 h :

Bal et repas champêtres – Grand feu d'artifice. (entrée gratuite)

Dimanche 16 juillet :

Matin : 10 h, au Foyer : communications archéologiques et historiques : l'architecture à pans de bois.

sur le site : concours d'animaux
Vente de produits locaux

Midi : possibilité de restauration dans la salle des Fêtes avec le Relai du Billot

Après-midi à partir de 15 heures :

Forum des Savoir-faire, des Techniques paysannes et de l'archéologie

Démonstrations :

- de scieurs de long(scie de long et passe-partout)
- de menuisiers avec emploi d'outils anciens
- de charpentiers : construction d'un petit bâtiment à pans de bois
- de tourneur sur bois : fabrication de vaisselle en bois
- de l'utilisation du bois de bouleau par Montviette-Nature, clayonnage
- battage de la faux et confection de bottes de foin à la main

Cerclage d'une roue par charron

Fabrication :

- De balais de bouleau
- De fagots et de bourrées
- De cordes
- De paniers
- D'objets divers en bois tressé
- De beurre et de fromages

Construction d'une cabane de baletiers par Montviette-Nature

Avec l'association « Archéo 125 », construction d'une cabane sur quatre poteaux ainsi qu'une démonstration de lancer de sagaie au propulseur

Nombreuses animations gratuites pour les enfants.

Et toute la journée, au Foyer, visite de l'exposition :

« Le bois, du sabot à la maison »

droit d'entrée pour la journée, y compris visite de l'exposition : Adulte : 15 F
Enfant (6-14 ans): 5 F

Crèvecoeur terres d'histoire

Musée fondation Schlumberger-Château de Crèvecoeur

Très souvent, et plus particulièrement, cette année, nous sollicitons le musée de Crèvecoeur pour un prêt de matériel afin de compléter nos expositions. Nous y sommes toujours accueillis avec beaucoup de gentillesse et obtenons tout ce que nous souhaitons faire figurer à notre exposition. Que la Fondation Schlumberger et son conservateur M. Christophe de Ceunynck, trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Animations médiévales

Juillet

Vendredi 14 : Tournoi de chevalerie

Jeudi 20 : Artisanat médiéval

Jeudi 27 : Musique médiévale

Samedi 5 et dimanche 6 Août

Week-end médiéval – Crèvecoeur replonge au Moyen-Age

Août

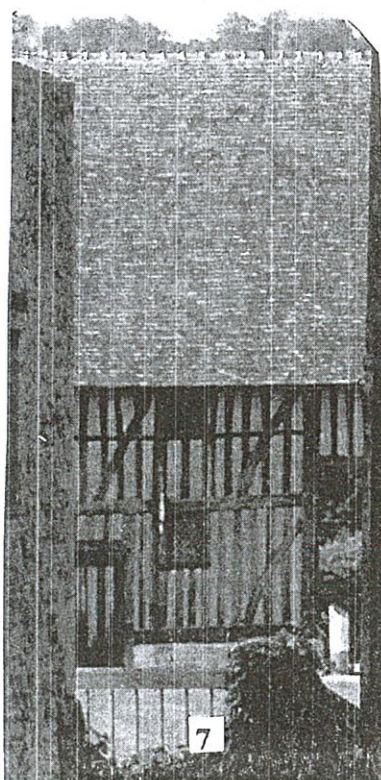
Jeudi 3 : Camp militaire

Jeudi 10 : Musique médiévale

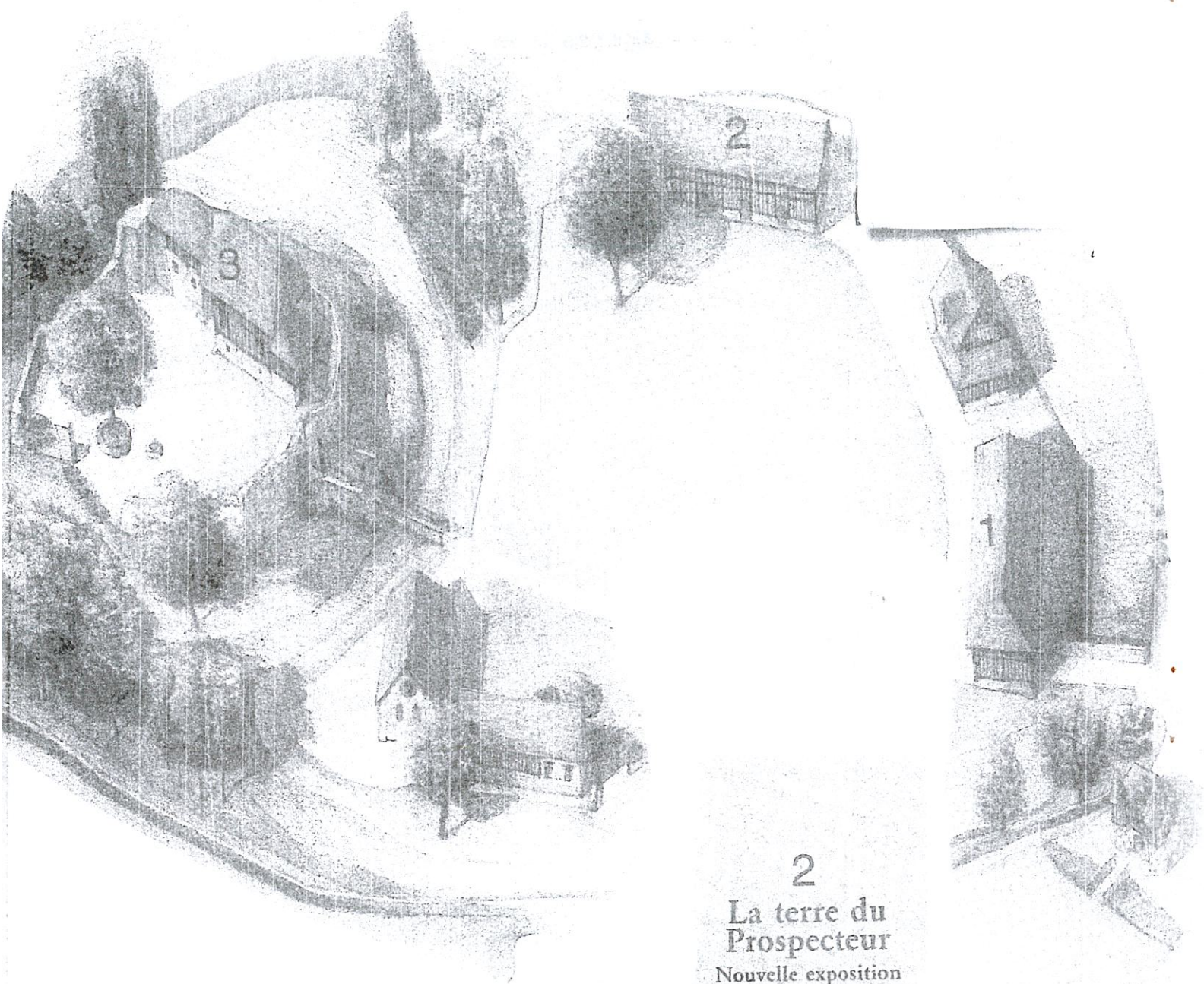
Jeudi 17 : Arts de la table

Dimanche 20 : Tournoi de chevalerie

Et tous les jours, (sauf le mardi), visite du site médiéval prestigieux et des expositions temporaires



Partez à la conquête de Crèvecoeur



1
La terre d'Architecture
Des bâtiments à colombage (XV^e siècle)
Exposition
"La construction de Terre et de Bois"

2
**La terre du
Prospecteur**
Nouvelle exposition
"La prospection électrique,
une technique mondiale
née dans le Pays Auge"

Productions secondaires des fermiers du canton de Saint-Pierre-sur-Dives (1690-1830)¹

Les fermiers du sud-Pays d'Auge ne font pas que cultiver la terre et élever des bovins. A côté de ces deux activités essentielles, on constate, au travers des inventaires après-décès contenus dans la série 8^E des archives départementales du Calvados, que les fermiers du Pays d'Auge pratiquent une myriade de petites activités destinées à arrondir les revenus des exploitations agricoles. Il est évident que nous ne trouvons pas dans les fermes que des bovins destinés à l'embouche ou à la production de beurre et de fromage. Il faut aussi souligner l'importance des jardins, étudier d'un peu plus près la production cidricole sans oublier de parler des autres animaux domestiques, souvent nombreux. Toutes ces activités apparaissent en filigrane dans les inventaires après-décès mais aussi dans les baux (contrats agraires passés devant le notaire pour ceux que nous avons conservés) que ces fermiers ont contractés avec le propriétaire.

I. Les autres animaux de la ferme

1. Les troupeaux de moutons

A ma grande surprise, j'ai trouvé dans les inventaires et quelques baux des mentions de troupeaux de moutons relativement importants, même si les mentions sont rares. En effet, douze inventaires, soit 13,5% des inventaires dépouillés², en mentionnent. Le maximum revient à Louis Maintrieu qui abrite 104 moutons et 45 agneaux en 1754, dans la ferme de la Croix, à Ouville-la-Bien-Tournée³. Nicolas Chérel en possède 139 (moutons, brebis et agneaux), en 1817 à Berville et Lieury⁴. En 1750, à Ecots, Charles Bourdon possède 66 brebis et agneaux⁵. Sur les douze inventaires qui mentionnent des ovins, la moyenne est de 35 têtes par troupeau mais le petit nombre d'inventaires invite à rester prudent sur ce chiffre.

¹ Recherche effectuée dans le cadre de la maîtrise soutenue en 1999 à l'Université de Caen : *Fermiers du sud-Pays d'Auge. Canton de Saint-Pierre-sur-Dives (1690-1830)*.

² Cette étude repose sur le dépouillement de 89 inventaires après-décès.

³ Arch. Dép. Calvados, 8E 23149. 19 juin 1754

⁴ Arch. Dép. Calvados, 8^E 22681. 23-8-1817.

⁵ Arch. Dép. Calvados, 8E 22611. 10 décembre 1730.

Pourquoi des moutons dans une région où l'herbage domine avec l'élevage bovin? Tout d'abord, et cela est évident dans le cas de Nicolas Chérel, un troupeau de moutons sert à fumer les terres de labours, ces dernières dominant à Lieury et Berville. Un troupeau de moutons de cent bêtes de laine est ainsi baillé à moitié par Isaac Philippe de la Chesnay à Jacques et Nicolas Lemonnier le 10 décembre 1730 à Montpinçon. Ce bail concerne aussi des terres en labours et plants⁶. De même les religieux de Saint-Pierre-sur-Dives avancent à Nicolas Maintrieux, preneur de la ferme d'Irlande à Donville en 1691, un troupeau de 180 moutons qu'il devra rembourser 850 livres⁷. Cependant on peut émettre deux autres hypothèses sur la présence de ces moutons dans les fermes augeronnes : le bail cité ci-dessus signale des "moutons gras", d'autre part le "rouet à filer" est souvent présent dans les inventaires : dans l'inventaire de Louis Maintrieux, cité plus haut, on trouve pour 390 livres tournois de laine provenant du troupeau. Donc il est possible que les moutons, en parallèle de la fumure des terres, servent à produire de la viande et de la laine que les fermières filent sur leur rouet. Malheureusement les sources ne permettent pas d'être plus précis, et il faut rappeler que la présence de moutons reste exceptionnelle chez nos fermiers.

2. Cochons : le porc familial ?

Tableau 1 : Nombre de porcs par inventaires.

Nombre de porcs	1	2	3	4	5	6	7
Mentions dans les inventaires	13	7	3		2		1

Dans les inventaires après décès nous ne trouvons pas que des moutons en plus des bovins : nous trouvons aussi des porcs, 29% des inventaires en mentionnent. Lorsque nous regardons le nombre de porcs par inventaire (tableau 1), on s'aperçoit que 50% n'en mentionnent qu'un. Seuls trois inventaires mentionnent au moins cinq bêtes : effectivement Françoise Libet, veuve de Jacques Lemièrre, à Ecots, en possède sept en 1778⁸ et Marie Dejort, veuve de Jacques Chevallier fermier des Granges à Montpinçon, en a cinq en 1729⁹ tout comme Jean Hauton, fermier à Saint-Martin-de-Fresnay en 1731¹⁰. Mises à part ces trois situations exceptionnelles, le reste des fermiers possède au

⁶ Arch. Dép. Calvados, 8E 22593, 22593.

⁷ Arch. Dép. Calvados, H 7327.

⁸ Arch. Personnelles de Jack Maneuvrier.

⁹ Arch. Dép. Calvados, 8E 22591. 3 novembre 1729.

¹⁰ Arch. Dép. Calvados, 8E 22593, 4-7-1731.

maximum trois porcs.

Ces animaux sont effectivement faciles à nourrir dans la région et ils doivent en fait apporter un appoint en matière de viande. Si le droit de glandée est sévèrement réglementé depuis les ordonnances de Louis XIV, nos fermiers du Pays d'Auge peuvent nourrir leurs porcs avec le petit lait récupéré de la fabrication des fromages. Tous les inventaires mentionnant des porcs (sauf un) mentionnent aussi des vaches à lait : on peut donc affirmer sans réserve que les fermiers doivent compléter la nourriture de leur porcs avec du petit lait. C'est le cas de Nicolas Ouin en 1729¹¹ à Saint-Martin-de-Fresnay, d'Abraham Dubois en 1742¹² et de Catherine Motte qui a, en 1818 à Montpinçon, quatre vaches à lait et deux petits porcs vendus 70 francs à sa mort¹³. L'activité porcine des fermiers du canton semble donc se résumer à l'engraissement d'un ou deux porcs destinés à une consommation personnelle voire à la vente quand on ne peut tout consommer sur la ferme.

3. *La basse-cour.*

La basse-cour est un des éléments importants de la ferme dans l'imaginaire de beaucoup. Pourtant au XVIIIème, la basse-cour semble à première vue peu lucrative et peu importante. 38% des inventaires en mentionnent. Dans ces basses-cours, on trouve des oies, des dindes ou "poules d'Inde", des poules, des chapons, des picots...et des canards. De nombreux inventaires mentionnent aussi des cages à volailles, des filets... Il semble fort probable que les fermiers engraisaient des volailles ordinaires : poules et chapons, ou bien des volailles plus "nobles" : les dindes, les oies...

Assiste-t-on pour cela à une activité lucrative ou les ressources de la basse-cour sont-elles utilisées sur la ferme? Les poules permettent une certaine production d'oeufs dont nous n'avons aucune trace, les plumes des oies servent à remplir les paillasses des lits des plus aisés ainsi que des oreillers et autres traversins. Mais la production principale de la basse-cour reste la viande. En fait on ne peut déterminer si cette activité est liée à un commerce ou non. Il faut souligner la part des volailles que les bailleurs réclament avec les fermages en argent : les religieuses de Sainte-Claire-d'Argentan demandent ainsi à Maurice Laine pour la ferme du Houleme (Abbeville) en 1768 :

¹¹ Arch. Dép. Calvados, 8E 22602. 27 juillet 1739.

¹² Arch. Dép. Calvados, 8E 22603, 30-8-1742.

¹³ Arch. Dép. Calvados, 8E 22683. 27 octobre 1818.

- 12 chapons gras aux Rois.
- 6 dindes à la Saint François.
- 6 poulets et deux dindes à la Sainte Claire.¹⁴

C'est le cas pour les fermages dus aux religieux mais aussi à beaucoup d'autres, souvent aux nobles : la Maréchale de Montesquiou de D'Artaignan réclame quatre chapons gras par an, en 1714¹⁵. Encore au XIXème, Charles Maurice Lainé, à Notre-Dame-de-Fresnay réclame à François Malicorne, son fermier, une poule grasse et un "coq d'Inde" gras à Noël¹⁶. La basse-cour semble constituer en réalité un appoint pour les fermiers en matière de nourriture mais aussi en matière d'argent : fournir quelques volailles en plus permet de "grappiller" quelques livres puis quelques francs sur les fermages et sans doute d'aller vendre le surplus au marché voisin.

II. Les jardins

1. La production de chanvre

Les jardins sont une autre ressource pour les fermiers du canton de Saint-Pierre-sur-Dives et tout particulièrement ce qu'on appelle les jardins à chènevière ou plus simplement chènevières qui sont des petites parcelles de terrain réservées à la culture du chanvre, très ancienne dans la région. Ces parcelles se trouvent à côté du jardin ou dans une pièce de terre : ainsi chez Charles Maillard, à Notre-Dame-de-Fresnay, en 1774, elle se trouve dans une pièce d'une demie acre plantée en blé¹⁷. Nous trouvons du chanvre dans 31% des inventaires dépouillés. L'abbé Tessier nous renseigne sur la culture du chanvre, qui se fait, selon lui, dans des endroits humides, sur la même terre tous les ans. Les chènevières ont beaucoup de valeur :

"Les chènevières sont des terres rares, de première qualité et pour ainsi dire privilégiées."¹⁸

Malheureusement nous ne pouvons pas vérifier, les rôles de vingtième de l'année 1761 ne distinguent pas les chènevières du reste des terres en prés ou labours.

Selon l'abbé, la semence du chenevi (la graine de chanvre) a lieu de mars à juin, après "plusieurs façons" (labours) à la charrue ou à la bêche, et la coupe en juillet voire

¹⁴ Arch. Dép. Orne, H 4402.

¹⁵ Arch. Dép. Calvados, F 4914.

¹⁶ Arch. Dép. Calvados, 8^E 22683, 30-9-1818.

¹⁷ Arch. Dép. Calvados, 8E 22631, acte du 5 août 1774.

¹⁸ *Encyclopédie méthodique...*, tome 3, page 18.

quelques fois en septembre. Le traitement du chanvre se fait selon plusieurs étapes : d'abord le rouissage pour extraire la filasse des tiges (trempage dans l'eau), ensuite le séchage, puis le broyage ou teillage, enfin l'affinage en le pilant dans des mortiers, sous une meule, par battage sur une planche en bois. Nous trouvons du chanvre aux différentes étapes de sa transformation : sous forme de bottes, de fagots, de poignées, pas encore récolté, en filasse mais surtout sous la forme de "bassons" de chanvre (64% des inventaires mentionnant du chanvre mentionnent des bassons). Après avoir cherché dans les dictionnaires de patois normand où nous n'avons rien trouvé, nous ne pouvons que faire des suppositions. Pierre Vallée, en 1811 à Boissey¹⁹, possède un "fagot de bassons de chanvre", donc le basson serait la tige de chanvre dans laquelle se trouve la fibre. Si cela est à peu près sûr, rien ne permet de dire à quel stade nous sommes dans le processus décrit par l'abbé. Ce dernier insiste beaucoup sur la rapidité de traitement du chanvre or certains inventaires mentionnant des bassons ont lieu à des périodes qui ne sont pas celles de la récolte. Sommes-nous avant le rouissage, avant le séchage, avant le broyage?

Toujours est-il que la présence de chanvre en quantité importante annonce la production textile du Pays d'Auge au XIX^e siècle. La présence des rouets à filet dans les inventaires s'explique aussi par cette production secondaire mais qui constitue la matière première des nombreux tisserands, toiliers des environs. Certains fermiers sont sans doute aussi tisserands : Pierre Vallée, locataire de la ferme appartenant à Pierre-Philippe Ouin, à Boissey, possède un métier et l'on trouve dans son inventaire 16 kg de fil de chanvre dont une partie est tissée (inventaire du 18 mai 1811).

2. Le jardin à porée

Le terme de "porée" signifie en patois "soupe" : les jardins à porée sont donc des jardins potagers. Chaque corps de ferme possède le sien voire plusieurs, les baux mentionnant des pièces de terre "en maison, cour et jardin". Joseph Rouxel baille ainsi à Pierre de La Fosse, le 20 mars 1722, une ferme composée de "maisons, jardins, labours" et herbages à Montviette²⁰, Jacques Dubois sieur de Valembois, bourgeois de Caen baille, par acte du 14 mars 1725, pour trois ans, à Jean Doucet de Boissey, ses maisons, jardin, place à chènevière, herbages et plants situés à Mittois²¹. Antoine Le Roy de Saint-Martin-de-Fresnay baille pour six ou neuf ans "une pièce de terre en cour et plant

¹⁹ Arch. Dép. Calvados, 8E 23235. 18 mai 1811.

²⁰ ²⁰ Arch. Dép. Calvados, 8E 23138, 20-3-1722.

²¹ Arch. Dép. Calvados, 8E 23139. 14 mars 1725.

avec deux jardins, un à usage de potager et l'autre de chènevière" (Notre-Dame-de-Fresnay), à Jacques Hurel le 5 novembre 1752²². Enfin Anne-Marie Leboucher baille à Pierre Leboucher, à Sainte-Marguerite-de-Viette, le 19 janvier 1830, quatre corps de bâtiments et la moitié de son jardin "légumier"²³.

Chaque ferme possède donc son jardin potager, *l'hortus*, espace traditionnellement considéré comme un espace de liberté culturelle. Les inventaires après décès confirment en énumérant les houes, bèches, brouettes et autres outils réservés au jardin, malheureusement nous n'avons qu'une mention de ce qui y est cultivé: dans l'inventaire de Charles Bourdon (26 février 1750) nous trouvons un demi boisseau de lentilles²⁴. Michel Vivier²⁵ cite le contrat passé entre la Maréchale de Montesquiou et Pierre de la Poterie, jardinier à Caen, concernant le jardin d'agrément et le jardin potager du château du Robillard (Lieury). Dans ce jardin aristocrate on trouve : des panais, oignons, choux pommés, ciboules... Les légumes populaires (haricots, pois, lentilles, navets) ne sont pas mentionnés. Avant 1830, on ne trouverait pas de pommes de terre dans les jardins augérons. Voilà tout ce que nous pouvons dire sur les jardins potagers des fermiers du canton.

3. Les ruches

Une autre surprise des inventaires a été la présence relativement importante de "ruches de paille à mouches à miel". 18% des inventaires en mentionnent, tout au long de la période. Pierre Demai sieur de la Chesnay, cultivateur décédé à l'âge de 69 ans à Berville, en 1814, dispose de vingt-six ruches dont neuf sont sous la chartrie, une est dans le grenier et seize dont six vivantes sont dehors²⁶. En 1812, Sébastien Germain, cultivateur âgé de 79 ans, possède onze ruches dont trois sont dans la cour²⁷. La présence de ruches n'est pas une caractéristique de la période post-révolutionnaire, sur les seize inventaires mentionnant des ruches huit sont antérieurs à 1780. Mais on trouve en grande quantité dans les années 1800-1830.

²² Arch. Dép. Calvados, 8^E 22613, 5-11-1752.

²³ Arch. Dép. Calvados, 8E 22986. 19 janvier 1830.

²⁴ Arch. Dép. Calvados, 8^E 22611, 26-2-1750.

²⁵ VIVIER Michel, "Dans les jardins ruraux du Pays d'Auge d'autrefois (1840-1914).", in *Il était une fois le jardin*, Bulletin H.T.P du canton de St-P/D, n°46, Le Billot, juin 1994, pp 14 à 38.

²⁶ Arch. Dép. Calvados, 8^E 23241, 21-5-1814.

²⁷ Arch. Dép. Calvados, 8E 22674. 13 octobre 1812.

Les ruches mentionnées sont toujours en paille. L'abbé Tessier dit d'ailleurs :

"Beaucoup de provinces n'emploient que des ruches de paille tressée, c'est la paille de seigle qu'on préfère, parce qu'elle est plus longue"²⁸

Pour l'abbé, la raison principale est la qualité isolante de la paille : les ruches sont assez chaudes en hiver pour protéger les abeilles du froid et assez fraîches en été en cas de grande chaleur. Ce type de ruche, à forme cylindrique d'après Diderot et D'Alembert²⁹, convient bien au climat tempéré de la région. Nous n'avons pas, en revanche, de mentions de rucher, les ruches se situent dans la cour ou le jardin quand elles sont en activité. Pierre Demai a peut-être mis huit de ses ruches à l'abri sous la chartrie afin de les protéger des rigueurs du climat (les charties sont des espaces ouverts), l'abbé Tessier confirme :

"La plupart des paysans qui élèvent des abeilles se contentent de placer leurs ruches les unes près des autres dans leurs jardin ou dans des enclos, en les abritant du vent et du froid."³⁰

C'est tout ce que nous pouvons dire sur les ruches présentes, nous n'avons pas de pots de miel dans les inventaires, nous ne savons pas si le miel produit est destiné à autre chose qu'à un complément alimentaire pour les fermiers du canton.

III. La production cidricole

La production cidricole dans la région de Saint-Pierre-sur-Dives est une activité très ancienne et essentielle à prendre en compte puisque le cidre est la boisson quotidienne des ruraux bas-normands au XVIIIème. 84% des inventaires mentionnent des objets, souvent des tonneaux, des barriques, etc..., liés à la production de cidre, d'eau de vie, de poiré. Les fermes du sud-Pays d'Auge produisent beaucoup, les terres plantées ont le plus de valeur.

1. Vergers et plants

²⁸ Encyclopédie méthodique..., tome1, page 331.

²⁹ planche reproduite dans *Il était une fois le jardin, Catalogue de l'exposition, supplément au Bulletin H.T.P. du Canton de St-P/D*, n°46, Le Billot, juin 1994, dernière page.

³⁰ Op. cit., page 331.

Tableau 2 : Superficie en vergers dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives.

Source : Arch. Dép. Calvados, Notes Simon, F 6052.

COMMUNE	SURFACE EN VERGERS (en ha)	% DE LA SURFACE TOTALE DE LA COMMUNE
Ammeville	4,47	0 01%
Berville	47,99	01 1%
Boissey	275,24	05 2%
Bretteville	57,67	0 08%
Carel	5,09	0 02%
Donville	3,12	0 01%
Ecots	3,85	0 01%
Garnetôt	2,98	0 01%
Grandmesnil	4,7	0 01%
Hiéville	4,36	0 01%
Lieury	24,77	0 04%
Mittois	138,42	01 9%
Montpinçon	6,75	0 01%
Montviette	9,2	0 01%
Notre-Dame	166,99	03 2%
Ouville	5,58	0 01%
Saint-Georges	28,12	0 05%
Saint-Pierre	24,28	0 07%
Sainte-Marguerite	596,34	07 7%
Saint-Martin	5,06	0 01%
Thiéville	6,39	0 02%
Tôtes	23,27	0 07%
Vaudeloges	9,41	0 01%
Vieux-Pont	245	02 0%
TOTAL :	1699,05	

2. Les lieux de production.

Le lieu fondamental pour la production est évidemment le pressoir. Malheureusement il n'est pas décrit dans les inventaires, faisant toujours partie des biens immeubles de l'exploitation agricole. Le pressoir est uniquement mentionné comme pièce et ne sont répertoriés que les objets annexes à la fabrication du cidre ou du poiré : les pelles à marc (résidu des fruits pressés), les couteaux à marc, les brocs en bois, les cercles pour tonneaux... Cependant les pressoirs ont survécu et certains restent encore en état, comme celui de la ferme du Robillard à Lieury. Ils se composent, selon Jack

Maneuvrier³¹ citant Louis Du Bois en 1798, d'une auge circulaire et d'une meule qu'un cheval tire. A quelques pas se situe la presse composée d'une cuve, d'une auge pour le marc, et de plusieurs pièces de bois dont le mouton qui, manipulé à l'aide de la vis, vient à appuyer sur le "tablier" (pièce de bois rectangulaire) pour presser le marc.

La seconde pièce des bâtiments essentielle est la cave où sont entreposés les tonneaux et autres tonnes, ferrets... de cidre, de poiré ou d'eau de vie. Nos fermiers en possèdent souvent plusieurs comme Nicolas Ouin à Saint-Martin-de-Fresnay, qui, en 1739, a entreposé dans ses caves dix-sept tonneaux et une barrique³². Son fils Pierre répartit dans trois caves douze tonneaux³³. En 1806, Jean-Baptiste Ouin, neveu du précédent demeurant aussi à Saint-Martin, entrepose dans sa cave six tonneaux, deux ferrets et trois barils³⁴. A Ecots en 1778, Françoise Libet, veuve de Jacques Lemièrre, conserve sa production dans le pressoir, le grenier, la cave et une cave spécialement réservée à l'eau de vie, à côté de la bouillierie³⁵.

Une pièce est effectivement parfois réservée comme bouillierie (10% des inventaires dépouillés mentionnent cette pièce), c'est à dire comme endroit où l'on peut transformer le cidre en eau de vie. La chaudière n'étant pas toujours considérée comme immeuble, elle est parfois succinctement décrite : "une chaudière avec son rafraîchissoir" chez Françoise Libet, une chaudière "à bouillir avec sa tête, son tuyau serpente rafraîchissoir" chez Nicolas Ouin³⁶. "Un chaudière avec son chapiteau en cuivre et serpente et son rafraîchissoir et son tonneau de petite eau" sont estimés à 140 francs chez Victor Simon Doucet, à Sainte-Marguerite-de-Viette en 1824³⁷.

3. Une production lucrative

La consommation de cidre est quotidienne chez les fermiers du sud-Pays d'Auge : boire du cidre évite de contracter des maladies liées à la consommation d'eau souvent non potable. Boisson quotidienne, il est difficile de faire la part entre la quantité de boisson réservée à la consommation de la famille et la production destinée à la commercialisation. Chez Jean Lirondel, en août 1711, avant la récolte des pommes,

³¹ Maneuvrier Jack, *Le cidre et la pomme en Pays d'Auge*, Le Billot, 1975.

³² Arch. Dép. Calvados, 8E 22602. *Supra*.

³³ Arch. Dép. Calvados, 8E 22632.

³⁴ Arch. Dép. Calvados, 8E 22669. 14 janvier 1806.

³⁵ Archives personnelles de Jack Maneuvrier.

³⁶ Arch. Dép. Calvados, 8E 22602. 27 juillet 1739.

³⁷ Arch. Dép. Calvados, 8E 23251.

quatre tonneaux sont encore réservés à l'ordinaire de la maison³⁸. C'est le petit cidre qui est ainsi gardé pour la consommation familiale, probablement le cidre issu du second pressurage du marc, une fois le cidre nouveau mis de côté. Jacques Levillain, en 1767 à Ecots, a lui aussi mis de côté un ferret de 1300 pots (32,5 hl) de petit cidre pour sa consommation personnelle³⁹. Mais, lorsque l'on regarde les inventaires, nous sommes obligés de constater qu'une partie de la production est destinée à la vente.

Il n'est pas facile d'évaluer la quantité destinée au commerce : nous ne pouvons que donner des exemples avec l'estimation des prix faite lors des inventaires. Chez Robert Motte, fermier à Montpinçon en 1760 on trouve :

- 2 fûts pleins de cidre estimés 50 livres (fût et jus)
- 3 fûts dont deux pleins de petit cidre....30 livres.
- 2 ferrets pleins de poiré....48 livres.
- 3 fûts pleins de poiré.... 58 livres.
- 4 sommes de pommes et une pippe de poiré....6 livres.
- 2 sommes de pommes et 2 sommes de poire....3 livres.⁴⁰

Dans le même inventaire, deux vaches de graisse sont estimées à 60 livres, trois porcs à 30 livres. A Boissey chez Pierre Vallée (mort en 1811), la totalité de la production de cidre et de poiré vaut 1085 francs (fûts et jus toujours) alors que ses trois vaches à lait, ses deux vaches de graisse et ses deux veaux ne valent que, au total, 472 francs!!!⁴¹. Enfin, pour finir de se convaincre, cinq tonneaux de "maître cidre" valent 900 francs chez Rosalie Aimée Charlot en 1817, à Boissey toujours, le même prix que ses quatre vaches à lait. Mais elle n'a pas seulement cinq tonneaux de cidre, puisqu'elle possède aussi de l'eau de vie (non estimée et en petite quantité) et du petit cidre⁴².

Mais le plus lucratif est sans aucun doute l'eau de vie, le peu de bouilleries dans les inventaires montre qu'une petite partie des fermiers s'adonne à cette activité : sans doute ce sont ceux qui ont pris comme option la production de boisson à des fins commerciales mais rien n'exclut que les voisins peuvent venir bouillir chez le fermier possédant l'équipement requis. Chez Pierre Ouin, déjà rencontré, 3 tonneaux de

³⁸ Arch. Dép. Calvados, 8E 22570. 30 août 1711.

³⁹ Maneuvrier Jack, « Une famille d'Ecots au XVIIIème siècle » in Histoire et Traditions Populaires du Canton de Saint-Pierre-sur-Dives, n°51, Le Billot, septembre 1995, pp. 25-40.

⁴⁰ Arch. Dép. Calvados, 8E 22621, 12-9-1760.

⁴¹ Arch. Dép. Calvados, 8E 23235. 18 mai 1811.

⁴² Arch. Dép. Calvados, 8E 22681, 12-8-1817.

mauvaise eau de vie valent 500 livres, largement plus que sa vache, ses trois génissons et son cheval réunis. Cependant la production d'eau de vie semble rester exceptionnelle.

Tableau 3 : L'eau de vie dans les inventaires. Mentions.

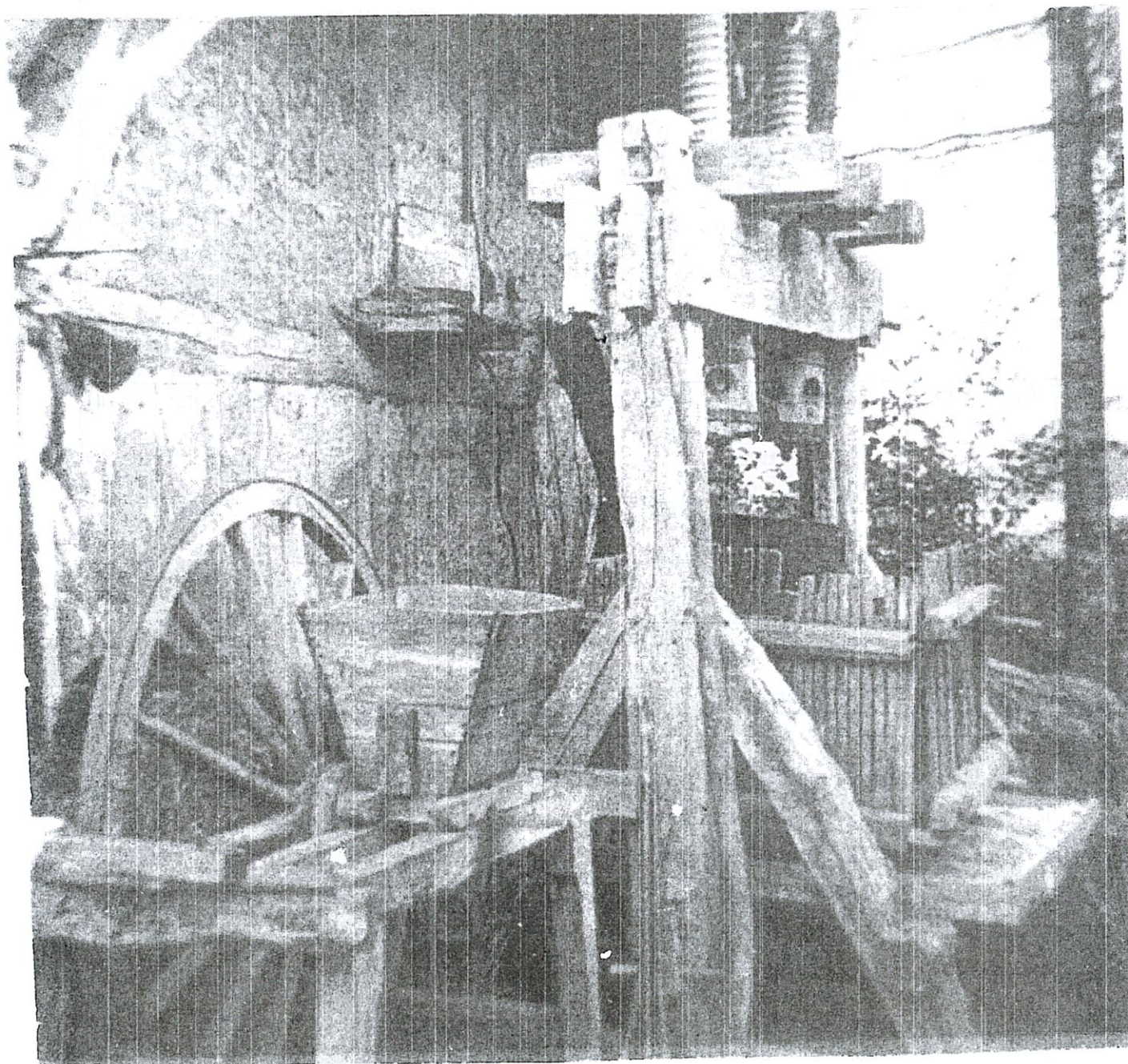
Réf. Archives Du Calvados	Nom du fermier	Lieu	Date	Mention
8E 22560	Robert Margerie	Notre- Dame	28-12- 1700	1 tonneau d'eau de vie 225 livres
8E 22602	Nicolas Ouin	Saint- Martin	27-7- 1739	plusieurs tonneaux d'eau de vie 1 tonneau et une petite pippe pleins de petite eau de vie, 100l
Arch. Pers. J. Manouvrier	Jacques Levillain	Ecots	15-6- 1767	1000 pots(25hl) dans 3 tonneaux, 570l. 1 petit tonneau 80l.
8E 22632	Pierre Ouin	Saint- Martin	29-11- 1774	800 pots(20hl) dans 3 tonneaux, 500l.
Arch. Pers. J. Manouvrier	Françoise Libet Veuve Lemière	Ecots	26-6- 1778	1 tonneau de 500 pots(12,5hl) 1 ferret dans lequel il reste 80 pots
8E 23230	J-M Lecler	Vieux- Pont	15-10- 1806	1 ferret avec 150 pots d'eau de vie 210F
8E 23233	J. Fontaine	Tôtes	21-6- 1809	1,5hl dans une barrique, 80F
8E 22681	Rosalie Aimée Charlot	Boissey	12-8- 1817	10 litres d'eau de vie

En revanche, nous n'avons pas la moindre information sur les méthodes de vente de la marchandise : vente à des intermédiaires, directement aux consommateurs, sur les marchés des villes. Bref, nous ne pouvons que conclure en soulignant l'importance de la production cidricole chez les fermiers aussi bien dans leur alimentation que comme une source de revenus importante à ne pas négliger. Il ne nous reste qu'à regretter une nouvelle fois de ne pas avoir trouvé de livre de compte.

Ces activités ne sont, finalement, pas négligeables dans la vie des fermiers du canton. L'apport de la production de chanvre, de cidre et autres boissons, l'importance du jardin potager dont nous n'avons que des traces, doivent être pris en compte et

ajoutés aux productions principales que sont l'agriculture et l'élevage bovin. Une étude plus approfondie, notamment en ce qui concerne toutes les activités liées à la production fruitière, pourrait souligner beaucoup plus l'importance de ces occupations considérées toujours comme un complément à la culture de la terre mais qui pourraient se révéler être une part essentielle de la production des fermiers en Pays d'Auge dès le XVIIIème siècle.

Stéphanie Bricon



Pressoir à vis fin XVIIIe siècle

TOPONYMIE ET VÉGÉTATION

BOIS, TAILLIS, BUISSONS :

- Bois et taillis :

Écots [Cn de St-Pierre-sur-Dives] : *Escotum* 11e s. DTC, *Escoz* 1121/28 DH1, *Ecots en Auge* [forme douteuse], *Escoz* 13e s. DTC, *Escoz* ~1335 PPR, *Escot* 1615, *Escots* 1678 FPGM, *Ecots* 1699 IEDL, *Echots* 1723 d'Anv., *Escots* 1753/85 p Cass., *Ecots* 1835 CN, 1977 c IGN. — NL médiéval précoce, généralement rattaché 'au francique °skot "pousse, boqueteau", qui a pu désigner initialement le site du bois d'Écots. Mais d'autres interprétations ont été proposées pour ce nom ambigu².

Vaudeloges [Cn de St-Pierre-sur-Dives] : *Gualdelogie* 12e s., *Vallis de Logiis* ~1250 DTC, *Vallis Logiarum* ~1335 PDL, *Vallis de Loges* 1417 DTC, *Vau de Loges* 1723 d'Anv. — NL médiéval précoce, formé des éléments germaniques *wald-* "bois, forêt" (ou éventuellement du NP *Waldo*) + *laubja* "cabane de feuillage", d'où le sens de "cabane dans les bois" (ou éventuellement "cabane de Waldo"). L'élément *wald-*, qui aboutit régulièrement à *galt*, *gaut* en ancien français et *vait*, *vaut* en ancien normand, a par la suite subi l'attraction de l'ancien français *val*, *vau* "vallée".

Breuil : ancien français *brueil*, *bruel*, variante dialectale *breuil* "bois taillis, forêt" < gallo-roman °BROGILU < bas-latin *brogilum*, accusatif de *brogilus* < gaulois °*brogilos* "bois entouré d'une haie", dérivé diminutif en -*ilos* de °*brogi* "champ" (attesté en latin dans les Scholies à Juvénal sous la forme *brogæ*) < celtique commun °*mrogī-* "terre, pays" [cf. gallois *bro*, breton *bro* "pays"; ancien irlandais *mruig* "terre, terrain; manoir" > irlandais *bruig* "pays"], initialement "territoire délimité, marqué", dérivé de la racine indo-européenne °*merg-* "frontière, limite"; cf. germanique °*mark-* "fortière, limite de territoire".

Le Breuil [aujourd'hui hameau de Mézidon, Cn de Mézidon-Canon] : *Brolium* ~1063/1066 NLC 221, *Le Bruil* 1234, *Le Bruel* 1236, *Broglie* 1240, *Brouil* 1320 DTC, *le Breuil* 1753/1785 p Cass., *le Breuil* ~1815 CN, *Le Breuil* 1883 a.c. DTC. — NL médiéval, issu de *brueil*, *breuil*.

Le Breuil-en-Auge [Cn de Blangy-le-Château] : *Broil super Tolcam fluvium* 11e s. PLXLP 38 n., *Brueil sur Touques* 1172 DTC, *Bruil*, *Bruilleium* 1198 MR. — NL médiéval, issu de *brueil*, *breuil*.

Bois : ancien français *bois* < gallo-roman °BOSCU < westique °*busk* "bois, buisson" < germanique commun °*busk-* "buisson", d'origine incertaine; ce mot pourrait cependant se rattacher à la racine indo-européenne °*bheu(ə)-* "exister, pousser, croître".

Saint-Loup-de-Fribois [Cn de Lisieux] : *Sanctus Lupus* 1210 s.réf. [D-R, NPG3 122a], *Saint Loup de Fribois* [??] DTC, *Sanctus Lupus* 1277 CNO n° 900, *Canonici in ecclesia Sancte Marie de Friebois* 1285 CCPLX 45 n. 10 [DTC; = *N-D de Livaye* ?], eccl. *S. Lupi de Fribois* ~1350 PDX, *prioratus de Fribosco* 16e s. PLXLP 48, *Saint Loup de Frébois* 1586 DTC, *St Loup de Fribois* 1753/1785 p Cass., *Saint-Loup-de-Fribois* 1883 c DTC, *St-Loup-de-Fribois* 1975 c IGN. — NP germ. *Frido* + ancien français *bois*. Formation romane ancienne (déterminant + générique, sans article), vraisemblablement antérieure au 11e siècle.

Cabine, cabinière : terrain en pente, ravin laissé inculte, et généralement planté en taillis. Le normand *cabine*, employé dans ce sens, représente une variante phonétique du moyen-français *cavine*, de même signification; il s'agit d'un dérivé de l'ancien français *cave* "creux", emprunt savant au latin *cavus* "creux". Le passage de *cavine* à *cabine* n'est pas bien expliqué; on peut cependant faire l'hypothèse de l'influence d'un autre mot dont la consonance est proche : *picane* "terre en pente laissée en friche". Les aires d'emploi de *picane* et *cabine* sont contiguës en Normandie, si bien que ces deux mots ont certainement été associés dans l'esprit des locuteurs, et leur prononciation a pu converger. Le normand *cabinière* est un dérivé collectif en -*ière* de *cabine* "ravin planté en taillis", de même sens que ce dernier, avec l'accent mis sur la couverture végétale.

La Cabine, les Cabines : *La cabine* 1835 CN [Bellou, Cn de Livarot, C; d'où : *La cavée de la cabine* 1835 CN; *les pairés de la cabine* 1835 CN]; *la Cabine* 1835 CN [Cheffreville > Cheffreville-Tonnencourt, Cn de Livarot]; *La Cabine*, *la Cabine* 1835 CN [Sainte-Marguerite-des-Loges, Cn de Livarot]; *La Cabine* 1835 CN, *La Cabine* 1982-88 PTT [Saint-Ouen-le-Houx, Cn de Livarot, C; d'où : *Cour de la Cabine* 1835 CN]; *la cabine* ~1823 CN [le Mesnil-Eudes, Cn de Lisieux-O]; *les Cabines* ~1823 CN [le Mesnil-Eudes, Cn de Lisieux-O]; *Les Cabines* 1823 CN [Saint-Germain-de-Livet, ¹ Hermann Gröhler, *Über die Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, II, Heidelberg, 1933, p. 283 s.v. *skot*. Cf. également D-R 259b s.v. *Écos*.

² M. Gysseling [*Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord Frankrijk en West Duitsland (voor 1226)*, Tongres 1960] et à sa suite F. de Beaurepaire [NCE 102-103 s.v. *Écos*] ont choisi d'interpréter les NL de ce type comme des représentants du germanique *skauti* "hauteur, pente", ce qui convient au site du bois d'Écots (mais non à l'agglomération).

³ FEW II 558b.

Cn de Lisieux-O]. — **le Bois de la Cabine** : *Bois de la Cabine* ~1815 CN [Léaupartie, Cn de Cambremer, C; d'où : *Sur la Cabine* ~1815 CN; *pré de la Cabine* ~1815 CN]; *bois de la Cabine* ~1824 CN [Prêreville, Cn de Lisieux-O, C; d'où : *près de la Cabine* ~1824 CN]. — **la Pièce de la Cabine** : *Pièce de la Cabine* 1824 CN [Saint-Pierre-des-Ifs, Cn de Lisieux-O]. — **le Pré de la Cabine** : *le pré de la Cabine* 1834 CN [le Mesnil-Germain, Cn de Livarot].

La Cabinière : *la Cabinière* 1835 CN, *la Cabine* 1946 INSEE, 1979 h IGN, *La Cabine* 1982 PTT [Livarot; d'où : *Pré de la cabinière* 1835 CN].

• Buissons, arbustes :

Buisson : ancien français *boisson*, *bouisson*, *buisson* "buisson" < gallo-roman *BOSCIONE < *BUSCIONE, dérivés collectifs tirés du westique **busk* "bois, buissons" [→ Bois]. Dans certains cas, le mot peut désigner le buis, et représente alors un dérivé en -on de l'ancien français *bois*, *bouis* "buis". La confusion entre les deux types est constante en ancien français, quoique le sens de "buisson" soit le plus fréquent.

Les Buissons : *les Buissons* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Le Buisson Baril : *le Buisson Baril* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Picane, picanière : terre en forte pente, généralement laissée en friche; d'où le sens plus général de "terre inculte ou de mauvaise qualité, où ne poussent que des bruyères ou des fougères"⁴. Le normand *picane* représente un ancien dérivé de *pic* ou de *piquer*, au sens de "tomber, aller à pic"; *picanière* est un dérivé collectif en -ière de *picane*, insistant davantage sur la notion de végétation caractéristique des lieux incultes.

La Picane, les Picanes : *La picane* ~1815 CN [Cambremer]; *la picane* 1823 CN [Lessard > Lessard-et-le Chêne, Cn de Lisieux-O]; *les Picannes* 1823 CN [les Monceaux, Cn de Lisieux-O]; *La picane* ~1812 CN [Lécaude, Cn de Mézidon]; [là pikàn] 1991 AO [Montviette, Cn de Saint-Pierre-sur-Dives].

La Picanière, les Picanières : *la Picanière* ~1815 CN [Auvillars, Cn de Cambremer]; *les picanières* ~1823 CN [Hotot-en-Auge, Cn de Cambremer]; *Picapière* 1848 EM, *La Picanière* 1883 h DTC [Deux-Jumeaux, Cn d'Isigny]; *les picanières* 1823 CN [le Chêne > Lessard-et-le Chêne, Cn de Lisieux-O]; *les picanières* 1823 CN [Lessard > Lessard-et-le Chêne, Cn de Lisieux-O, C; d'où *le pré des picanières* 1823 CN]; *la picanière* ~1823 CN [le Mesnil-Eudes, Cn de Lisieux-O]; *Picanières* 1823 CN [les Monceaux, Cn de Lisieux-O]; *La picanière, La picanière* ~1812 CN [Lécaude, Cn de Mézidon]; *La picanière, La picanière* ~1812 CN [Lécaude, Cn de Mézidon]; *la Picanière* 1835 CN [Ouville-la-Bien-Tournée, Cn de Saint-Pierre-sur-Dives].

Épinette : ancien français *espinete* "buisson épineux", dérivé diminutif en -ete d'*espine* "épine" < latin *spina* "épine; buisson épineux, églantine", etc. [indo-européen **spei-nâ*, forme suffixée en -nâ de la racine **spei-* "pointe, piquant"]. En Normandie, ce mot désigne à la fois le prunellier et l'aubépine; ces buissons ont souvent été employés comme limite de propriété.

L'Épinette : *l'Épinette* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où : *sur l'Épinette* 1835 CN; *la cour de l'Épinette* 1835 CN].

Ginias : appellatif toponymique dialectal bien connu, noté en microtoponymie sous les formes *geniaux*, *giniaux*, *ginias*, etc. "genêt", et actuellement attesté surtout en Haute-Normandie (moitié sud de l'Eure, quelques points dans le Calvados et la Seine-Maritime) sous la forme [jinyó], *jinyo*⁵. — **Étymologie** : dérivé en -iaux de l'ancien français *geneste*, puis *genest* "genêt" [latin *genesta*, variante de *genista* (ce dernier semblant d'ailleurs d'origine dialectale); mot d'étymologie inconnue], sur le radical apocopé *gen-*. Le suffixe -iaux, [-yó], est la forme dialectale de -eaux < ancien français -eaus < -els, pluriel du suffixe diminutif -el, dont la prononciation dialectale est [é]; il y a vraisemblablement eu confusion, à une date ancienne, entre la voyelle finale de *genest* > *genêt*, [jné], et le suffixe -el, [é], d'où l'usage au pluriel de la forme dialectale [-yó].

Les Ginias : *les ginias* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Bruyère : ancien français *bruière*, *briere* "champ de bruyères"; le mot *bière* a désigné en Normandie non seulement cette estimable représentante de la famille des éricacées, mais, d'une manière plus générale, une terre en friche où croissent des broussailles, et souvent utilisée comme vaine pâture. À Montviette, beaucoup de NL de ce type résultent d'anciens défrichements du bois de Val-Boutry, mis en coulure ou laissés en friche. — **Étymologie** : ancien français *briere* < gallo-roman *BRUCARIA, dérivé collectif en -aria du latin d'origine gauloise *brucus* "bruyère", emprunt du gaulois **brūkōs* < **wroikōs* "bruyère" (cf. irlandais *froech*, gaélique d'Écosse *fraoch*, gallois *grug*, breton *brug*), littéralement "plante aux racines tordues" [indo-européen **wroik-*, dégradé en *o* de **wreik-* "tourner, tordre", élargissement de la base **wer-* "tourner, plier, tordre" au degré zéro].

⁴ Moisy, DPN 487a ne donne que ce dernier sens pour *picane* et *picanière*.

⁵ Cf. ALN 461 "genêt à balais".

La Bruyère : *la Bruyère* 1835 CN, *La Bruyère* 1946 INSEE [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la Bruyère* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la Bruyère* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la Bruyère* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la Bruyère* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — **les Bruyères** : *les Bruyères* 1835 CN, *Les Bruyères* 1946 INSEE [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *les Bruyères* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *les Bruyères* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Grande Bruyère : *la grande Bruyère* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Cour de la Bruyère : *la Cour de la Bruyère* 1835 CN, *la Bruyère* 1977 IGN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Bruyère des Longs Champs : *La Bruyère des Longs champs* 1835 CN, *Les Bruyères-des-Longs-Champs* 1883 h DTC, *Longs Champs* 1946 INSEE, [lé bruyè:r ó lō çã] 1991 AO [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — Ancien défrichement du bois de Val-Boutry.

La Bruyère Fontaie : *la bruyère fontaie* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — D'après un NF FONTAIE, également attesté dans le NL contigu *les Fontaies*.

La Bruyère Guétard : *la Bruyère Guetard* 1835 CN, *la Bruyère Guitard* 1946 INSEE [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — D'après un NF GUÉTARD, également attesté dans les NL *la Pièce à Guétard* et *le Pré Guétard*; ancien défrichement du bois de Val-Boutry.

La Bruyère Haguais : *la Bruyère Haguais* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — D'après un NF HAGUAIS; ancien défrichement du bois de Val-Boutry.

La Bruyère au Rat : *la Bruyère au Rats* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — D'après un NF LERAT, également attesté dans le NL *le Pré au Rat*; ancien défrichement.

ARBRES :

• Aune :

Verneusse : ancien français régional *verneusse* < gallo-roman *VERNUCIA, dérivé du gaulois *vema "aune" (cf. ancien français *verne*, *vergne* "aune") < celtique commun *wemā (cf. irlandais *fern* "aune; objet en bois d'aune (bouclier, mât horizontal, etc.)", gallois, breton *gwern* "aune(s); marais") < indo-européen *wer-nā (cf. arménien *geran* "poutre", albanais *verrë* "peuplier blanc"), forme suffixée en -nā d'une des nombreuses racines *wer-, sans doute "tourner, plier".

La Verneusse [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives] : [là vèrnœs] 1990 AO. — Microtoponyme actuellement attesté dans le nom du *chemin de la Verneusse*.

Aune; aunay; aunaie : l'ancien français *alne* "aune" est issu du gallo-roman *AL(I)NU, réfection (d'après le latin *fraxinus* "frêne") du francique *alira, variante d' *alisa "aune" (cf. ancien anglais *alor*, néerlandais *els*, néerlandais dialectal *eller*, ancien haut allemand *alira* > *arila* > moyen haut allemand *erle* > allemand *Erle*) < germanique commun *aliza [indo-européen *al-is-ā, variante de *el-is-ā, forme suffixée de la racine indo-européenne *el- "brun, roux"]; cet emprunt au francique a renforcé ou s'est confondu avec le latin *alnus* "aune" [indo-européen *als-no-s, forme suffixée en -no- de *als-, degré zéro de *al-is-], dans le Nord de la France. Les anciens appellatifs toponymiques *aunay*, féminin *aunaie*, représentent les formations gallo-romanes ALNETU, féminin ALNETA, dérivés collectifs en -ETU, -ETA du latin *alnus* "aune".

L'Aunay Pilon : *L'Aunay Pilon* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — Parcelle située le long du douet Pilon.

L'Aunaie : [lóné] AO [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — Microtoponyme pratiquement contigu au chemin de la Verneusse, sur le bord du douet de Canteraine.

• Bouleau :

Bouleau; boulaie : le français *bouleau* est un dérivé diminutif tardif en -eau de *boul* < ancien français *bol* "bouleau" < gallo-roman *BETULLU, tiré du latin d'origine celtique *betulla*, dérivé diminutif du gaulois *betu-* "bouleau" (cf. gallois *bedwen*, pl. *bedw*, breton *bezven*, pl. *bezo* "bouleau", moyen cornique *bedewen* "peuplier"; irlandais *beith* < ancien irlandais *beithe* "bouleau") < indo-européen *gret-u- "arbre à résine, à goudron", forme suffixée en -u- de la racine *gret- "sorte de résine" (cf. ancien anglais *cwudu*, *cwidu* "résine, gomme, mastic" > anglais *cud* "herbe ruminée", *quid* "chique"; ancien haut-allemand *cuti* > allemand *Kitt* "glu, mastic, ciment"; sanskrit *jātu* "laque, gomme"). — Du gaulois *betu-* le latin a également tiré *bitumen* "bitume, goudron" > français *béton*. La forme *boulaie* correspond à l'ancien normand *boolaie*, *boulaye* "bois de bouleaux" [= ancien français *boloie*, *boloye*], dérivé collectif en -aie de *boul* ou produit du gallo-roman *BETULLETA, dérivé collectif en -ETA du gaulois *betulla* "bouleau".

La Boulaie : *la boulaie* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Les Bouleaux : *les Bouleaux* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où *sur les Bouleaux* 1835 CN].

• Buis :

Buis; boissière, buissière : l'ancien français *buis* est issu du gallo-roman BUXU < latin *buxum*, accusatif de *buxus* "buis"; comme le grec *púxos*, ce mot est vraisemblablement un emprunt à une langue méditerranéenne d'Asie Mineure. Il y a eu en français une constante interférence entre les mots de la famille de *bois* et de *buis*, d'où les variations fréquentes du radical dans les dérivés *boissière*, *buisnière* "lieu où pousse le buis" < bas-latin *buxeria*, dérivé collectif en *-eria* du latin *buxus* "buis".

Boissey [Cn de St-Pierre-sur-Dives] : *Buxeio* 1121/1128 DH1. — NL gallo-romain, issu du gallo-roman °BUXETU "lieu où pousse le buis", dérivé collectif en *-ETU* du latin *buxus*.

La Boissière [Cn de Lisieux] : *Buxeriam* 1132 DTC, *Boisseria* 1180 MR 18], *Buxeria* 1250 MR 174a, *Bussières* 1277 CNO n° 900, *La Boussière* 1710 DTC, *la Bouessière* 1730 DTC, *la Boissière* 1753/1785 p Cass., *la Boissière* 1824 c CN, *La Boissière* 1883 c DTC, 1946 c INSEE, *la Boissière* 1975, 1979 c IGN. — NL médiéval issu de l'ancien français *boissière* "lieu où pousse le buis".

Bissières [Cn de Lisieux] : *Busseres* 1277 [NCN 1963], *Bisseriae* 14e s. LPB [DTC], *Bissierres* 1753/1785 p Cass., *Bissières*, *Bissieres*, *Bissiere* ~1815 CN, *Bissières* 1883 c DTC, 1946 c INSEE, 1975 c IGN. — Variante dialectale du précédent, issu de la forme *buisnière*; NL médiéval précoce (sans article), ou peut-être gallo-romain, et dans ce dernier cas issu du gallo-roman BUXERIA.

• Chêne :

Chêne; chênaie : ancien français *chesne* "chêne" < gallo-roman CAISNU < CASSANU, emprunt du gaulois *cassanos* "chêne", avec, pour le traitement de la voyelle, l'influence analogique de *frêne* < *fresne* < FRAISNU < FRAXINU (la forme régulière du mot est représentée par l'ancien français *chasne*). Terme sans correspondants dans les autres langues celtiques, et donc peut-être emprunté à une langue pré-indo-européenne; dans le cas contraire, le mot pourrait se rattacher au celtique commun °cassi- "enchevêtré, touffu" [cf. LLG 193]. L'ancien français *chesnaie* "bois de chênes" est un dérivé collectif en *-aie* de *chesne*.

Le Chêne [ancienne paroisse, aujourd'hui Lessard-et-le-Chêne, Cn de Lisieux] : *Quercus* 1350 PLX 47 [DTC], *le Chesne* 1753/1785 p Cass., *Village du Chêne* 1823 CN, *Le Chêne* 1946 h INSEE, *le Chêne* 1977 h IGN. — NL médiéval, issu de l'ancien français *chesne* "chêne".

La Cour du Chêne : *la cour du chêne* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Chênaie : *la Chenaie* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la chenaie* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

• If :

If; Livet, Livaye : ancien français *if* < gallo-roman °IVU, accusatif de °IVUS, emprunt du gaulois *ivos* "if" < indo-européen °ei-wo-s, forme suffixée en -wo- de la racine °ei- "rougeâtre; tacheté". Les éléments *Livet*, *Livaye* représentent des formes agglutinées ° de *l'ivet* (pour *l'ivay* ou *l'ivey*), féminin *l'ivaie*, issus du gallo-roman °IVETU, féminin °IVETA "bois d'ifs", dérivés collectifs en *-ETU*, féminin *-ETA*, du gallo-roman °IVUS.

Saint-Pierre-des-Ifs [Cn de Lisieux] : *Sanctus Petrus de Iz*, *Sanctus Petrus de Hys* 1221 CSB n° 456 [DTC], *Sanctus Petrus de Yz* 1236 CSB n° 456 [DTC], *Sanctus Petrus de Aquosis*, *Sanctus Petrus de Ys* 1258 CSB n° 178 [DTC], *Saint Pierre des Ifs en Lieuvain*, *Sanctus Petrus ad Id*, *parrochia Sancti Petri de Is* ~1350. PLX 498 [NPG3 158a; DTC 13e s.], *Sanctus Petrus de Acquosis* 14e s. PLX 498 n. [DTC], *Saint-Pierre des Ays* 1694 Nol. [DTC], *St Pierre des Ifs* 1753/85 p Cass., *St pierre des ifs* 1824 c CN, *Saint-Pierre-des-Ifs* 1883 c DTC, *St-Pierre-des-Ifs* 1975, 1979 c DTC.

Notre-Dame-de-Livaye [Cn de Lisieux] : ecclesia de *Livaya* 1350 PLXLP 46, *Livaye* 1753/1785 p Cass., *notre dame de Livaye*, *Notre dame delivaye* ~1820 CN, *Notre-Dame-de-Livaye* 1883 c DTC, 1979 c IGN.

Saint-Germain-de-Livet [Cn de Lisieux] : *Sanctus Germanus de Liveto* 1206 DTC, *Livetum le Baudouin* 14e s. DTC, *St Germain de Livet* 1753/1785 p Cass., 1824 c CN, *Saint-Germain-de-Livet* 1883 c DTC, *St-Germain-de-Livet* 1975 c IGN [DTC : "anciennement *Livet-Baudouin* et *Livet-Tournebu*"].

Saint-Jean-de-Livet [Cn de Lisieux] : *Sanctus Johannes de Liveto* s.d. CNO n° 1018, *St Jean de Live't* 1753/1785 p Cass., *Saint-Jean-de-Livet* 1883 c DTC, *St-Jean-de-Livet* 1975 c IGN.

Saint-Michel-de-Livet [Cn de Livarot] : *Sanctus Michael de Bosco* 1234 DTC, *Ecclesia S. Michaelis de Lyveto* ~1350 PLX 257D, *St Michel de Livet* 1715 [copie 1750/1780] PPJ, 1758/1785 p Cass., *Saint-Michel-de-Livet* 1834 c CN, 1977 c IGN. — Il est à noter que la première mention du NL est "Saint-Michel-du-Bois", ce qui semble confirmer l'étymologie parfois contestée de *Livet*.

• Frêne :

Frêne; Fresnay : l'ancien français *fresne* est issu du gallo-roman FRAXINU < latin *fraxinum*, accusatif de *fraxinus* "frêne" [radical indo-européen °bhrag-s-, littéralement "l'arbre blanc", forme suffixée en -s- du degré

⁶ Cf. le nom du *lierre* < ancien français *l'iere*, etc.

zéro de la racine **°bhereg-** "brillant, blanc"; cf. également l'anglais *birch* "bouleau". Le NL Fresnay représente soit l'ancien français de l'Ouest *fresné*, *fresnai* "bois de frênes" < gallo-roman **°FRAXINETU** "bois de frênes", dérivé collectif en -ETU du latin *fraxinus*, soit directement l'étymon gallo-roman.

Saint-Martin-de-Fresnay [Cn de St-Pierre-sur-Dives] : *Fresneio* 1108, *Sancto Martino de Fresneio* 1247; **Notre-Dame-de-Fresnay** : *Fresneio* 1108, *Beata Maria de Fresneio* 1293. — NL médiéval précoce, issu de l'ancien français *fresné*, ou peut-être NL gallo-romain, issu de **FRAXINETU**. Le lieu a vraisemblablement été nommé durant le haut-Moyen-Âge, avant d'être habité, sans qu'il soit possible de préciser davantage. Le nom *Fresneium* a initialement désigné un domaine ou fief subdivisé par la suite en deux paroisses : *Saint-Martin-* et *Notre-Dame-de-Fresnay*. L'apparition tardive des dédicaces illustre l'implantation de nouvelles paroisses en des lieux auparavant boisés, puis défrichés en général à partir du 11^e siècle.

• Noyer :

Noyer : ancien français *noier* "noyer" < gallo-roman **°NOCARIU** < latin populaire **°nucarium**, accusatif de **°nucarius** "noyer", dérivé nominal en -arius du latin *nux*, radical *nuc-* "noix" [indo-européen **°knuk-s**, élargissement d'un radical **°knu-** "noix" (cf. anglais *nut* < ancien anglais *hnutu*), initialement "petit objet dur et rond", reposant sur une base hypothétique **°ken-**, associée à l'idée de compression].

Saint-Martin-des-Noyers [aujourd'hui Saint-Martin-du-Mesnil-Oury, Cn de Livarot] : *Sanctus Martinus de Nucibus* 16^e s. PLXLP [DTC], *St Martin*, *St Martin des noyers* 1715, *St Martin des N.* 1724 [copies 1750/1780] PJ, *St Martin des Noyers* 1753/1785 p Cass., *Saint-Martin-des-Noyers* 1883 a c DTC, [Eglise *St-Martin* 1977 h IGN]. — NL médiéval, issu de l'ancien français *noier*. La première attestation, très tardive, du nom de cette ancienne paroisse, en est une traduction latine approximative, puisqu'elle signifie littéralement "Saint-Martin-des-Noix".

• Pommier :

Pommier; **pommerie** : l'ancien français *pomier* "pommier" est un dérivé nominal en -ier de *pome* "pomme" < latin populaire *poma*, pluriel neutre (assimilé à un féminin) du latin classique *pomum* "fruit", vraisemblablement emprunté à une langue inconnue. L'ancien français *pommerie* "pommerie" est un dérivé collectif en -aie de *pomier*.

La Pommerie [ancienne succursale ou chapelle-annexe de St-Laurent, et ancienne prébende à Saint-Désir, Cn de Lisieux-O] : le chemin qui mène à Saint Laurent de la *Pommerie* 1349 LXM, *prebenda de Pommeria* ~1350 PLX 246C, *Pommeria* 16^e s. PLXLP 22, *la Pomeraye* 1753/1785 suc Cass., *Villag. de la pomeraye*, *Village de la Pommeraye* 1824 CN, *La Pommeraye* 1883 vge DTC, *la Pommeraye* 1975, 1982 h IGN, *La Pommeraye*, *La Pommerie*, *ham Pommeraye* 1988 PTT. — NL médiéval, issu de l'ancien français *pommerie* "pommerie".

• Pin :

Pin : ancien français *pin* < gallo-roman **PINU** < latin *pinum*, accusatif de *pinus* "pin" [pouvant représenter l'indo-européen **°pī-nu-** "arbre enflé, gonflé (de résine)", forme suffixée en -nu- de la racine **°pele-** "enfler, être gros", au degré zéro].

Le Pin [Cn de Lisieux] : *Pinus*, *Pynus*, *le Pyn*, *le Pin en Lieuvain* 1350 PLXLP 25, *le Pin* 1753/1785 p Cass., *Le Pin* 1883 c DTC, *le Pin* 1982 c IGN. — NL médiéval, issu de l'ancien français *pin*.

• Saule :

Soquence [ancienne commune rattachée à Écajeul en 1831] : *Salquentia* 1063~1066 RADN 421 n° 222, *Sauquancia* 1221, *Saucancia* 1259 DTC, *Soquance* 1286 CPLX 48 n. 4, *Socquence* 1730 TEL [DTC], *Soquence* 1753/1785 p Cass., 1810 c CN, 1883 ac DTC, 1975 h IGN. — NL apparemment issu d'un prototype gallo-roman **°SAL(I)CANTIA**, qui pourrait représenter une formation toponymique gauloise issue des éléments *salico-* "saule" [indo-européen **°salik-** "saule", littéralement "(l'arbre) grisâtre, sombre", forme suffixée en -ik- de la racine **°sal-** "grisâtre, d'un gris sale"; cf. latin *salix* "saule"] + suffixe toponymique d'origine pré-latine -antia, soit "l'endroit où il y a des saules".

• Tilleul :

Tilleul : ancien français *teilloi* "tilleul" < gallo-roman **°TILIOLU** < latin populaire **°tiliolum**, accusatif de **°tiliolus**, dérivé diminutif en -(i)olus de **°tilius**, réfection du latin classique *tilia* "tilleul", d'origine inconnue.

Le Tilleul [ancienne commune, rattachée en 1831 à Saint-Georges-en-Auge, Cn de St-Pierre-sur-Dives] : *Teilloi* 1198 MR. — NL médiéval, issu de l'ancien français *teilloi* "tilleul".

⁷ Cf. Dottin 284.

• Vigne :

Vigne : ancien français *vigne* < gallo-roman *VINIA* < latin *vinea* "vigne", emploi substantivé du féminin de *vineus* "de vin, relatif au vin", dérivé adjectival en *-eus* de *vinum* "vin", et aussi "vigne; raisin" < **wīnom* [radical indo-européen **wīn-*, variante **wōin-* "vin" (cf. également grec *oīnos* < **wōinos*; albanais *vënë*, arménien *ginē*), probablement emprunté à une langue méditerranéenne non identifiée (cf. proto-sémitique **wayn-*, d'où hébreu *yayin*, éthiopien *wayn*, ougaritique *yn*, etc.). — Un grand nombre de communes normandes gardent la trace d'une ancienne vigne, principalement destinée à la confection du vin de messe (les boissons courantes étaient la bière et la servoise, plus tardivement le cidre).

Les Vignes : *les Vignes* 1835 CN, *Les Vignes* 1883 h DTC, *les Vignes* 1977 h IGN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où : *les petites vignes* 1835 CN; *la cour des vignes* 1835 CN].

La Cour de la Vigne : *la cour de la vigne* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où : *le pré de la vigne* 1835 CN].

AUTOUR DES ARBRES :

• Cabanes :

Écajeul : *Scajolum*, *Escajolum* ~1063/66 NLC 22, *Scagiola*, *Escageol* 1132, *Escajeul* 1137 DTC, *Eschajolium* 1145 DTC, *Escajol* 1196 MR 1200a, *Escageus* ~1350 PDC, *Escajolio* ~1350 PDL, *Escageul* 1413 ACP, *Escayeul* 1419 DTC [lire sans doute *Escajeul*], *Escaujeul* 1463 FLF, *Escaguel* 1476 DTC, *Ecayeul* 1758 Vaug., *Escajeul* 1753/85 p Cass., *Ecajeul* 1810 c CN, 1975 h IGN. — Plusieurs hypothèses ont été formulées, qui toutes ont à la fois l'avantage et l'inconvénient d'être plausibles : A. Dauzat * a proposé d'y voir une formation gallo-romane en *-ialo* [élément gaulois "clairière", puis "lieu cultivé, lieu habité"], dérivée d'un NP latin *Scabius*, soit **SCABIOIALO* > **SCABIOLO* "la clairière de *Scabius*, le domaine de *Scabius*"; F. de Beaurepaire * a émis l'hypothèse d'un dérivé diminutif en *-eolum* du bas-lat. *scaba* "fossé", soit le gallo-roman **SCABIOLU* "petit fossé"; l'abbé Nègre * voit une formation entièrement gauloise, issue de *esca* "eau" + *-ó-ialo* "clairière", puis suffixe toponymique vague, soit le NL gaulois **Escaóialo* > **Escaioio* "endroit humide". Il n'est pas possible de réfuter formellement ces hypothèses, dont les deux points faibles résident cependant dans le fait que a) ce ne sont que des hypothèses; b) les éléments proposés (NP latin *Scabius*, latin *scaba* "fossé", gaulois *esca* "eau") ne sont guère représentés par ailleurs en Normandie. Pour notre part, nous proposerons de voir dans *Scajolum* un dérivé diminutif médiéval en *-iolu* > *-(i)ol*, *-(i)eu* de l'appellatif scandinave *skali* ou anglo-saxon *scale* "habitation temporaire" : **SCALIOLU* "la petite cabane" > **escaiol*, *escajol* après dissimilation et épenthèse. Nous estimons que cette hypothèse a l'avantage de rattacher le NL Écajeul à un type toponymique bien attesté en Normandie (cf. Ecalles, Ecalles-Alix, Ecalles-sur-Villers dans l'Eure).

Loge : l'ancien français *loge* désigne initialement un abri de feuillage, une hutte de branchages, avant de s'employer pour tout abri couvert permanent. Ce mot représente un ancien emprunt au francique **laubja* "abri de feuillage" ou "toit en écorce", terme dérivé du germanique commun **laubaz* "feuille, feuillage; lambeau" [racine indo-européenne **leup-*, arracher (l'écorce, les feuilles), peler, etc.]. En toponymie, les *loges* désignent souvent des abris dans les forêts ou à l'orée des forêts, utilisés par différentes professions (gardiens d'animaux; charbonniers; gardes forestiers, etc.).

Vaudeloges [Cn de St-Pierre-sur-Dives] : *Gualdelogie* 12e s., *Vallis de Logiis* ~1250 DTC, *Vallis Logiarum* ~1335 PDL, *Vallis de Loges* 1417 DTC, *Vau de Loges* 1723 d'Anv. — NL médiéval précoce, formé des éléments germaniques *wald-* "bois, forêt" (ou éventuellement du NP *Waldo*) + **laubja* "cabane de feuillage", d'où le sens de "cabane dans les bois" (ou éventuellement "cabane de Waldo").

Sainte-Marguerite-des-Loges [Cn de Livarot] : eccl. *Sancte Margarete de Logiis* ~1350 PDL. — NL médiéval, issu de l'ancien français *loge*.

• Arbres foudroyés :

Fumichon : *Folmuceon* 1180, *Folmuçon*, *Folmuchon* 1195 PLX 24 n. [DTC], *Foumuzon* 1198 MR 111b [DTC], *Foumichon* 1238 CSAG 778 [DTC], *Folmuchon* 1250 MR 82 [DTC], *Foumichon* 1290 CSV 151 [DTC], *Foumichon* 1320 FSO [DTC], *Foumuchon* 1398 FF 344 [DTC], *Ecclesia de Formichone* 16e s. PLX 24 [DTC], *Fumechon* 1753/1785 p Cass., *Fumichon* 1883 c DTC, 1975 c IGN. — NL probablement gallo-romain, issu du gallo-roman *FULMINATIONE* < latin *fulminationem*, accusatif de *fulminatio* "action de lancer la foudre" ; équivalent de l'ancien français *fouldrière* "lieu qui porte les traces de la chute de la foudre" < *fouldre* < lat. *fulgur*, *fulgore(m)* + *-ière*; il y a eu contamination par le mot

⁸ Albert Dauzat et Charles Rostaing, loc. cit.

⁹ François de Beaurepaire "la Toponymie de la Normandie, méthodes et application", in *Cahiers Léopold Delisle* XVIII, fasc. 1-2, 1er sem., 1969, p. 67 § 103.

¹⁰ Ernest Nègre, loc. cit.

¹¹ René Lepelletier [DENCN 130b] explique *Fumichon* par un NP germanique *Folmuot* + suffixe de propriété *-o / -onis*; la fréquence du NL et la rareté du NP font préférer une formation issue d'un appellatif.

fumechon, *finichon* "fumeterre" (cf. TGF §5171), mais les formes anciennes de *Fumichon* (et NL apparentés : *Fumichon* (Manche), *Fumechon* (Oise, Seine-Maritime, Eure), *Fumeçon* (Orne, Eure-et-Loir), etc.) excluent une interprétation par ce dernier terme, qui est un dérivé diminutif dialectal issu du verbe *fumer* (littéralement, *fumeçon*).

- Exploitation de bois :

Marolles : *Matroles* 1008 DTC, *Maieroles* 1198 MR 15b, *Maierolæ* 1283 CNO n° 1018, *Maeroliæ* 1350, *Maroliæ* 16e s. PLXLP 24, *Marolles* 1753/1785 p Cass., 1883 c DTC, 1975 c IGN. — NL sans doute gallo-romain, issu du gallo-roman MAT(E)RIOLAS, dérivé toponymique en -OLA (accusatif pluriel -OLAS) de *materia* "bois de construction; tronc d'arbre"¹², d'où le sens possible de "lieu où l'on trouve (où l'on exploite ?) des troncs d'arbres"; le mot *materia*, qui a signifié initialement "matrice (de l'arbre)", en tant que source de sa croissance, est dérivé de l'indo-européen **māter*- "mère" (cf. latin *mater*, grec *mētēr*, anglais *mother*, etc.), forme suffixée en -ter- (agentif, ou marqueur de terme de parenté) de la racine **mā*- "mère", d'origine peut-être onomatopéique, mais en tous cas liée à la notion d'allaitement, d'où le sens premier de "nourricière, celle qui allaite".

- Abattage :

Souche : ancien français *soche* < gaulois **tsukka*, d'un radical indo-européen **steu-g*- "souche, tronc d'arbre" [cf. anglais *stock*, du germanique **stokkaz*], forme élargie de la racine **steu*- "projection, fragment de quelque chose; pousser, enfoncer".

Les Souches : *les souches* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

- Défrichements par le feu :

Tôtes [Cn de St-Pierre-sur-Dives] : *Tostæ* 1219 DTC, *Tôtes* [sic] 1277 CNO n° 905, *Tostes* ~1335 PDS 230E, 1373 CDS 211E, 15e s. PPDS 241J, *Tôtes* p 1753/1785 Cass., 1835 c CN, 1883 c DTC, 1977 c IGN. — Probablement du gallo-roman TOSTAS (TERRAS) "les terres brûlées", évoquant un ancien défrichement par le feu; forme de l'accusatif pluriel du latin *tostus*, participe passé du verbe *torrere* "griller, rôtir, brûler, sécher" [indo-européen **tors-eyo*-, forme suffixée en -eyo- (valeur causative) de la racine **ters*- "sécher" au degré en o]¹³.

Brûlé, brûlin : ancien français *bruslé* "brûlé", moyen français *brulin* "destruction par le feu", employés au sens de "brûlis, terre défrichée par le feu".

Le Brûlé : *le Brulé* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Le Brûlin : *le Brulin* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Les Brûlins : *les Brulins* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où : *le bois des Brulins* 1835 CN].

- Défrichements par essartage :

Essard : le mot *essart* est issu du gallo-roman ESSARTU < bas-latin *exsartum* "lieu défriché", dérivé parasyntétique de *sartus* < latin classique *sartus*, participe passé du verbe *sarire* "sarcler" [base indo-européenne **ser*-, qui a dû désigner divers outils agricoles, avec peut-être initialement le sens de "recourbé, coudé", etc.; cf. l'élargissement **ser-p*- "faucille, crochet", d'où indirectement le français *serpe*].

Lessard [ancienne commune, maintenant Lessard-et-le-Chêne, Cn de Lisieux] : *Lessart en Auge* 1234 LRT 22 [DTC], *Essarta Evrardi* 1350 PLX 46 [DTC], *Assarta Evrardi* 16e s. PLX 75 [DTC], *Lessart* 1753/1785 p Cassini, *Lessard* 1823 h CN. — NL médiéval, issu de l'ancien français *essart* < bas-lat. *exsartum* "lieu défriché".

Coupesarte [Cn de Lisieux] : *Willelmus de Corbe Essart* 1198 MR 43a, *Sanctus Cyricus de Corbe-Sarte* s.d.

¹² Cf. D-R 437, DENCN 168a; mais Ernest Nègre [TGF §5965] suppose également un possible report du sens de *mayeres* "branches de peuplier ou de saule servant d'échalas".

¹³ Le bon abbé Ernest Nègre [TGF §15465] a proposé un NP germanique *Totta* + la désinence gallo-romane -as de l'accusatif pluriel, d'où le prototype gallo-germanique *TOTTAS, forme adjectivale signifiant "(les terres) de Totta", qui aurait subi par la suite l'attraction de l'Ancien français *toster* "rôtir, brûler". Cette interprétation rend apparemment compte de *Thoste* en Côte d'Or (*Thotes* 1219), et, en Normandie, de *Tôtes* [Seine-Maritime; *Totes* 1030] et *Tostes* [Cn de Pont-de-l'Arche, Eure; *Totte* 1722]. Mais on ne dispose pas de formes anciennes pour le nom de cette dernière commune, dont l'interprétation se révèle purement analogique. La situation de la paroisse, implantée tardivement dans la forêt, est fortement suggestive d'un défrichement. Enfin, si les premières formes de *Tôtes* (Seine-Maritime), sans s'interne, peuvent suggérer un ancien **Tottas*, celles de *Tôtes* [Cn de St-Pierre-sur-Dives], certes plus tardives, ne permettent pas d'exclure **tostas* (*terras*). L'explication de François de Beaurepaire (NCSM 156; NCE 199), reprise par René Lepelletier (DENCN 256) selon laquelle on aurait affaire à une forme féminisée du normand *tot* < scandinave *topt* "domaine rural", puis village ne convainc pas : on ne voit pas quelle serait la motivation de cette féminisation, jamais attestée dans les textes, si ce n'est qu'un certain nombre d'appellatifs toponymiques d'origine scandinave ont été effectivement féminisés.

PLXLP 48 n. 5 [DTC], *Curva Sarta* 1262 CHLX [DTC], *Courbesarte* 1482 n. ms. in DTC, *Curva Sarta* 1571, *courbe Sartre* 1579 PLXLP 48 n. 5 [DTC], *Couppesard*, *Coupsartre* 1585 PTF [DTC], *Coupsarte* 1753/1785 p Cass., *Coupe sartre* 1778 DA [DTC], *Coupsarte* ~1815 c CN, *Coupesarte* 1883 c DTC, 1977 c IGN. — NL médiéval, issu de l'ancien français *corbe essart* "essart courbe, défrichement de forme circulaire"; le NL a subi l'attraction tardive (16e s.) du verbe *couper*, et peut-être l'influence de la forme *sartre* ("tailleur" en ancien français).

PLANTES DIVERSES :

• Cresson :

Bellou [Cn de Livarot] : *Berlou* 1186 DTC, *Ecclesia Beate Marie de Bellou* ~1350 PLX 261 D, *Bello* 1453 FVF [DTC], *Bellou* 1753/1785 p Cass., 1835 c CN, 1883 c DTC, 1979 c IGN. — NL gaulois, issu de *berula* "cresson" + suffixe -*avu*, d'où un toponyme gaulois **Berulavu* > gallo-roman **BERLAVU* "lieu où pousse le cresson", équivalent des lieux-dits français du type *la Cressonnière*. Le mot gaulois *berula* est à l'origine du français *berle* "cresson d'eau" (*sium angustifolium*, *sium nodiflorum*), équivalent de l'ancien normand *besle* et du normand *bêle* (Orne), *bêle*, *beuille* (région du Havre), encore relevés au début du siècle ¹⁴. On en trouve des correspondants dans la plupart des autres langues celtiques : ancien irlandais *biror* > moyen irlandais *bilor* > irlandais *biolar*, gallois *berwr*, breton *beler* "cresson". Ces mots sont issus du celtique commun **beruro*-, littéralement "végétation d'eau (ou de source)", composé du radical **ber-*, **bir-* "eau, source; ruisseau" ¹⁵ (cf. ancien irlandais *bir*) et du suffixe collectif -*uro*- [cf. LEIA B-52].

• Houblon :

Houblon; **houblonnière** : moyen français *oubelon*, *houbelon*, dérivé de *houppe* "bière houblonnée" < picard, wallon *hoppe* < moyen néerlandais *hoppe* "houblon; bière houblonnée" (cf. néerlandais *hop*), d'un radical germanique **hupp-* (cf. "houblon", peut-être initialement "plante à la touffe", qui pourrait représenter l'indo-européen **kup-*, degré zéro de la racine *(s)*keup-* "touffe (de cheveux), gerbe", etc. Le mot *houblonnière* "champ de houblon" est un dérivé collectif en -*ière* de *houblon*.

la Houblonnière [Cn de Lisieux-O] : *Hublonneria* 1164 ch. Friardel [DTC], *Houblomna* 1350, *Houblonneria* 16e s. PLX [DTC], *la Houblonnière* 1753/1785 p Cass., 1820/30 CN, *La Houblonnière* 1883 c DTC, *la Houblonnière* 1979 c IGN, *La Houblonnière* 1982 PTT. — Fr. *houblonnière*.

• Menthe sauvage (*mentha aquatica*) :

Chasse-puce : *Chasse-puce* "la menthe des champs" (Pluquet 60); ALN 382 "Camomille puante", note compl. "Menthe sauvage" (*mentha aquatica*, *m. arvensis*, *m. rotundifolia*) : [d la kàç pus] au pt 64 (St-Germain-de-Livet; commentaire de l'informateur : "on en met dans les lits pour chasser les puces). Le type "CHASSE-PUCE" (formes diverses) est attesté en nord-Pays-d'Auge, Sud du Calvados et Nord de l'Orne. Sud de la Manche [30] : type "DE L'HERBE A LA PUCE", SE du Calvados [32] : DU TUE-PUCE.

Cachepuce : *Cachepuce* ~1815 CN [Saint-Pierre-du-Jonquet, Cn de Troarn; d'où : *Petite Cache-puce* ~1815 CN].

• Iris des marais (*iris pseudoacorus*), ou iris faux-acore :

Pave; **paveau**; **pavé**, etc. : *pave* "iris des marais" (pseudo-acorus), sans localisation; d'où *pavat* "collier de cheval, fait avec les feuilles séchées de l'iris des marais (Duméril 170b s.v. PAVAT); ALN 410 "Iris faux-acore" : [pàv] (Manche, Bessin); [pàvo]. [pàvâ], pl. [pàvyo] (Manche, moitié S de l'Orne); [pàvé], [pàvèy] (f.) : (S de la Manche, NO de l'Eure), etc. En outre, en certains points de la Manche, [pàv], [pàv] = "laîche" (*carex*) [5, 14, 16, 24], ainsi que les types [pàv'e; 28], [èrb à pàvé; 41]; [pàv], [pàvo] = "massette à larges feuilles" (*typha latifolia*) [11, 15, 34]. — En français régional : Lepelletier DBN 108b : *pave* (f.), iris des marais, plante des terrains très humides; empl. Mc. — **Étymologie** : ancien normand *pave* [terme issu du latin *papyrus*, accusatif de *papyrus* < grec *pápûros* "roseau d'Égypte" (mot d'origine inconnue), sans doute par l'intermédiaire d'une forme plus longue **pavir*, **pavy*, non attestée dans les textes, et dont *pave* serait un dérivé régressif ancien]; dérivé diminutif *pavel*, forme vocalisée *paveau*, formes dialectales *paviau*, *pavé*.

les Pavots : *les pavots* ~1815 CN [Léaupartie, Cn de Cambremer].

le Pré Pavé : *Pré Pavé* 1828 CN [Putot-en-Auge, Cn de Dozulé]. — L'élément *paveux* représente un dérivé adjectival en -*eu* de *pave* "iris faux-acore".

les Grandes Pavoisses / les Petites Pavoisses : *les grandes Pavoisses*, *Grandes Pavoisses*

¹⁴ Charles Vêrel, *Le Bréviaire des Normands*, Alençon, 1910, p. 124; Abbé C. Maze, *Étude sur le langage de la banlieue du Havre*, le Havre, 1903, p. 119.

¹⁵ Élément attesté dans les NL irlandais *Birr* [comté d'Offaly] et de *Birra* [comté de Donegal] < irlandais *biorra* "eau, cours d'eau", et en tant qu'adjectif "plein d'eau, marécageux".

~1830 CN; *Petites Pavoisses* ~1830 CN [le Ham > Hotot-en-Auge, Cn de Cambremer]. — **la Pavoisse de l'Essiau** : *Pavoisse de Lessiau* ~1830 CN [le Ham > Hotot-en-Auge, Cn de Cambremer]. — Dérivé mal défini de *pave* : suffixe -uccia ou -occia ?

Glageux, gladioux, etc. : ALN 410 "iris faux-acore" : [glajœ] S Seine-Maritime, NO, SO Eure, [gyajœ(r)], [glajœr] N Manche, Jersey, Guernesey, [lajœ], [yajœ] et var. O Manche, SO Calvados. En outre, [gyajœ] "laiche" [8]. — **Étymologie** : gallo-roman GLADIOLU < latin *gladiolum*, accusatif de *gladiolus* "petite épée", dérivé diminutif du latin *gladium* "épée" [emprunt latin au celtique *klad-yo-m (cf. également gaélique d'Écosse *claidheamh* "épée"), dérivé en -yo- d'un radical *klad- "couper, frapper", élargissement au degré zéro de la racine indo-européenne *kel- "couper, frapper"].

les Gladioux : *les gladioux* ~1815 CN [Saint-Pierre-du-Jonquet, Cn de Troarn]; *Les Gladioux* ~1815 CN [les Authieux-sur-Corbon > Victot-Pontfol, Cn de Cambremer]. — **les Grands Gladioux / les petits Gladioux** : *les grands gladioux*, *les petits gladioux* ~1815 CN [Saint-Pierre-du-Jonquet, Cn de Troarn]. — **la Pointe des Gladioux** : *la pointe des gladioux* ~1815 CN [Saint-Pierre-du-Jonquet, Cn de Troarn].

les Glageux : *les glageux* ~1815 CN [Victot > Victot-Pontfol, Cn de Cambremer]; [*herbage*] *des Glageux* 1811, *les Glageux* ~1815, *les glageux*, *les Glageux* ~1830 CN [Hernetot > le Ham > Hotot-en-Auge, Cn de Cambremer]. — **le Pré des Glageux** : *Pré des glageux* ~1815 CN [Victot > Victot-Pontfol, Cn de Cambremer].

les Glangeux : *Les Glangeux* ~1815 CN [Hernetot > Saint-Ouen-du-Mesnil-Auger, Cn de Troarn].

• phragmite (*phragmites communis*) :

Ros; roseau; rosière : ancien français *ros* "roseau", emprunt au germanique **raus* (cf. néerlandais *roer*, ancien haut-allemand *rôr* > allemand *Rohr*, suédois *rôr*, gotique *raus* "roseau"), d'origine incertaine. Le mot *roseau* est issu de l'ancien français *rosel*, dérivé diminutif en -el de *ros*; l'ancien français *rosière* "lieu où poussent les roseaux" est un dérivé collectif en -ière.

Rots [Cn de Tilly-sur-Seulles] : *Rausus* 9e s. DENCN, *Ros* 1012 DTC. — NL médiéval précoce, issu de l'ancien français *ros* ou du germanique **raus*.

le Pré de Rot : *pré de Rot* ~1823 CN [Hotot-en-Auge, Cn de Cambremer].

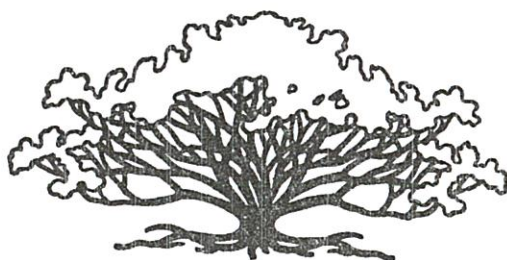
le Roseau : *Le roseau* 1824 CN [Crocq, Cn de Morteaux-Coulibœuf].

la Rosière, les Rosières : *La Rosière*, *La rosière* 1835, *La Rosière* 1891 CN, *La Rosière* 1883 h DTC [Sainte-Marguerite-des-Loges, Cn de Livarot]; *La Rosière*, *La Rosière* ~1815 CN, *La Rosière* 1883 h DTC, 1946 INSEE, *la Rosière* 1989 h IGN [Cambremer; d'où : *r Rosières*, *r de la Roseraie* 1982-88, *r Rosière* 1984-88 PTT]; *Les rosières* 1823 CN [Airan, Cn de Bourguébus]. — **la Pièce à la Rosière** : *la pièce à la rosière* 1820/30 CN [la Houblonnière, Cn de Lisieux-O].

FAUX VÉGÉTAUX :

Saint-Ouen-le-Houx [Cn de Livarot] : *Saint Ouein* 1261/1270, *Parrochia S. Audoeni Lohout* 13e s., *Saint Ouen le Lohout* 1320, *St Ouen le Houx* 18e s. — Nom de seigneur local *Lohout* [ancien NB médiéval *Lohoutissu* d'un NP germanique *Hlodold* < *Hlodwald*, combinaison des éléments *hlod-* "gloire" et *-wald* "puissance, force"], soit *Saint-Ouen-le-Lohout* "la paroisse de Saint-Ouen, appartenant à Lohout". Le passage de *le Lohout* à *le Houx* est évidemment imputable à l'attraction du nom du végétal, mais correspond également à un phénomène linguistique nommé haplologie, consistant à réduire à une seule, en les contractant, deux syllabes identiques ou phonétiquement proches.

Saint-Ouen-le-Pin [Cn de Cambremer] : *Saint-Ouen le Paingt* 1310 DTC, *ecclesia S. Audoeni Pagani* ~1350 NPG3 236b, *Saint-Ouen les Pains* 1620 DTC, *Saint-Ouen le Pains*, *Saint-Ouen le Peint* 1723 d'Anv., *St Ouen le Paingt* 1753/85 p Cass., *Saint-Ouen le Paint* 1770 DTC, *St Ouen lepeingt*, *St Ouen Lepaingt* ~1815 CN, *Saint-Ouen-le-Pin* 1883 c DTC, *St-Ouen-le-Pin* 1975, 1982 c IGN, *St Ouen le Pin* 1982-88 h PTT. — Sans doute un NP (la latinisation en *Paganus* suggérerait une variante de PAYEN), avec attraction du mot *pin*.



NL Montviette [liste alphabétique] :

L'Aunale [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives] : [lóné] AO. — Microtoponyme pratiquement contigu au chemin de la Verneusse, sur le bord du douet de Canteraine.

L'Aunay Pilon [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives] : *l'Aunay Pilon* 1835 CN. — Parcelle située le long du douet Pilon.

le Petit Bois : *le petit bois* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *le petit bois* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — **les Petits Bois** : *les petits bois* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

le Bois de Val-Boutry [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où : *sur le bois* 1835 CN].

le Bois des Brûlins : *le bois des Brulins* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

la Cour des Bois : *la cour des bois* 1835 CN, *La Cour des Bois* 1946 INSEE [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

la Boulaie : *la boulaie* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

les Bouleaux : *les Bouleaux* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où *sur les Bouleaux* 1835 CN].

Le Brûlé : *le Brulé* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Le Brûlin : *le Brulin* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Les Brûlins : *les Brulins* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où : *le bois des Brulins* 1835 CN].

La Bruyère : *la Bruyère* 1835 CN, *La Bruyère* 1946 INSEE [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la Bruyère* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la Bruyère* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la Bruyère* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la Bruyère* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

les Bruyères : *les Bruyères* 1835 CN, *Les Bruyères* 1946 INSEE [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *les Bruyères* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *les Bruyères* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Grande Bruyère : *la grande Bruyère* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Cour de la Bruyère : *la Cour de la Bruyère* 1835 CN, *la Bruyère* 1977 IGN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Bruyère des Longs Champs : *La Bruyère des Longs champs* 1835 CN, *Les Bruyères-des-Longs-Champs* 1883 h DTC, *Longs Champs* 1946 INSEE, [lé bruyè:r ó lō çā] 1991 AO [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — Ancien défrichement du bois de Val-Boutry.

La Bruyère Fontaie : *la bruyère fontaie* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — D'après un NF FONTAIE, également attesté dans le NL contigu *les Fontaies*.

La Bruyère Guétard : *la Bruyère Guetard* 1835 CN, *la Bruyère Guitard* 1946 INSEE [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — D'après un NF GUÉTARD, également attesté dans les NL *la Pièce à Guétard* et *le Pré Guétard*; ancien défrichement du bois de Val-Boutry.

La Bruyère Haguais : *la Bruyère Haguais* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — D'après un NF HAGUAIS; ancien défrichement du bois de Val-Boutry.

La Bruyère au Rat : *la Bruyère au Rats* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]. — D'après un NF LERAT, également attesté dans le NL *le Pré au Rat*; ancien défrichement.

Les Buissons : *les Buissons* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Cour du Chêne : *la cour du chêne* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

La Chênaie : *la Chenaie* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives]; *la chenaie* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

L'Épinette : *l'Epinette* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives; d'où : *sur l'Epinette* 1835 CN; *la cour de l'Epinette* 1835 CN].

Les Ginias : *les ginias* 1835 CN [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

Les Souches : *les souches* 1835 CN [La Gravelle > Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives].

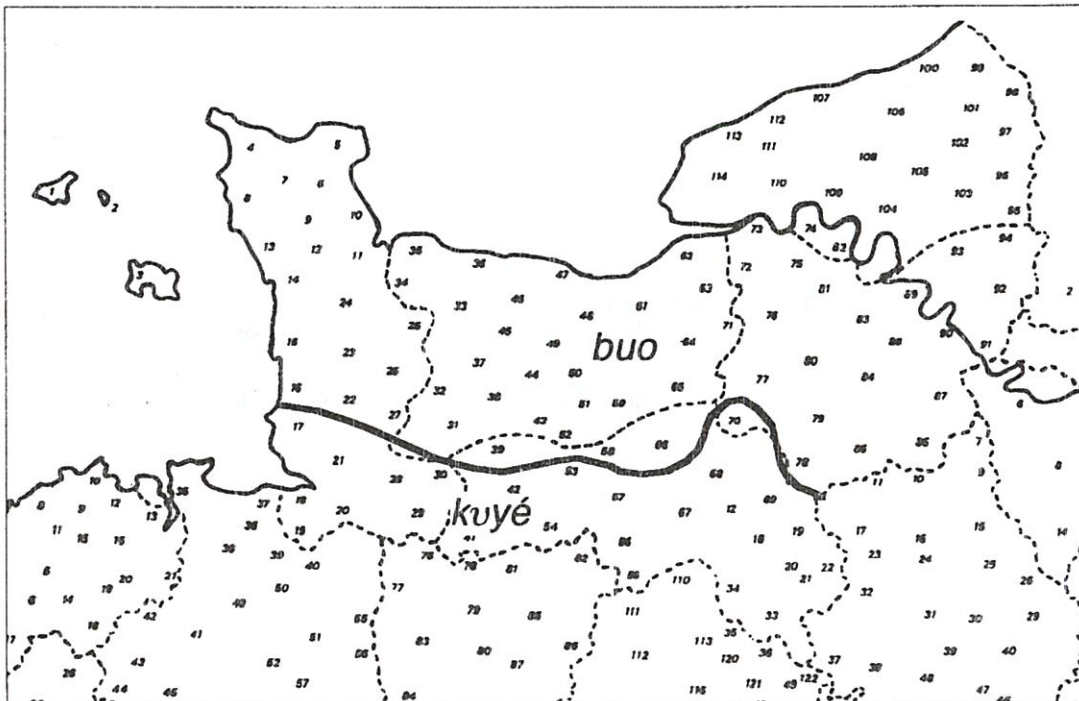
la Verneusse [Montviette, Cn de St-Pierre-sur-Dives] : [là vèrnəs] 1990 AO. — Microtoponyme actuellement attesté dans le nom du *chemin de la Verneusse*.

APPELLATIFS DIVERS :

bombardiers (les) : soissons (haricots). — Étymologie : Emploi métaphorique évident, d'après les effets secondaires. On connaît également en Normandie les appellations *peis à la Vierge*, *gros peis à fleurs*, *peis à la plaque* (sud de la Manche); *peis souèssons* (Bessin); cf. ALN 350 "haricots", note "Soissons".

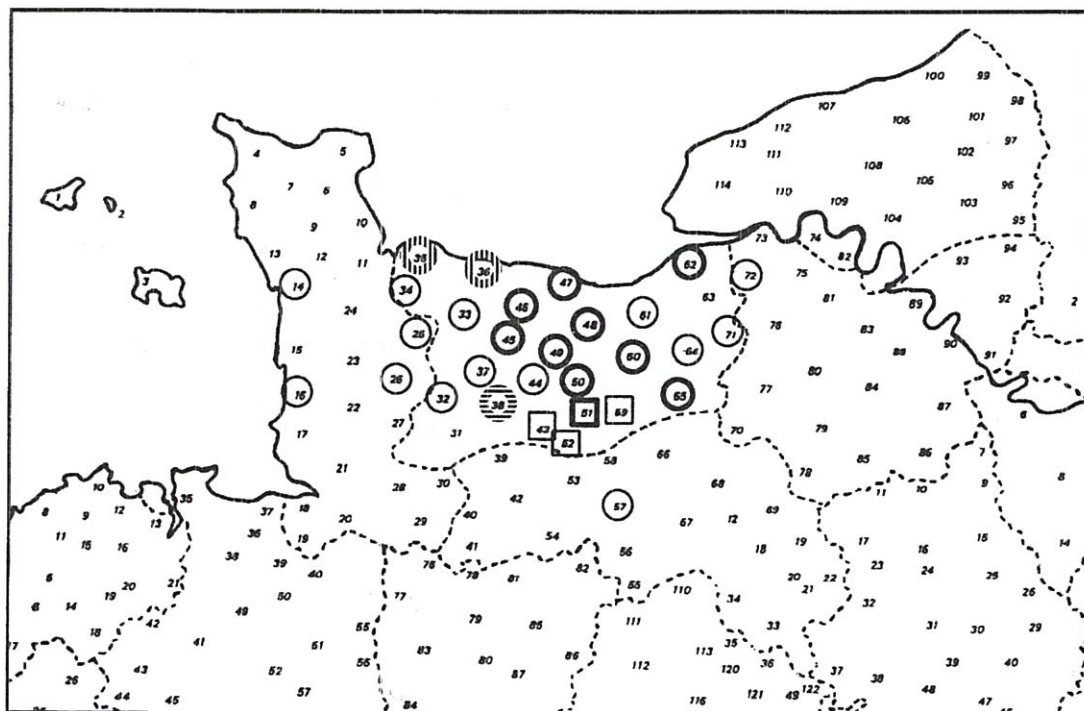
bugle (le) : têtard de peuplier. — Étymologie : Sans doute de l'ancien français *bugle* "buffle; jeune bœuf", d'après la forme de la tête ?

buhot (le) : come pour pierre à aiguiser. — Dans les parlers normands — à l'exception de l'Orne et du sud de la Manche qui emploient le type *kuyé* — le mot *buhot* désigne l'étui en corne, parfois en métal ou en bois, dans lequel les faucheurs mettaient leur pierre à aiguiser. Le *buhot* contenait de l'eau, ou, le plus souvent, un liquide plus astringent (cidre, vinaigre, urine) auquel on ajoutait parfois un élément abrasif (sable, argile, grès pilé). — Étymologie : ancien français et normand *buhot* "tuyau, conduit; goulot; étui", dérivé diminutif en *-ot* de *bue*, *buhe*, *buie* "cruche", que l'on rapproche du francique **buk* "ventre", sans doute par l'intermédiaire du thème adjectival **bukig-* "ventru", qui permettrait de reconstituer une forme gallo-roman **BUCIGA* > *buie*, *bie*, désignant initialement un récipient ventru, renflé.



Répartition des types *buo* et *kuyé* en Normandie, d'après ALN 118 "Coffin"

buhotte (la) : limace. — Uniquement donnée comme "petite limace des jardins" par Moisy [DPNM 96a]. L'ALN atteste les types *buòt* et *bi,òt* (avec quelques variantes phonétiques mineures) au sens de "(petite) limace grise", presque exclusivement limités au Calvados. Dans quelques endroits, le mot désigne également la (grosse) limace rouge, l'escargot, ainsi que la crevette¹⁶ (voir carte). — Étymologie : ancien français *buhote* "petite cruche", d'après la forme renflée en son milieu de la limace et de la crevette; dérivé diminutif en *-ote* de *bue*, *buhe*, *buie* "cruche" [→ *buhot*].



Répartition des types *buòt* et *bi,òt* en Normandie
d'après ALN 609 "crevette", 635 "(une petite) limace grise", 636 "(une grosse) limace rouge" et 637 "escargot"

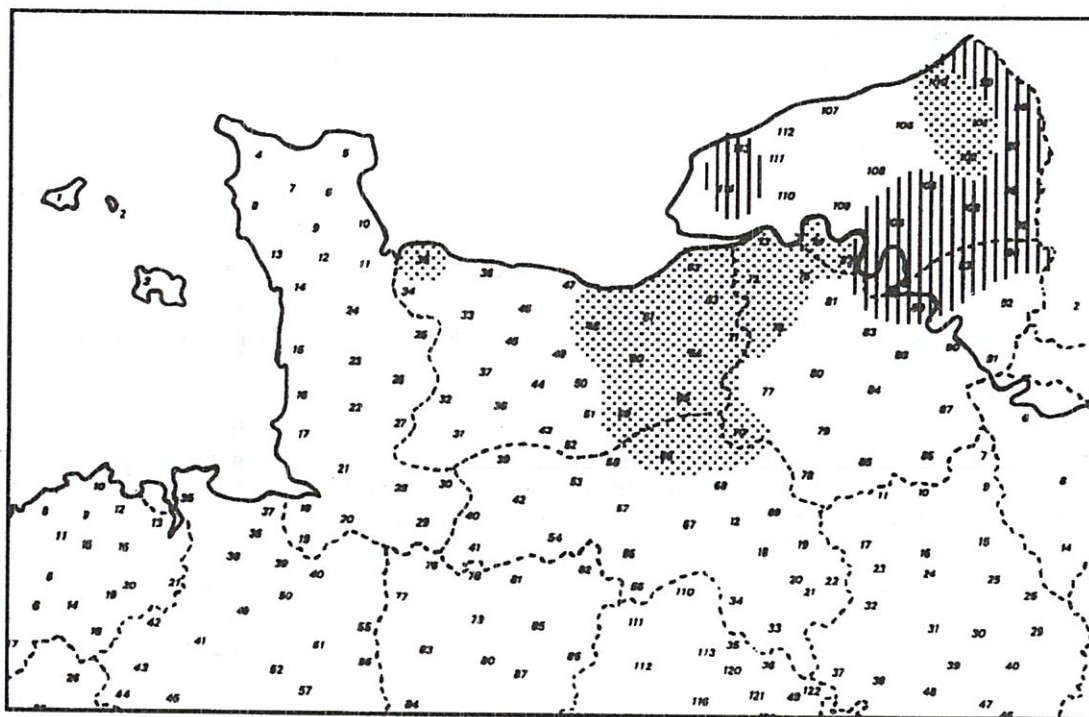
Type *buòt* et variantes : ○ = (petite) limace grise; ● = *idem* et (grosse) limace rouge; (||||) = *idem* et crevette;
⊖ = escargot.

Type *biyòt* et variantes : □ = (petite) limace grise; ■ = *idem* et (grosse) limace rouge.

¹⁶ Inversement, le mot *crevette* désigne la (petite) limace grise aux points 63 et 73 (NE Pays d'Auge, NO Eure).

calimaçon : escargot. — La forme et le sens du mot sont variables : *kolimaçō, kàlimaçō, kàlimàsō, kalimiçō, karimiçō, kàrmiçō*, etc., aux sens de "(petite) limace grise", "(grosse) limace rouge" ou "escargot" (sens le plus répandu, et le seul attesté en Pays d'Auge). Ce sont bien sûr des variantes de *colimaçon*, formées sur *limaçon / limachon* + préfixe péjoratif *ca-*, variante vélarisée *co-*.

capitanou : bardane. — Moisy [DPNM 109b] atteste *capétagneux* "glouteron" (bardane), dont *capitanou* représente un traitement de l'Ouest (pour la finale); on note également *capiteigneux* dans l'Orne (Pays d'Auge, Pays d'Ouche). Je suppose qu'il y avait un *yod* qui n'a pas été noté, car on devrait avoir *capitaniou* : la forme *kàpitanyu* est typique du Pays d'Auge central (points 59, 64). Le type de base *kàpétényu* (très nombreuses variantes) se rencontre en gros de la Seine-Maritime à la Plaine de Caen, au sens de "bardane" ou "capitules de bardane". — Étymologie : on a vraisemblablement affaire à une formation antérieure à *capitule*, qui représente un emprunt savant du 18^e s. fait au latin; mais de toutes façons, le radical *capit-* "tête" ne peut-être que le fruit d'un emprunt plus ou moins ancien (latin *caput*, radical *capit-*); le moyen français a des mots tels que *capitelle* "tête d'une plante", auquel *capétagneux* se rattache sans doute. Mais il s'est probablement produit un croisement avec l'ancien français (d'origine provençale) *cap* "tête" + ancien normand *tagneux* "teigneux", ainsi que le pense Moisy, étant donné l'usage facétieux que les enfants ont fait de tous temps des capitules de la bardane. D'ailleurs, la plante se nomme *tagneux* ou *teigneux* en Haute-Normandie, parfois simplement *tagne* ou *teigne*.



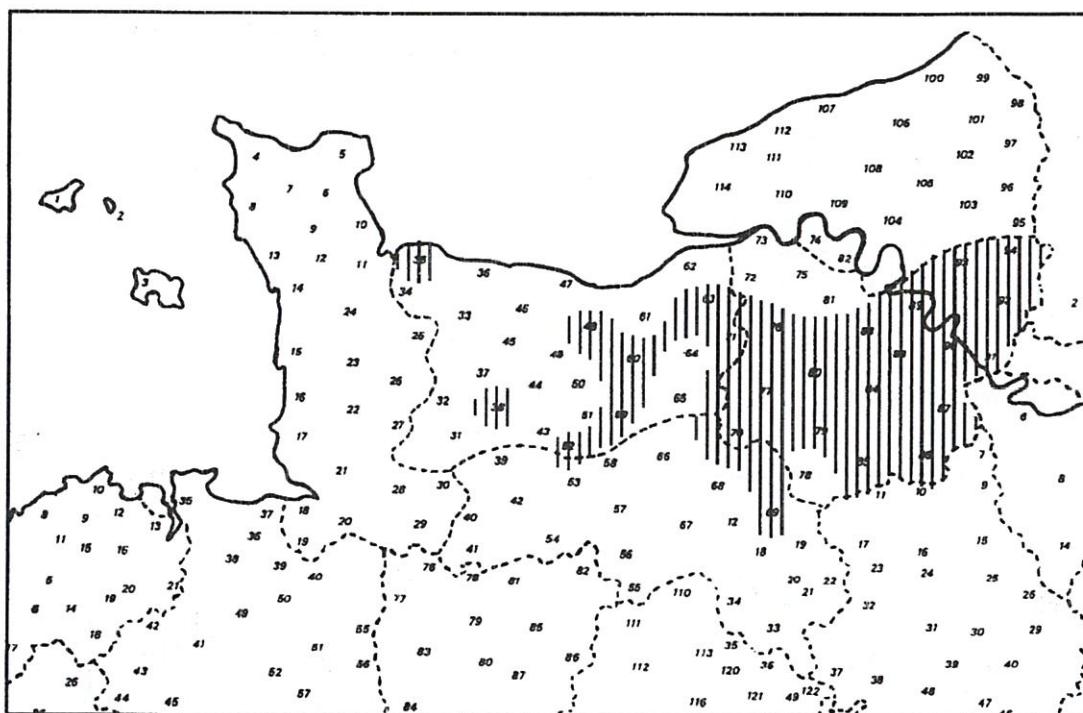
Deux noms de la bardane en Normandie, d'après ALN 374 "des capitules de bardane"

●●●● = type *capétagneux* et variantes; ||||| = type *tagneux* et variantes

chartreuse (la) : tanaïs. — Inconnu de l'ALN, qui ne mentionne que l'*herbe à vers* au points 58 (Nécly) et 70 (Verneusses), et peut-être *des amourettes* (nom généralement appliqué à la camomille puante) au point 77 (Pays d'Ouche).

chtins (des) : branches. — Forme assimilée de *jetin*, que Moisy atteste au sens de "petit jet, surgeon, gourmand" [BPNM 374a]. On le rencontre dans le journal du sire de Gouberville sous la forme *gettin*. On trouve également *geton* "rejeton; jeune pousse" en ancien français. ALN 438 "(des) rejetons (d'arbre)" note la forme *çt-e* principalement de la Seine-Maritime au Pays d'Auge (l'ouest de la Normandie favorisant, entre autres, la variante *çtō*). — Étymologie : dérivé nominal en *-in* de *jeter* (plutôt qu'un dérivé de *jet*).

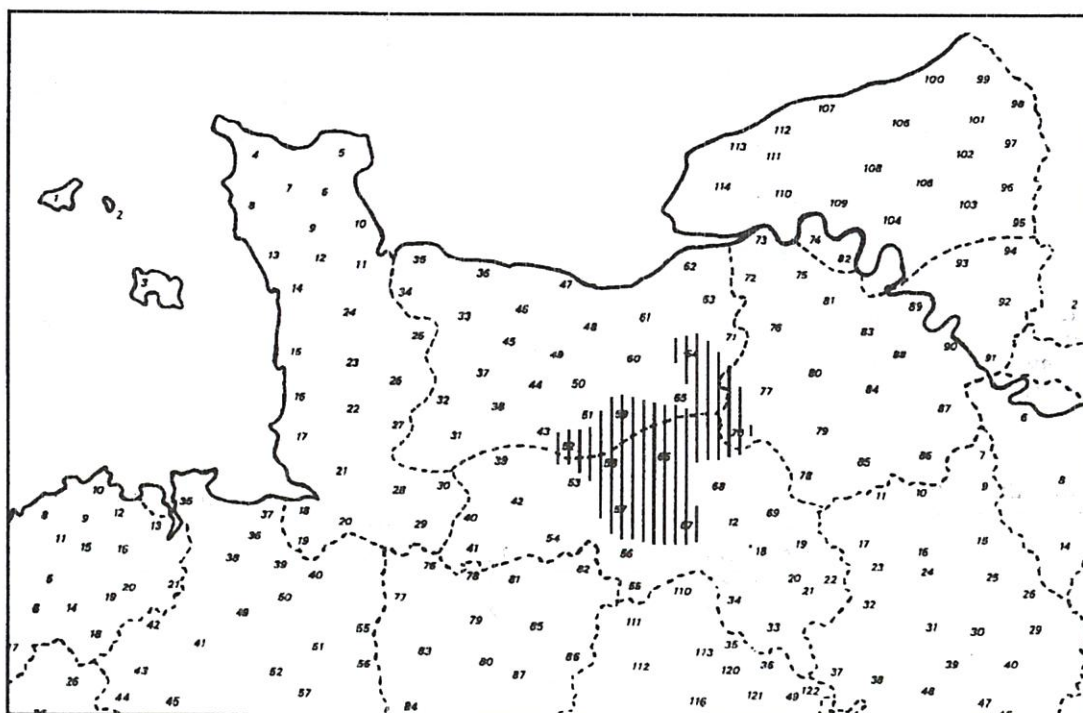
doucette (la) : mâche. — ALN 353 "mâche" atteste cette appellation pour l'Eure et l'est du Calvados; en Normandie, le mot *doucette*, forme dialectale *douchette*, entre en concurrence avec *bourse*, *bourssette*, *broussette* (Manche, Orne), *royale* (Calvados, Seine-Maritime, Eure), et plusieurs autres types mineurs. — Étymologie : appellation métaphorique évidente, issue de l'ancien français *doucet* "doux", dérivé diminutif en -et de *dolz*, *dous* "doux".



Répartition du type *doucette / douchette* "mâche" en Normandie, d'après ALN 353 "mâche"

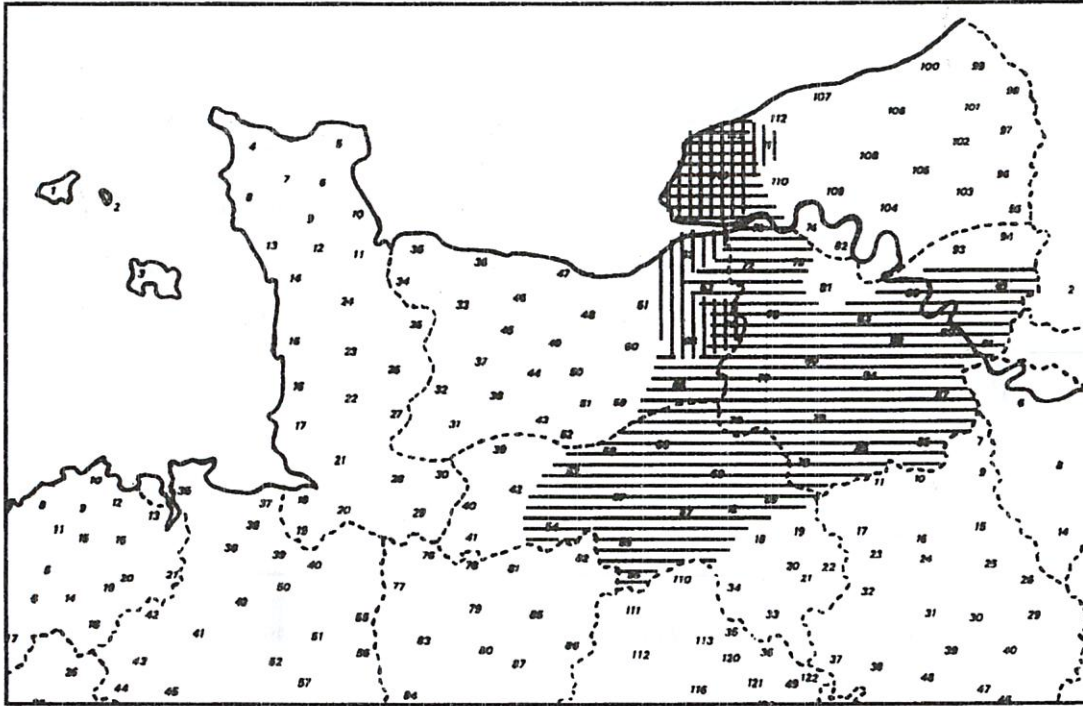
fiches (des) : bois plantés en terre pour créer la "haie morte". — Étymologie : dérivé déverbal de l'ancien français *fichier* "ficher, planter".

fouraude (la) : mercuriale. — ALN 406 "mercuriale annuelle" atteste l'emploi de *furód* pour le sud-Pays d'Auge, le nord et le centre de l'Orne. Il entre en concurrence en Normandie avec d'autres types apparentés, tels que *foirole*, *foirette*, *foirasse*, *foirande*, *foirante*, *fourante*, *fourône*, etc. Le centre du Calvados a *cœurage*, le Bessin *méli-mélo*, et tout l'ouest des variantes phonétiques de *mercuriale*. — Étymologie : dérivé péjoratif en -aude de l'ancien normand *fourre* "foire, diarrhée" [latin *foria* "diarrhée", d'origine obscure], d'après les vertus de la plante.



Répartition du type *furód* en Normandie, d'après ALN 406 "mercuriale annuelle"

gade (la); gadelle (la) : groseille. — Le nom de la groseille à grappes est très variable en Normandie : on relève *gade*, *gadelle*, *grade*, *gradelle*, *gradille*, *cade*, *castille*, *garde*, etc.; le type *groseille* n'apparaît que dans la frange picarde. La forme *gade* est restreinte au nord du Pays d'Auge et au Pays de Caux, alors que *gadelle* est répandue de l'Eure à l'Orne (voir carte). — Étymologie : emprunt de l'ancien norois *gaddr* "épine", et aussi "bâton, aiguillon" (d'où également l'anglais *gad* "pointe, aiguillon") < germanique commun **gazdaz* (cf. anglais *yard* "bâton, perche", puis "mesure de longueur"), dérivé de l'indo-européen **ghazdh-*, variante de **ghasto-* "lance, bâton" (cf. latin *hasta* "lance").

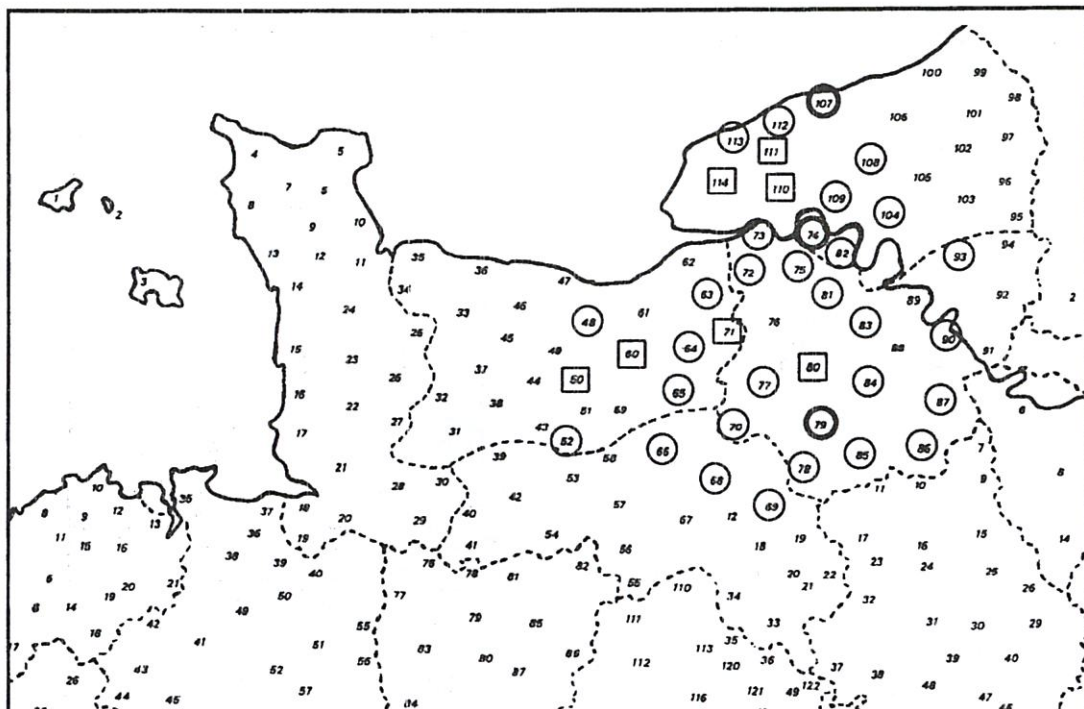


Deux noms de la groseille à grappes en Normandie, d'après ALN 370 "groseilles à grappes"

==== = type *gadelle*; ||||| = type *gade*

gant à la vierge : ancolie. — Moisy [DPNM 316a] atteste les *gants-de-la-Bonne-Vierge* au sens d'ancolie et digitale pourprée. Actuellement, ALN 388 (des) digitales relève *gants à la Vierge* aux points 66 et 70 (sud-Pays d'Auge), *gants de la Vierge* au point 33 (Bessin), *gants Notre-Dame* au point 25 (Saint-Lois) et *gants à Notre-Dame* au point 15 (Coutançais); ALN 421 "giroflée des murailles", note "ancolie", donne en divers points de Basse-Normandie *gants à la Vierge*, *gants à la Bonne Vierge*, *gants à la sainte Vierge* et *gants de Marie* pour ce dernier sens. — Étymologie : appellation métaphorique (d'après l'aspect des fleurs en forme de doigts de gant) + dédicace religieuse. La forme *gant de Notre-Dame* est attestée à partir de 1538; on connaît également, pour l'ancolie, la *companule* et la *digitale*, différentes appellations proches, telles que *gantelée* (ancien français *gauntelée*, ~1215), *ganteline*, ou encore *gant de bergère*. Cf. également l'anglais *foxglove* "gant de renard", pour désigner la digitale.

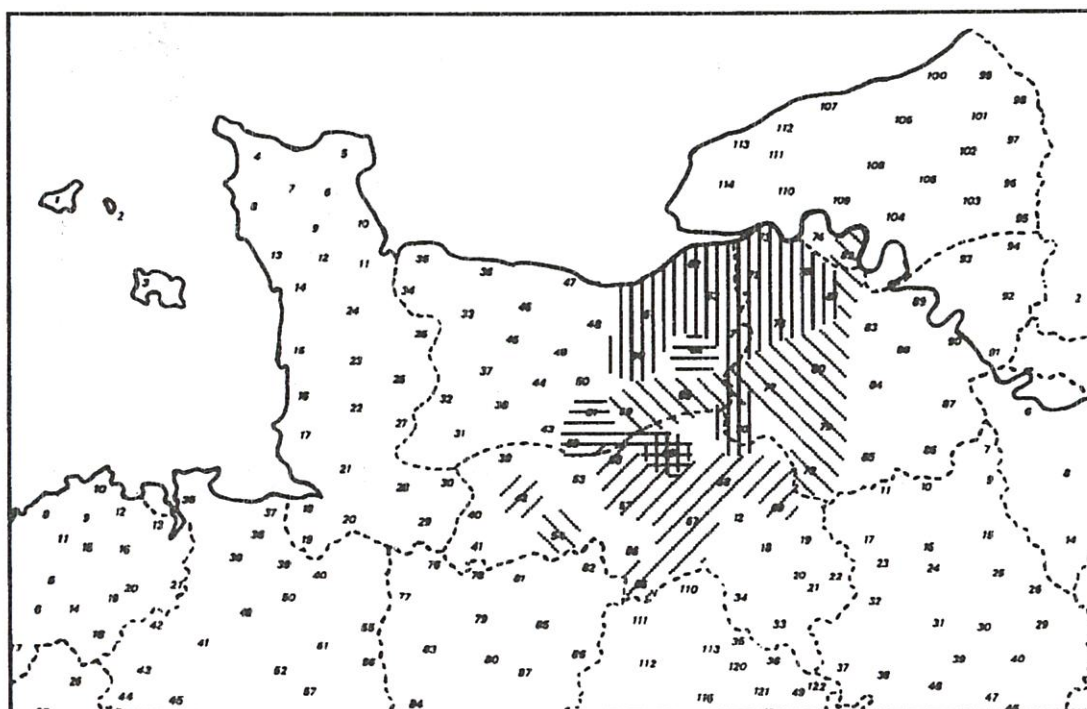
gourganes (des) : haricots secs (Ste-Marguerite-des-Loges). — ALN 349 "fèves" atteste les types *gurgàn* et *burgàn* (+ variantes) au sens de "fèves", plus rarement de "féveroles"; on note une seule confusion fèves / soissons au point 30, non reporté. Le sens inhabituel de "haricots secs" doit résulter d'une semblable confusion, plutôt que d'un usage particulier. — Étymologie : origine inconnue; c'est initialement un terme du langage des matelots, où le mot désigne la fève commune ou fève des marais. En tant que tel, il peut représenter un emprunt à une langue indéterminée.



Répartition des types *gurgàn* et *burgàn* en Normandie d'après ALN 349 "fèves"

Type *gurgàn* et variantes : ○ = fèves; ● = féveroles.
Type *burgàn* et variantes : □ = fèves.

hanon (du) : centaurée. — Moisy [DPN 345b] atteste *hanon* au sens de "espèce de centaurée", considérée comme nuisible. Cotgrave (1673) donne à *hannon* celui de "nielle des blés". Le mot, sous différentes variantes, est employé en Normandie centrale au sens de "centaurée jacée", mais désigne également divers coquillages dans la Manche (anomie ou pelure d'oignon à Granville; praire ou vénus de Régnéville à Geffosses) et la praire dans l'Orne (le mot désigne déjà un coquillage en ancien normand). L'ANL 380 "centaurée jacée" donne quatre principales variantes phonétiques : *hânō*, *ânō*, *hânv*, *ânv*. — **Étymologie** : mot apparemment issu du gallo-roman *HANONE, emprunt du francique **hano* "coq" [germanique commun **hanan-* "coq", initialement "celui qui chante" (cf. ancien anglais *hana*; ancien saxon *hano*, néerlandais *haan*; ancien haut-allemand *hano* > moyen haut-allemand *hane* > allemand *Hahn*; ancien norois *hani*, suédois *hane*; gotique *hanô* "coq"), issu de la racine indo-européenne **kan-* "chanter"; cf. latin *canere*, forme intensive *cantare* "chanter"], dont on constate l'emploi métaphorique dans le nom de divers animaux (coquillages, poissons, insectes) et plantes, sans que la raison de cette métaphore soit toujours claire : on relève en ancien ou moyen français *hannon* "coquille de la charrue"; *hannoné* (se dit d'un animal auquel on a suspendu un bâton au cou pour l'empêcher de traverser les haies); *hanon* "merlan, merlus"; *hanekoke* "sorte de fruit". Le mot *hanneton* est formé sur le même radical. En ce qui concerne le rapport avec les bestioles, notons qu'en Normandie, la centaurée jacée se nomme également *herbe à morpion*, *herbe à cheval*, *galope-cheval* (nord de la Manche), *tête d'âne* (Plaine de Caen), *oreille de bique* (Orne), *tête de quin* (vers Fécamp), etc.

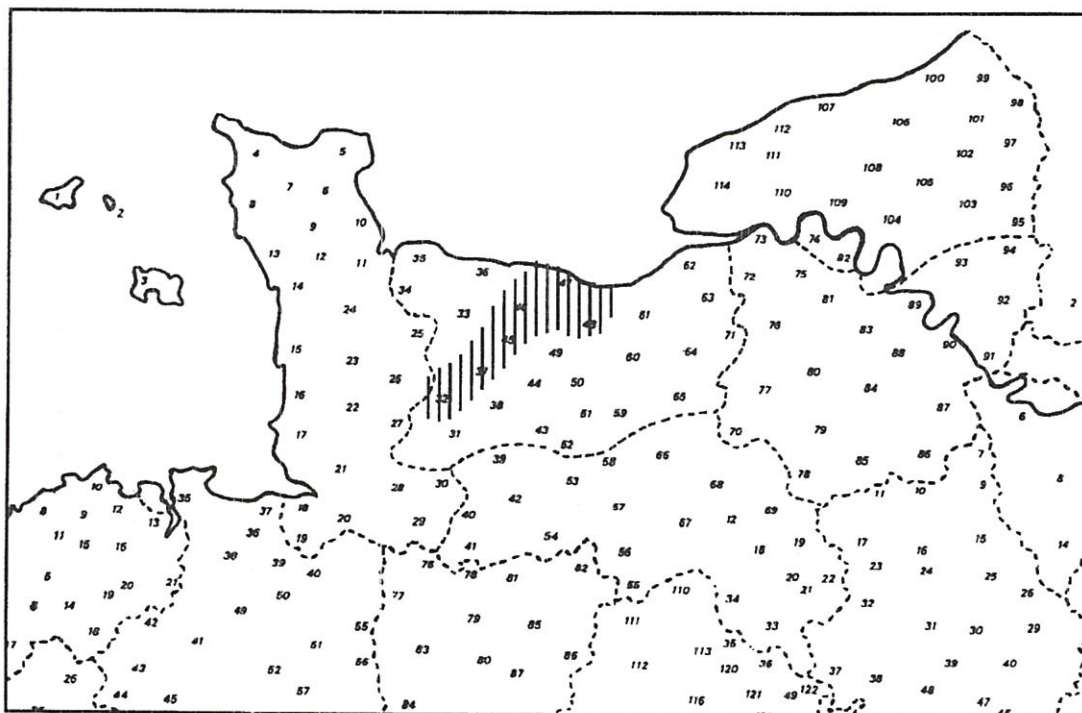


Répartition du type *hanon* "centaurée" (et variantes) en Normandie, d'après ALN 380 "centaurée jacée"

||||| = type *hânō*; === = type *hânv*; \\\\\ = type *ânō*; //// = type *ânv*

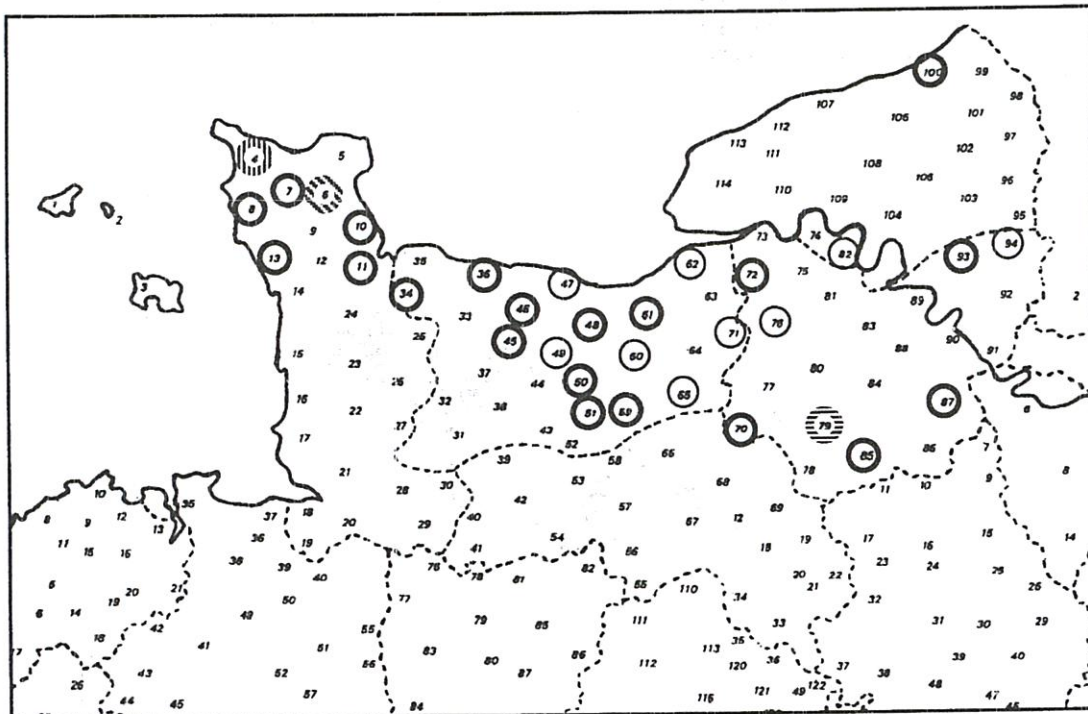
hante (la) : manche de la faux. — Attesté par Moisy [DPNM 345b] au sens de "manche de faux, de fléau, de fouet", etc. Terme employé dans toute la moitié sud de la Normandie, avec diverses variantes phonétiques (la moitié nord connaît les types *hanse*, *hingue*, *hambe*, etc., non apparentés malgré la ressemblance). — **Étymologie** : ancien français *hanste*, *hante* "bois d'une arme ou d'un outil; manche; lance" < gallo-roman *HANSTA, emprunt du germanique *hasta* "lance" [cf. ancien haut-allemand *ast*, ancien anglais *aestel*; terme initialement emprunté au latin *hasta*, mot indo-européen de formation discutée], peut-être croisé avec ou influencé par *hand* "main".

jalousie (1a) : œillet de poète. — Le terme est attesté actuellement en ce sens (*dianthus barbatus*) dans l'ouest du Calvados (voir carte), mais il était également connu dans l'Orne autrefois. Il s'est dit aussi de l'amarante tricolore (Littre). — **Étymologie** : appellation sans doute dérivée de la symbolique des fleurs (où l'œillet de poète signifie "admiration"), mais le cheminement n'est pas entièrement clair. La fleur s'est aussi appelée *bouquet parfait*, d'où les idées récurrentes de perfection et d'admiration.



Répartition du type *jaalousie* "œillet de poète" en Normandie, d'après ALN 422 "perce-neige", note "œilleets"

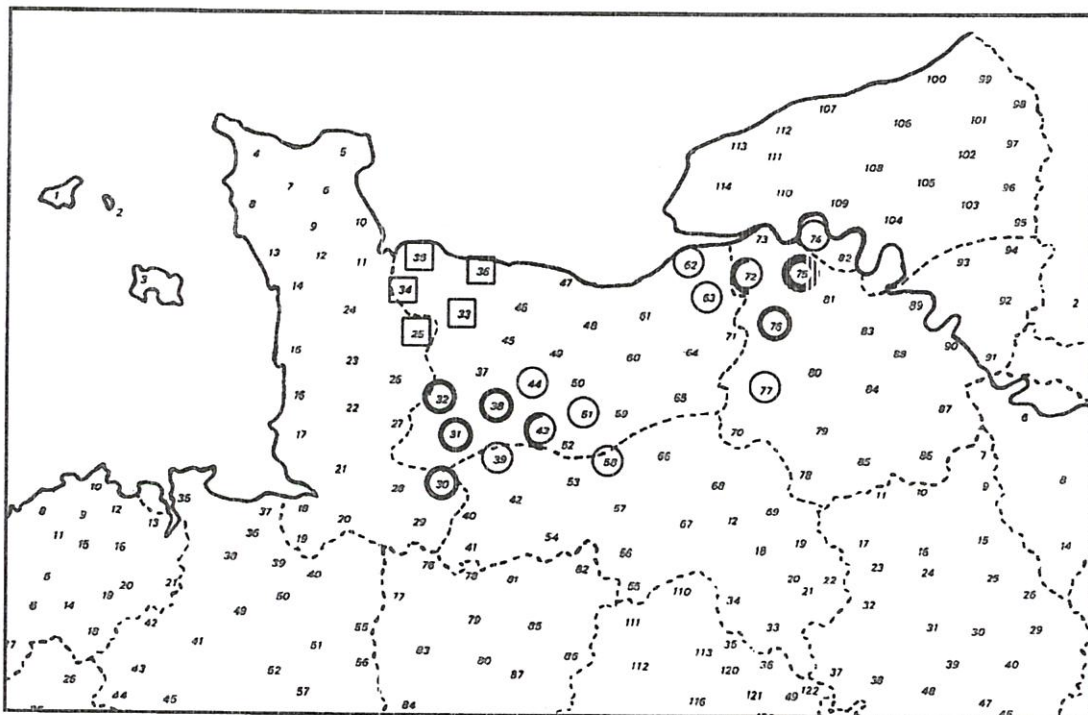
jaunet (le, du) : renoncule (dans les champs). — Sens attesté par Moisy [DPNM 372a], "renoncule des prés", et déjà signalé par Cotgrave (1673); autrefois connu dans l'Orne, mais apparemment disparu. Actuellement, *jaunet* (avec différentes variantes phonétiques dialectales : *gaunet*, *jauniaux*, etc.) désigne en Normandie soit la renoncule rampante, soit la renoncule âcre, parfois la ficaire fausse-renoncule et aussi la renoncule scélérate [ALN 395 "renoncule rampante" et notes complémentaires]. — Étymologie : dérivé de *jaune*, d'après la couleur de la fleur (qui l'eût cru ?).



Répartition du type *jaunet* "renoncule" (diverses variantes phonétiques) en Normandie, d'après ALN 395 "renoncule rampante" et notes complémentaires, ALN 414 "brize intermédiaire", note "plantes sauvages diverses"

- = renoncule rampante
- = renoncule âcre
- ◐ = ficaire fausse-renoncule
- ◑ = renoncule scélérate
- ◒ = douve, *ranunculus flammula*

liaune (la) : clématite. — Moisy [DPNM 389b] atteste *liône* au sens de "clématite sauvage". Ce mot est relevé par l'ALN¹⁷ au sens de "clématite vigne-blanche" sous les variantes *lyón* et *lyòrn*, principalement en Basse-Normandie; il existe en outre beaucoup d'autres variantes proches : *lyæ*, *lyàn*, *yàn*, etc., qui représentent des formes apparentées mais distinctes. La forme *lyón*, qui peut être masculine ou féminine en Normandie, désigne également le liseron, parfois le chèvrefeuille (principalement dans le Bocage et le Lieuvin). Aux points 4 et 5 (nord du Cotentin), on trouve une forme *lyòrn* qui désigne l'absinthe, mais ce n'est peut-être pas le même mot (nn reporté sur la carte). — Étymologie : altération de l'ancien normand *vione*, *viorne* "viorne" (toujours attesté en Normandie sous les formes *vyón*, *vyòrn*, *vyòrm* "clématite-vigne blanche", parfois "viorne obier", et aussi "chèvrefeuille" dans l'Eure¹⁸), par analogie avec *liane* et les mots de la famille de *lier*. Toutes les formes en (l)y- se rattachent à *lier* < latin *ligare* [indo-européen **liǵ-ā-*, forme suffixée en -ā- de la racine **leig-* "lier", au degré zéro]. Le mot *viorne* est issu du latin *viburnum* "viorne", d'origine inconnue, et comportant apparemment le même suffixe que *laburnum* "cytise".



Répartition des types *lyón* et *lyòrn* en Normandie

Type *lyón* : ○ = clématite vigne-blanche; ● = liseron; ⊗ = chèvrefeuille.
Type *lyòrn* : □ = clématite vigne-blanche.

liée (la) : fagot. — Inconnu en ce sens par l'ALN, mais on note une occurrence de *lyé* : au sens de "hart" (lien du fagot), à côté de formes également rares telles que *liasse*, *liette*, *lian*, etc., toujours pour désigner la hart. — Étymologie : emploi substantivé du participe passé féminin de *lier* [→ *liaune*].

liot (le) : liseron. — Moisy [DPNM 389b] donne *liot* "liseron". Cette forme est surtout usitée actuellement au nord-ouest de la Manche (région de la Hague et des Pieux), mais elle était usitée dans l'Orne autrefois. — Étymologie : dérivé nominal en -ot de *lier* [→ *liaune*].

mouronné (le) : sans glose. — Moisy [DPNM 437a] atteste *mouronnet* "mouron des oiseaux, stellaire moyenne". On relève actuellement cette forme dans le Calvados et l'Orne, ainsi qu'au nord-est de l'Eure; elle entre en concurrence en Normandie avec les types *mouron*, *mouronnette*, *mouret* et *muron*. — Étymologie : dérivé diminutif en -et de *mouron* < ancien français *morun*, probablement dérivé du moyen néerlandais *muer* (cf. néerlandais *muur*), "petite plante commune de la famille des Primulacées", d'origine inconnue.

passerose (la) : rose trémière. — Pas de données dialectologiques. Le nom est attesté en français dès le 14e siècle, où il désigne l'*agrostemma githago*, apparentée à la passe-rose parisienne (*agrostemma coronaria*); on le trouve appliqué à l'*althæa alcea* au 16e siècle sous la forme *passe-rose*. — Étymologie : composé de l'élément *passe*, "dépasse", dénotant la supériorité (cf. *passe-crassane*) + *rose*.

¹⁷ ALN 469 "du chèvrefeuille", note "la clématite vigne-blanche"; ALN 387 "liseron".

¹⁸ Cf. ALN 469 "du chèvrefeuille", notes "la clématite vigne-blanche" et "la viorne obier".

pied de chat (du) : renoncule (dans le jardin). — ALN 395 "renoncule rampante" atteste le type *pied de chat* dans l'Orne, et sa variante dialectale *pied de cat* dans le Pays d'Auge. Cette dernière forme désigne également la renoncule âcre en un point du Lieuvin. Ces appellations entrent en concurrence avec des formations en *pas* (*pas de chat*, *pas de lion*, *pas de chien*, *pas de loup*), en *pied* (*pied de lion*, *pied de coq*, *pied de poule*, *pied de chien*, *pied-bot*, *pied-pot*) et en *patte* (*patte de raine*). — Étymologie : formation de type métaphorique, évoquant un aspect particulier de la plante.

plante (la) : la haie. — Moisy [DPNM 497b] atteste l'emploi de *plante* "haie vive", et particulièrement "haie d'épines"; en le relève dès 1451 dans le Cartulaire de Lisieux. L'emploi de ce mot au sens de "haie de haut jet" est actuellement attesté par ALN 499 "haie de haut jet" en quelques points de l'Eure et de l'Orne. — Étymologie : dérivé déverbal de *planter* < latin *plantare* "planter", initialement "enfoncer avec le pied"; verbe dérivé de *planta* "plante des pieds" [indo-européen **pla-n-t-* "partie plate (du pied)", forme nasalisée de la racine **plat-* "être plat, s'étendre", élargissement de la racine **pelə-*, de même sens].

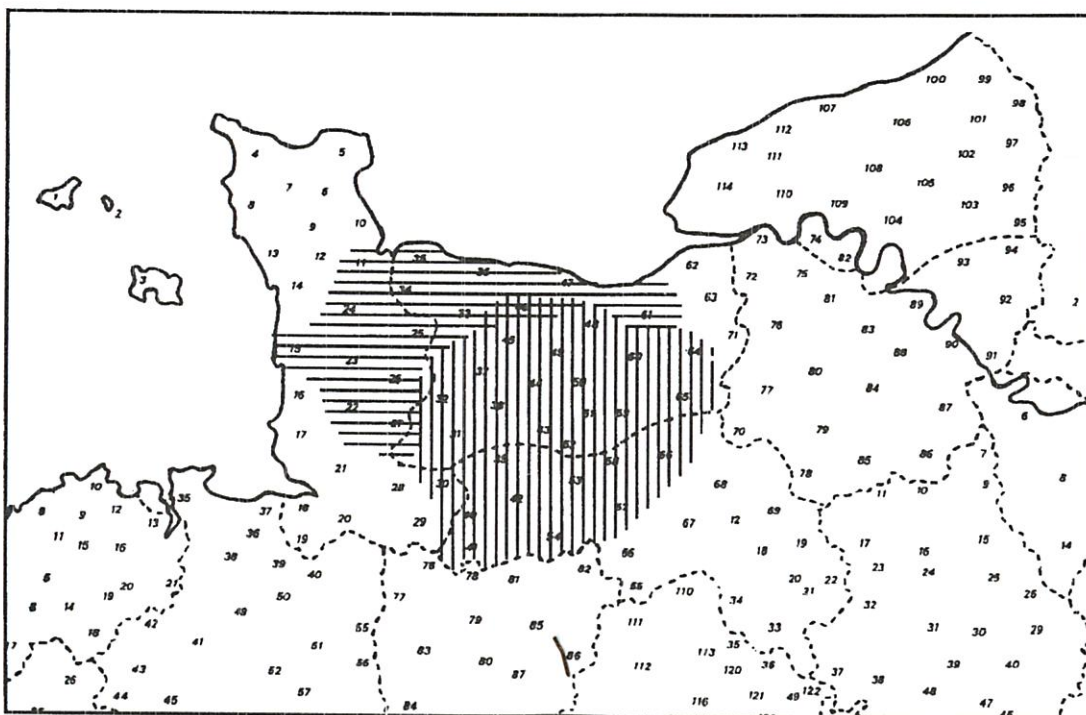
pois gourmands : pois mangetout (Grandmesnil). — Pas d'attestations dialectales. L'ALN cite les types *peis crochus*, *peis poulots*, *peis sans écorche*, *peis / pois chauds* en quelques points de la Normandie (Manche, ouest du Calvados).

pories (des) [?] : stellaire. — La note n'est pas très lisible. Les types *porion* ou *poriau* désignent habituellement les jonquilles, parfois les narcisses. La *stellaria media* est localement appelé *mouronnet* (voir plus haut), et la *stellaria holostea* porte différents noms évoquant la Vierge ou le Bon Dieu.

souveraine : consoude. — Pas d'attestations dialectales. La consoude est localement appelée *confière*; ceci est attesté par Moisy et par ALN 391 "consoude". — Étymologie : appellation métaphorique, d'après les vertus thérapeutiques de la plante.

toute bonne : sauge scalarée. — Pas d'attestations.

vignot : ajonc. — Attesté par Moisy au sens de "genêt épineux", en concurrence avec *vignon*. Les types *vinyo* et *vinyō* se partagent l'essentiel de la Basse-Normandie, alors que la Haute-Normandie privilégie le type *jonc marin*, qui déborde un peu sur le Pays d'Auge. On rencontre également, dans le sud de la Manche, les types *ginyo* et *ginyō*, qui représentent le traitement phonétique français du mot. — Étymologie : ancien normand *vignot*, *viniot* "ajonc, genêt épineux", dérivé diminutif en *-ot* de l'ancien normand *vinne*, *vigne* "ajonc" < ancien norois *hvein* "agrostis" (cf. suédois *hven*, ancien danois *hvine*, *hvinegræs*, norvégien *hvine*; d'où également l'anglais *whin* "ajonc"), d'origine inconnue.



Répartition des types *vinyo* et *vinyō* en Normandie, d'après ALN 462 "ajonc d'Europe"

||||| = *vinyō*; ===== = *vinyo*

vouède : pastel. — Moisy [DPNM 672b] donne *vouède, vouèdre, vaudre* "guède, pastel"; mot bien attesté en ancien normand sous les formes *voide, voisde*, etc. — **Étymologie** : ancien normand *waide, waisde*, formes plus tardives *voide, vouède*¹⁹, etc. (= ancien français *gaide, gaisde, guède, guesde*, etc.). Les anciennes formes comportant un -s- sont issues d'un produit mal identifié du germanique commun **waizdaz* "guède" (attesté par le dérivé gotique *wizdila*), alors que les anciennes formes sans -s- correspondent à la variante westique **waida-* (cf. ancien anglais *wād* > anglais *woad*; ancien frison *wēd*; moyen bas allemand, moyen néerlandais *wēt, wēde* > néerlandais *weede*; ancien haut-allemand, moyen haut-allemand *weid, weit* > allemand *Waid*). Le prototype germanique est d'origine incertaine²⁰, et représente sans doute un emprunt.



¹⁹ Attestées dans le fréquent microtoponyme *le Moulin à Voide*.

²⁰ Le rapport avec le latin *vitrum* "verre", initialement "(matière) bleuâtre, verdâtre", et aussi "guède, pastel", n'est pas élucidé, si tant est qu'il existe.



L'Orme du Wuy, à Guerbaville (Seine-Inférieure).

Photographié par M. Gadeau de Kerville . Le 14 Avril 1892.

Quelques fromagers de Montviette, concurrents (?) de M. Leboucher

NOMBREUSES RÉCOMPENSES
Pour Eaux-de-Vie et Animaux d'Élevage



Nézidon 1891 - Livarot 1892 - St-Pierre-s-Dives 1904

MÉDAILLES D'ARGENT



Orbec 1895 - Saint-Pierre-sur-Dives 1906

PREMIERS PRIX

Marseille 1896 - Lisieux 1909

DIPLOME & PRIX D'HONNEUR



FROMAGES PETITS LISIEUX

PARIS 1903 - 1909 - 1910

MÉDAILLES OR. ARGENT & BRONZE



J. ANGLEMENT

A MONTVIETTE

Par Ste-Marguerite-de-Viette (Calvados)

GARE: LIVAROT

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :

ANGLEMENT, Sainte-Marguerite-de-Viette



Médéric Buquet

PROPRIÉTAIRE-AGRICULTEUR

A MONTVIETTE

Par Sainte-Marguerite-de-Viette (Calvados)

Livarot 1898



Médailles Bronze & Argent

Le 12/1

191

Montviette, le 12/1

1913.

Une ferme à Montviette en 1929

Pendant l'été 1929, Monsieur Louis Leroy, élève à l'Institut national agronomique, passait ses vacances dans sa famille à Saint-Georges-en-Auge. Il devait effectuer des « Travaux de vacances ». Il réalisa donc différentes enquêtes dont celle consacrée à l'exploitation de Monsieur Leboucher à Montviette.

Nous remercions Monsieur et Madame Frémont de nous avoir confié ce précieux document dont nous extrairons d'autres enquêtes lors de nos prochains bulletins.

Visite de l'exploitation de Monsieur Leboucher à Montviette

Mode d'exploitation :

La propriété de Monsieur Leboucher a une contenance totale de 50 à 60 hectares. Elle est composée uniquement de prairies naturelles. La plus grande surface est plantée de pommiers. Il exploite environ 50 vaches laitières. En ce moment 45 sont en état de lactation. Ce qui caractérise l'exploitation, c'est la transformation des produits sur place. Le lait est utilisé pour la fabrication du beurre et des fromages. Les pommes sont broyées et on fabrique du cidre et de l'eau de vie.

En raison de la très grande surface des vergers, une petite quantité seulement de l'herbe est destinée à faire du foin. Presque tout est pâturé par les animaux et le foin nécessaire pour l'hiver est acheté à l'extérieur.

Situation :

L'exploitation est située à 4 km de Livarot donc pas trop loin d'une gare. Ceci est très important pour une fromagerie qui doit faire des envois de beurre et de fromage chaque jour. L'exploitation est située sur un plateau qui appartient à la formation géologique de l'argile à silex. Cette formation est excellente pour la culture du pommier et les eaux de vie de cette région de la Vallée d'Auge ont paraît-il un bouquet tout particulier.

La situation au sommet d'un plateau offre des nombreux inconvénients. Il faut monter de toutes parts pour accéder à l'exploitation et pour cette raison il faut renforcer les attelages. De plus l'eau doit être montée à la ferme à l'aide d'un béliet¹. Dans la vallée passé un cours d'eau sur le trajet duquel il y avait un moulin. L'étang qui retenait l'eau a été agrandi, le moulin a été aménagé pour la production d'électricité qui est envoyée à la ferme. La chute d'eau est de trois mètres mais le débit est faible.

¹ Béliet hydraulique : dispositif pour faire remonter une masse d'eau dans une conduite.

Cidrerie :

Les pommes sont brassées à la ferme. A cet effet, une râpe est actionnée par une dynamo. Le marc broyé est recueilli dans une cuve a trois compartiments. On reçoit la pulpe dans un compartiment et on la fait macérer avant le montage dans les deux autres. Le marc est serré à l'aide de vis en fer. Mais ce système est sur le point d'être remplacé par une presse continue.

Le cidre est recueilli dans des cuves en ciment avec revêtement intérieur de verre. Il existe 4 cuves principales contenant 26 000 litres ; elles sont surmontées de 4 autres contenant 13 000 litres. En outre, il existe deux autres cuves contenant 30 000 litres. En somme on peut mettre environ 200 000 litres de jus dans les cuves et les tonneaux existant. Ceci correspond au cidre de 12 à 15000 barattées de pommes (6 à 7500 hectolitres). C'est la récolte maxima de l'exploitation. A certaines années, on achète des fruits en dehors de l'exploitation.

Fromagerie :

Le fromage produit est du Livarot. On en produit 32 douzaines par jour soit 384. Pour cela il faut 1800 à 2900 litres de lait. 450 litres sont fournis par les vaches de l'exploitation le reste est acheté au dehors. Alors il est apporté par les laitiers qui matin et soir vont chercher le lait chez les clients.

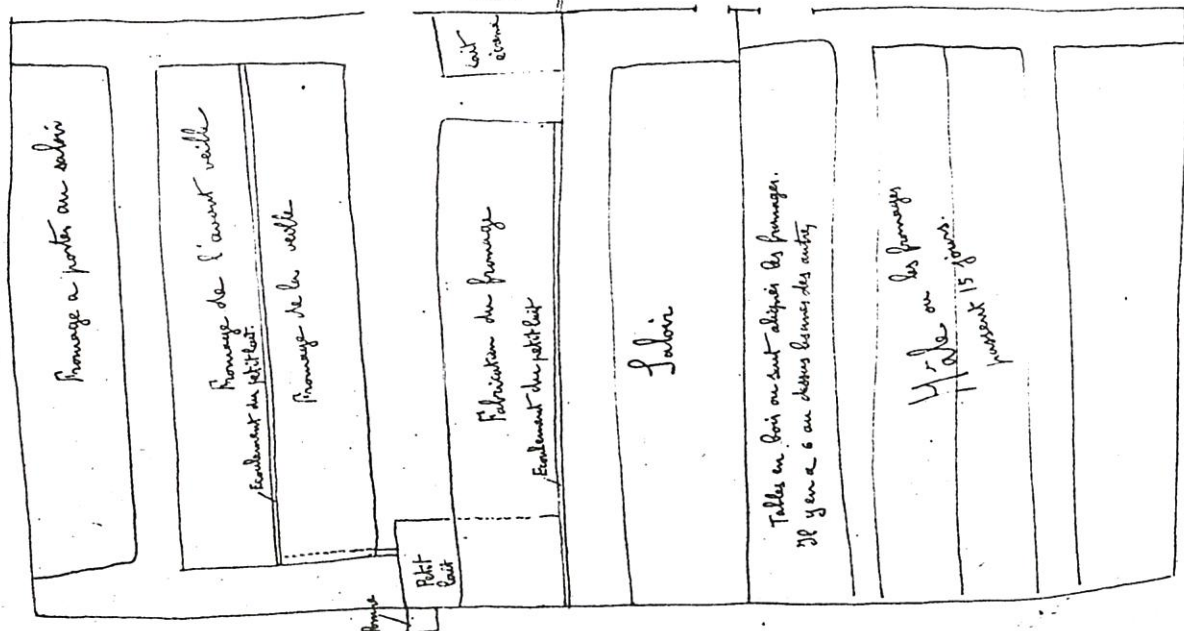
Le lait apporté le matin est passé à l'écrémeuse. Le lait apporté le soir est mis dans les poêles et il est écrémé à la main le lendemain matin. En écrémant le lait à la main on enlève moins de matière grasse. On mélange le lait écrémé par l'une et l'autre méthode par moitié. Peut-être y aurait-il un moyen de régler l'écrémeuse pour enlever moins de matière grasse au lait et éviter l'écrapage à la main plus délicat et plus long ?

On compte 14 à 16 litres de lait pour donner 1 litre de crème. La crème est conservée deux jours dans des récipients cylindriques placés dans l'eau courante afin de maintenir la fraîcheur.

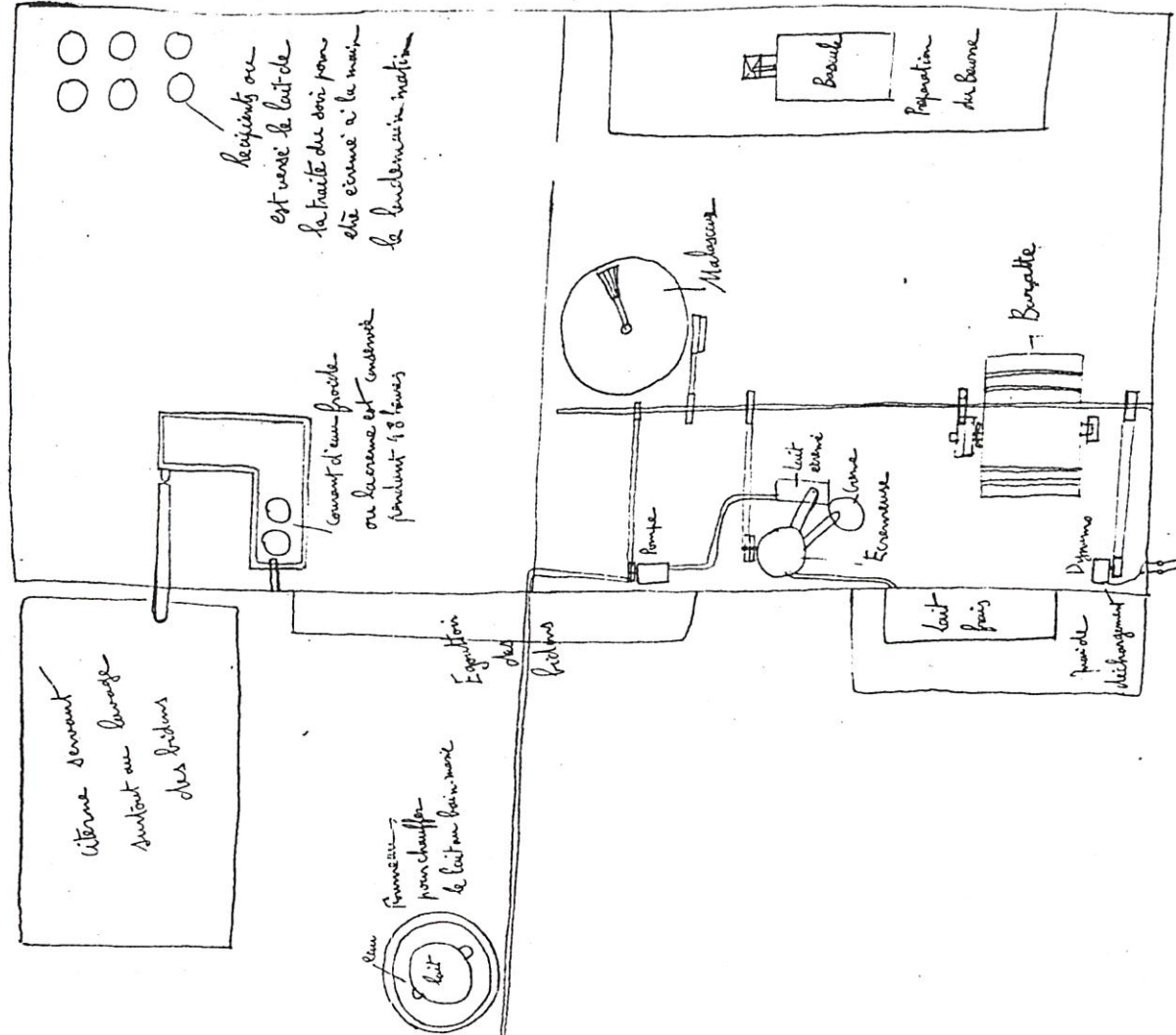
Au bout de ce temps, on fait du beurre. On compte encore 15 litres de lait pour donner une livre de beurre soit deux litres de crème pour donner un kilo de beurre. Le beurre est malaxé, lavé à l'eau fraîche. Ensuite il peut être expédié. Ecrémeuse, baratte, malaxeur sont actionnés à l'aide d'une dynamo.

Le lait écrémé est envoyé par une pompe rotative dans un bassin situé dans la fromagerie. Ceci évite tout déplacement de récipients spéciaux pour le faire chauffer au bain marie. La température nécessaire varie avec la saison, elle oscille aux environs de 29° de 25° à 32°. Dans le lait ainsi chauffé on verse la présure a une dose déterminée à l'avance. On laisse une heure le caillé se prendre. Quand il est bien pris il a l'aspect d'une crème à la vanille comme consistance et comme couleur. Lorsque le caillé est

Fromagerie



Laiterie



Ferme Lebouche: Laiterie - Fromagerie

bien pris il faut le briser pour la fabrication du Livarot. On le met sur la toile a caillé et on laisse s'écouler un peu le petit lait. Ce n'est qu'après qu'on met le caillé dans les moules. Pour le camembert au contraire on ne brise pas le caillé on le met dans les moules et on laisse s'égoutter. Ici il faut tourner les moules jusqu'à 5 à 6 fois la première journée. Puis on laisse encore 3 jours en ayant soin de tourner les moules chaque jour. Au bout de ce temps les fromages sont tirés de leur moule ils ont une rigidité suffisante pour garder leur forme. On les met alors au saloir on met la les fromages par pile de 5 ou 6 en interposant entre chaque des couches de sel. Il faut environ 40gr de sel par fromage (on compte 50Kg pour 100 douzaines).

Après cela les fromages sont portés au « hâle ² ». La température et le degré d'aération de l'appartement sont très importants. On étale les fromages sur des planches en bois. Les fromages sont laissés ainsi 15 jours et pendant cette période on les tourne 3 fois. L'exploitation a fait faire un bâtiment nouveau pour la construction du fromage mais le « hâle » nouveau ne peut être utilisé l'été. Il s'agit en effet d'une construction de briques beaucoup trop perméable à la chaleur. On utilise alors l'ancien bâtiment construit en bois et en pisé où la température est beaucoup plus uniforme. Dans le hâle on peut mettre 700 douzaines de fromages c'est plus de place qu'il n'en faut : il faut pouvoir y mettre la production de 15 jours : c'est à dire 480 douzaines.

Les fromages au sortir du hâle ont leur consistance définitive ils sont définitivement pris. Il n'ont plus qu'à « passer » à la cave. Le séjour à la cave doit être d'un mois au maximum plutôt un mois et demi. La première semaine on les entoure de lèche car la pâte va se ramollir et le fromage perdrait sa forme. Pendant leur séjour en cave on les tourne chaque semaine et on les gratte sur toutes les surfaces pour enlever les moisissures qui auraient pu y germer.

Enfin avant de les vendre ou les enduit d'une couleur rouge pour les rendre plus agréable à l'œil.

Telle est la fabrication complète du fromage de Livarot. Dans la région les petits fermiers ne produisent que les fromages blancs, ils vont les vendre au marché et les marchands leur achètent ces fromages pour les mettre au saloir au hale et en cave. C'est la une spécialisation dans la production intéressante à signaler. Elle se comprend fort bien car depuis le début de la fabrication à la vente il faut deux longs mois et les petits fermiers n'ont souvent pas le loisirs de laisser dormir leurs produits. Ils n'en on ni le loisir ni les locaux suffisants.

Porcherie :

Pour utiliser le petit lait, les eaux de lavage du beurre, les résidus de laiterie l'annexe naturelle de la fromagerie est la porcherie. En ce moment l'exploitation possède 42 porcs de Bayeux. Ces porcs sont achetés tous jeunes âgés d'un mois environ. Ils sont alors achetés au prix de 150 francs environ. Ils sont gardés trois mois et au bout de ce temps, ils sont revendus 525 francs les 100Kg (poids vif). On compte qu'ils font un peu plus d'un kg par jour. On les revend lorsqu'ils pèsent de 100 à 120 kg. Outre les résidus

² Comprendre hâloir : local aéré destiné à l'affinage de certains fromages.

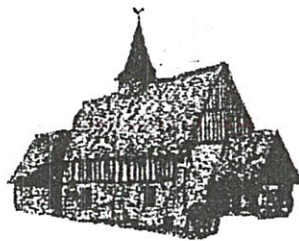
de laiterie on leur donne de la farine parfois mélangée à du marc de pomme. Bref leur nourriture est très économique elle est constituée de déchets et d'un peu de farine. Ils sont d'un rapport suffisant bien que sujets à des variations très grandes. Ils fournissent en outre du purin engrais très appréciable pour les prairies naturelles et qui réussit à merveille les années de sécheresse.

Conclusion :

La ferme dans son ensemble est fort bien tenue. Les laiteries, les fromageries sont tenues avec un soin et une propreté méticuleuse ; c'est là, le plus grand secret de la fabrication de bons produits. L'industrie du fromage de Livarot est d'un bon rapport mais celle du camembert est autrement considérable. En effet pour faire un Livarot il faut 5 litres de lait pour faire un camembert il en faut 2. Le Livarot est gardé deux mois et travaillé, pendant tout ce temps le camembert est gardé trois semaines et le prix de vente du Livarot est de 4 francs celui du camembert de 2,75F à 3,25F. Il est juste de dire que pour la fabrication du camembert on emploie moitié lait écrémé moitié lait doux.

L'intérêt de l'exploitation réside dans la transformation sur place des produits de la ferme. Tout est transformé pour pouvoir être vendu et expédié. Les sous-produits sont utilisés eux-mêmes pour la porcherie et le purin lui-même pour engraisser les herbages. Je crois que comme cycle de transformation des produits c'est très logique. Le seul inconvénient est l'emploi d'une main d'œuvre abondante qui nécessite l'achat de lait à l'extérieur pour répartir les frais sur une plus grande quantité. Or les achats de lait sont de plus en plus difficiles. Les petits fermiers préfèrent faire du fromage blanc, les fermiers plus importants montent une fromagerie.





Les Amis de la Vallée de la Monne

**Association loi 1901, Saint Martin du Mesnil Oury 14140 Livarot.
Tel/Fax : 02 31 63 52 87**

Plaidoyer pour une défense active et participative du patrimoine

**« Rencontres artisanales en Pays d'Auge autour de l'artisanat traditionnel »
organisées le samedi 17 juin 2000 en la salle des fêtes du Billot
(commune de l'Oudon)
par les « Amis de la vallée de la Monne »**

Pays d'Auge, Pays sinistré ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - CAUE -, instance nationale, a pour mission de prodiguer ses conseils pour réaliser des restaurations respectueuses des traditions régionales. En 1998, les trois jours du colloque de sa Fédération ont été riches en thèmes de réflexion sur « la notion de plus en plus complexe de patrimoine ». Il est frappant de constater que, bien que la réunion ait eu lieu dans le Lot, elle a évoqué le triste état du Pays d'Auge. En effet il a été souligné que si patrimoine rural était partout en péril, il l'était en Pays d'Auge plus qu'ailleurs. Une enquête sur 100 bâtiments agricoles non utilisés a révélé que si 1/3 était encore en bon état et 1/3 en état moyen, 1/3 se trouvait gravement en péril, un seul de ces bâtiments faisant à l'époque l'objet d'un projet de réhabilitation.

Au plan local, l'association des « Amis de la Vallée de la Monne », créée le 28 décembre 1987, étend ses activités sur huit communes du Pays d'Auge situées à l'ouest de la D 979 conduisant de Livarot à Vimoutiers. Il s'agit :

- dans le département du Calvados de Heurtevent, La Chapelle-Haute-Grue, Les Autels Saint-Bazile, Tortisambert, dans le canton de Livarot et du Billot (L'Oudon) dans le canton de Saint-Pierre sur Dives,
- dans le département de l'Orne de Crouttes, Le Renouard, dans le canton de Vimoutiers et de Saint Gervais des Sablons dans le canton de Trun.

L'association a pour objet en particulier de préserver le caractère harmonieux de la vallée et son environnement, de contribuer par tous les moyens à la conservation ou la restauration de son patrimoine. A cet effet elle se propose d'entreprendre des actions de recherche, d'information ou d'animation culturelle intéressant le territoire concerné. Epargné par un progrès ravageur il se prête mal à une industrialisation dévorante ou à de vastes projets immobiliers et conserve tout proche le témoignage d'un passé plein de charme, à caractère humain.

A la limite du Calvados et de l'Orne « la vallée de la Monne est une des plus riantes vallées de notre Pays d'Auge... Tout est réuni pour charmer » a écrit le docteur Claude Lévêque. Dans son cadre de collines verdoyantes, elle est en effet riche en monuments d'intérêt à la fois architectural et historique. Charlotte Corday a vécu au manoir de Cauvigny, en cours de rénovation, mais dont les poteaux moulurés avaient été il n'y a pas si longtemps arasés pour faciliter la pose d'un crépi recouvrant les tuileaux de la façade et dont les jardins ont totalement disparu. Elle est née dans une maisonnette - croulante bien qu'elle aussi classée monument historique, en la commune voisine des Champeaux - qu'un courageux repreneur entreprend tout juste de réhabiliter. Quant à l'église du Mesnil Imbert il n'en reste, outre la photographie fort touchante du banc où l'héroïne allait s'asseoir, que quelques ruines au milieu du cimetière qui, lui, pourrait sans doute encore être sauvé, quoiqu'en toute dernière extrémité. Le château voisin de Glatigny a lui aussi disparu.

A Tortisambert, le manoir du Coudray, haut lieu des de Lyée-Tonnancourt dont Magdeleine, la dernière héritière, épousa le pittoresque Gautier de Costes, sieur de La Calprenède, (1614-1663) précurseur prolifique des grands classiques, a perdu sa demeure seigneuriale et sa silhouette de demeure fortifiée. A la Chapelle Haute Grue, le manoir de Caudemone vient à nouveau de changer de mains pour retrouver tout le charme qui le distingue. A Heurtevent le manoir jumeau de la Cour Thomas n'en finit pas de cracher ses superbes tuileaux abandonnés un à un par ses écharpes distordues.

Dominant la vallée le « vieux château du Renouard », construit au XV^{ème} sur les restes d'une forteresse du XI^{ème}, avec son porche du XIII^{ème} et ses constructions attenantes en pan de bois, a appartenu à la famille de Louvois et échut par alliance à un Corday, seigneur de Glatigny et oncle de Charlotte, avant de subir de nombreuses transformations.

Aux Autels Saint Bazile, la chapelle illustrée tant par André Mare (1885-1932), que par le docteur Claude Lévêque a été endommagée par la tempête du 26 décembre comme toutes les églises de la vallée. Elle attend sa réouverture au public.

Tout d'abord faire connaître, faire aimer.

Bien d'autres constructions, manoirs, églises ou maisons plus simples, inséparables de leur cadre de vie paysager, retiennent l'intérêt et ont été largement ouverts au public avec la participation active de la population. A ce jour, Les Amis de la vallée de la Monne ont organisé la visite d'associations diverses désirant découvrir ses monuments et sites, collaboré avec Maisons Paysannes de France aux Journées du Patrimoine de Pays de juin 1998 et surtout participé ces dernières années aux traditionnelles Journées Nationales du Patrimoine du troisième week-end de septembre avec l'organisation d'un circuit de visite, l'accueil des visiteurs par les habitants de la vallée, l'édition d'un livret guide.

Les principaux châteaux et manoirs furent ainsi ouverts au public pour la première fois en 1997, puis en 1998 avec des expositions sur place dans plusieurs églises et manoirs (La vie des paroisses au temps jadis, le pan de bois, les colombiers, les fours à pain). En 1999 les visites d'églises furent accompagnées d'expositions. Les « Confréries de Charité » en l'église de Tortisambert, furent notamment illustrées des documents mis à disposition par madame Michel Cottin. Les « Vêtements Sacerdotaux » rassemblèrent, avec le concours de la DRAC, en l'église de Saint Gervais des Sablons, une sélection des vêtements disponibles dans les églises de la vallée. Chaque année l'exposition annuelle traditionnelle du Foyer Rural du Billot complétait le circuit de visite.

Restaurer, mais pas n'importe comment.

Conserver l'harmonie de la vallée nécessite un partenariat étroit entre les habitants soucieux de leur cadre de vie et les artisans susceptibles d'intervenir aux différents stades de l'entretien ou de la restauration de ce dernier. Parmi les constructions particulièrement intéressantes de la vallée un bon tiers a changé de mains ces dix dernières années pour devenir des résidences secondaires. Vient ainsi s'ajouter le risque du manque de connaissance des techniques de restauration adaptées, aussi bien intentionnés les nouveaux propriétaires fussent ils. La restauration passe par les savoir-faire et les artisans en sont le relais indispensable note le colloque des CAUE évoqué plus haut.

Bien avant la tempête de Noël l'association des Amis de la vallée de la Monne avait prévu d'organiser une réunion sur le thème de « Rencontres artisanales », afin d'apporter aux propriétaires de la vallée et à toute autre personne intéressée toute information sur l'aide et les conseils qu'artisans et organisations professionnelles pourraient leur apporter. Ce souhait a d'ailleurs été fréquemment exprimé par les quelque trois mille visiteurs venus nous rencontrer lors des Journées du Patrimoine. Les dommages subis par de nombreuses habitations, églises et plantations diverses rendent encore plus utile la réalisation de ce projet.

Ces « Rencontres artisanales en Pays d'Auge » sont destinées à favoriser le dialogue entre artisans et propriétaires soucieux d'améliorer leur patrimoine. La première réunion, qui devrait être renouvelée chaque année en alternance entre le Calvados et l'Orne, aura pour objet le 17 juin prochain au matin : « L'entretien et la restauration de l'habitat traditionnel en Pays d'Auge » et l'après-midi : « Le cadre de vie paysager ». Après des exposés introductifs s'établira une discussion sous forme de questions et réponses entre propriétaires et artisans présents dans la salle. Elles trouveront un complément naturel dans l'exposition permanente du Foyer Rural du Billot « Le bois, du sabot à la maison » et dans son « Forum des Savoir-faire et des Techniques paysannes » consacré à des démonstrations le 16 juillet.

L'artisanat augeron est fragile. Ce n'est plus l'agriculture qui l'alimente comme au temps des maréchaux ferrants, des bourreliers etc. Par contre les nouveaux résidents, fussent ils saisonniers, disposant de revenus extérieurs, sont sensibles à la qualité de leur habitat. Les artisans ont besoin d'être encouragés, valorisés et incités à trouver des successeurs bénéficiant de leur expérience, mais aussi d'une formation et de ressources plus assurées. Ces ambitions répondent justement à une évolution de l'opinion plus proche des valeurs traditionnelles et à une politique affirmée encourageant la préservation du Patrimoine National.

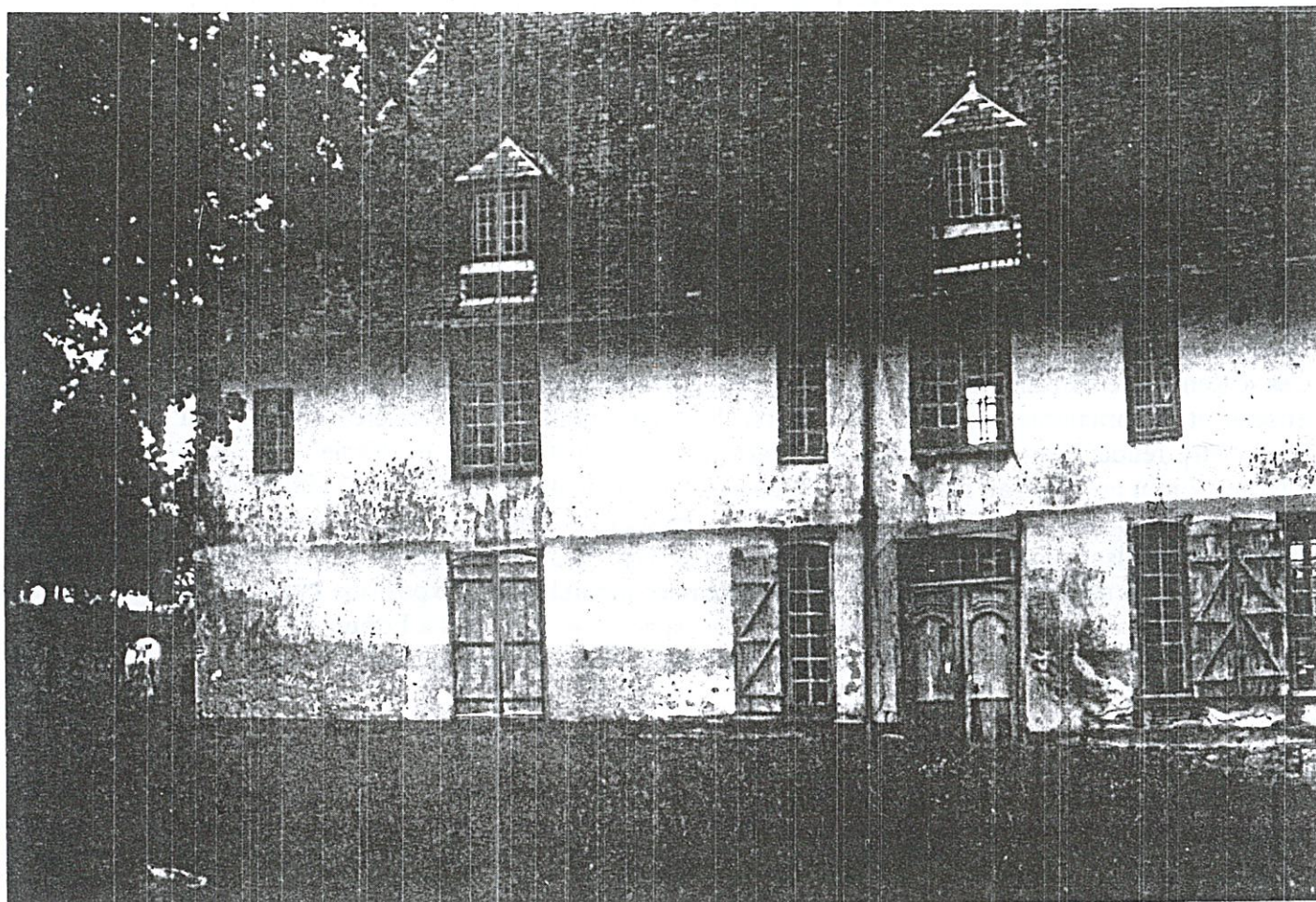
La manifestation a reçu le concours de « Pays d'Auge Expansion », de la Chambre de Métiers de Caen, des Chambres de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Calvados et de l'Orne, les Etablissements d'Enseignement ont été contactés, mais cette initiative ne pourra défendre notre patrimoine commun avec efficacité qu'avec la participation des personnes et associations poursuivant ce même objectif.

Les habitants de la vallée de la Monne ou de l'un de ses quatre cantons (Livarot, Saint Pierre sur Dives, Trun, Vimoutiers) et les artisans qui y travaillent peuvent obtenir un complément d'information en se renseignant auprès du siège de l'association.

Les Amis de la vallée de la Monne.

Saint Martin du Mesnil Oury

14140 Livarot Tel/Fax : 02 31 63 52 87



Manoir de Cauvigny ou de Corday avant restauration. Le Renouard



Manoir de Cauvigny ou de Corday après restauration. Le Renouard



Manoir de la Cour Thomas. Heurtevent.

Démolition du temple protestant de Mesnil Imbert¹ En 1665

Vers 1660, selon Xavier Rousseau², mourait au Mesnil-Imbert, un curé dont on ignore le nom, mais dont on sait qu'il menait une « vie très scandaleuse ». Pour le remplacer, le seigneur du lieu songea à un vicaire de Trun dont on vantait fort le zèle pieux et les initiatives. C'était Pierre Crétey, né à Trun en 1622, qui avait doté sa paroisse d'une école de filles et d'un collège de garçons et avait encore réorganisé l'administration de l'hospice. Pierre Crétey accepta. Il marqua son passage dans sa nouvelle paroisse par la création d'un séminaire et surtout par sa lutte contre « l'hérésie huguenote ». Sa réputation de sainteté était telle, que des paroisses voisines les protestants venaient à lui pour se convertir. On trouve dans les registres de catholicité plusieurs actes d'abjurations passés devant lui.

Quand Pierre Crétey arriva au Mesnil-Imbert, cette paroisse comptait de nombreux protestants. A la fin du XVI^e siècle, ceux-ci avaient même fait bâtir un temple qui jouxtait l'église. Ce « prêche » était desservi par Etienne Fouasse, ministre aussi de ceux de Fontaine les Bassets et de Crocy. L'édit de Nantes, signé en 1598 par Henri IV, avait été abrogé en ce qui concernait le Mesnil-Imbert et pourtant le culte s'y continuait.

Pierre Crétey, pour le faire supprimer, intenta un procès aux récalcitrants et pendant plus de deux ans multiplia ses démarches, bravant même des menaces de mort. Enfin un arrêt du Conseil, rendu à Versailles, le 23 Avril 1665, décida l'interdiction d'Etienne Fouasse, et la démolition du temple. Les religionnaires devaient abattre à leurs frais l'édifice et, en outre, verser au curé, à titre d'indemnité, une somme de 400 livres. Pierre Crétey proposa de renoncer à cette somme si les adeptes de la religion réformée voulaient se convertir : mais ceux-ci n'y consentirent pas. Le curé acheta l'emplacement et y fit édifier une croix. Avec les 400 Livres qui lui furent versées il acquit à Vimoutiers en 1676 une maison dont il fit un hospice. Le cimetière protestant était à 100 mètres de l'église actuelle.

Arrêt du Conseil d'état du 23 Avril 1665³

Arrêt du conseil d'état du 23 Avril 1665, portant que le temple bâti au Mesnil-Imbert, généralité d'Alençon sera démoli par ceux de la R.P.R.⁴ du dit lieu, et défense aux ministres de prêcher hors le lieu de leur résidence.

Vu par le Roi, étant en son conseil, le jugement rendu contradictoirement par les sieurs commissaires députés par sa Majesté en la généralité d'Alençon pour juger les contraventions à l'édit de Nantes, le 8 Janvier 1664 entre Pierre Crestey, prêtre et curé de la paroisse du Mesnil Imbert diocèse de Lisieux, tant pour lui que pour Guillaume de la Haye écuyer, seigneur et patron de la paroisse et le surplus des habitants du Mesnil Imbert, demandeurs en

¹ La paroisse du Mesnil-Imbert fut supprimée en 1802 et réunie à celle du Renouard (département de l'Orne, canton de Vimoutiers)

² Xavier Rousseau « Les de Corday au Pays d'Argentan, 1939

³ Transcrit par Charles Vasseur, archives de la Société historique de Lisieux.

⁴ Religion Prétendue réformée

l'exercice de la R.P.R. défendeurs d'autre part ; contenant les avis des dits sieurs commissaires, et motifs d'iceux, sur les différents dont est question, tendant, savoir celui du sieur du Boulay-Favier, maître des requêtes, commissaire député pour la religion catholique apostolique et romane, à ce que huitaine après la signification du dit jugement, le temple bâti au dit lieu du Mesnil Imbert serait démoli par les habitants de la R.P.R. permis à eux de disposer des matériaux ainsi qu'ils aviseraient bon être ; autrement , et à faute de ce faire , et le dit temps passé, permis aux catholiques de le démolir aux frais et dépenses des défendeurs avec défenses au dit Fouasse, ministre, et à tous autres, faisant profession de la R.P.R. d'y faire aucun exercice de la dite religion, à peine de dix mille livres d'amende même au dit Fouasse de prêcher qu'au lieu de sa résidence , à peine de prison, punition corporelle, et d'être déclaré perturbateur du repos public, conformément aux arrêts du conseil des 20 Juin 1636 et 6 février 1662 et celui du sieur du Coudray-Cailloué, commissaire de la R.P.R. à ce que sur la requête des dits demandeurs les parties fussent mises hors de cour et de procès ; ce faisant que le dit Fouasse, ministre, et autres habitants de la R.P.R. du Mesnil Imbert continueront au dit lieu l'exercice de la religion et le dit Fouasse de prêcher es dits lieux du Mesnil Imbert, Crocy et Fontaines, ainsi qu'ils faisaient auparavant, avec défenses à toutes personnes de les y troubler, à peine de trois mille livres d'amende ; par lequel jugement les dits sieurs commissaires s'étant trouvés contraires en leurs opinions ils auraient renvoyé les dites parties au conseil, pour être le dit partage vidé et fait droit ainsi qu'il plairait à sa majesté.

Ecritures et productions des parties sur lesquelles le dit jugement est intervenu : la production des dits demandeurs consistant en plusieurs pièces ; savoir en la dite requête présentée par le dit Crestey , au dit nom, aux dits sieurs commissaires, aux mêmes fin que ce qui est porté par l'avis du dit sieur du Boulay-Favier, l'un d'yeux, au bas de laquelle est leur ordonnance du dit jour 9 Juillet 1663 portant que les parties seraient assignées par devant eux au mois, aux fins d'icelle.

L'exploit de signification de la dite ordonnance et requête, et assignation donnée en conséquence au dit Fouasse, tant pour lui que pour les dits de la R.P.R. le 22 du dit mois de Juillet. L'appointements de règlement du 13 septembre au dit an 1663 intervenu en la dite instance, contenant les demandes et défenses des dites parties.

Extrait de l'article VII de l'édit de Nantes par lequel il est permis à tous seigneurs gentils hommes, qu'autres faisant profession de la R.P.R. ayant en ce royaume et pays de l'obéissance de sa Majesté, haute justice, ou pleins fief de haubert, comme en Normandie, soit en propriété ou usufruit, en tout ou par moitié, ou pour la troisième partie, avoir en telle de leurs maisons de dites hautes justices ou fiefs susdits, qu'ils seront tenus nommer aux baillis, sénéchaux , chacun en détroit, pour leur domicile principal l'exercice de la dite religion, tant qu'ils y seront résidents, et en leur absence leurs femmes , ou bien leur famille, ou part d'icelle ; et encore que le droit de justice ou plein fief de haubert soit controversé, néanmoins l'exercice de la dite religion y pourra être fait, pourvu que les dessus dits soient en possession actuelle de la dite haute justice, encore que le procureur général de sa Majesté soit parti.

Sa dite Majesté leur permet aussi avoir le dit exercice en leurs autres maisons de haute justice ou fiefs susdits de haubert, tant qu'ils y seront présents, et non autrement, le tout, tant pour eux, leurs familles, sujets, qu'autres qu'y voudront aller.

Autre extrait de l'article VIII du dit édit, portant qu'ès maisons des fiefs où ceux de la dite religion n'auront la dite haute justice ou fief de haubert, ils ne pourront faire le dit exercice que pour leur famille tant seulement ; n'entendant toutefois sa Majesté s'il y survenait

d'autres personnes jusqu'au nombre de trente , outre leur famille, soit à l'occasion des baptêmes, visite de leurs amis ou autrement, qu'ils en puissent être recherchés, moyennant aussi que les dites maisons ne soient au dedans des villes, bourg ou villages appartenant aux seigneurs hauts justiciers catholiques, autre que sa majesté, lesquels les dits seigneurs catholiques ont leurs maisons, auquel cas ceux de la religion ne pourront dans les dites villes, bourgs et village faire le dit exercice, si ce n'est par permission et congés des dits seigneurs haut justiciers, non autrement.

Autre extrait de l'article IX du dit édit de Nantes, par lequel il est permis à ceux de la dite religion faire et continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes et lieux de l'obéissance de sa Majesté, et où il était par eux établis , fait publiquement par plusieurs et diverses fois ès années 1596 et 1597 jusqu'à la fin du mois d'août , nonobstant tous arrêts et jugement à ce contraire.

Autre extrait de l'article XIII du même édit de Nantes, par lequel il est défendu très expressément à tous ceux de la R.P.R. faire aucun exercice d'icelle, tant pour le ministère règlement , discipline ou instruction publique d'enfants, et autres dans ce royaume et pays de l'obéissance de sa Majesté, en ce qui concerne la religion, hors qu'ès lieux permis et octroyés par le dit édit.

Copie collationnée d'arrêt du conseil du 20 Juin 1636, portant défenses à ceux de la R.P.R. de faire l'exercice d'icelle en aucun lieu ni maison noble que ce soit, si ce n'est que les dits seigneurs hauts justiciers des dits lieux y résident actuellement ou leur famille, conformément au dit édit de Nantes, comme aussi aux ministres de la dite R.P.R. de faire le prêche et exercice hors les lieux de leur demeure et résidence, le tout à peine de prison et punition corporelle, comme perturbateurs du repos public.

Copie de requête présentée au bailli d'Alençon par le sieur évêque de Séez le 22 Mai 1648 à ce qu'il fut informé contre le dit Fouasse, de ce que contre les édits et sans aucune permission, il s'était ingéré de prêcher et faire assemblée publique au dit lieu de Crocy , bien que le seigneur fut absent, ainsi qu'en autres lieux, quoiqu'il n'eut pouvoir de prêcher qu'au lieu où il faisait sa résidence ; au bas est autant de la permission d'informer, l'information faite en conséquence par le lieutenant ancien civil et criminel au baillage d'Alençon pour les vicomtes d'Exmes et de Trun, du dit jour 22 mai 1648.

Interrogatoire prêté par le dit Fouasse le 28 du dit mois de mai, par lequel il demeure d'accord d'avoir fait le prêche ès dits lieux de Crocy, le Mesnil Imbert et Fontaines, et que le sieur Ringrave seigneur de Crocy était absent et la dame de Fontaines, et que pour le sieur du Mesnil Imbert, il n'assistait jamais au dit prêche, décret d'ajournement personnel décerné contre le dit Fouasse par le dit juge du 26 du même mois. Sentence du juge du 16 Juillet de la dite année 1648 par laquelle avant faire droit, il a été ordonné que le dit Fouasse représenterait les édits et règlement justificatifs du droit qu'il prétendait avoir de faire le prêche aux paroisses de Crocy, Fontaines et le Mesnil Imbert, et autres pièces vantées par ses réponses et interrogatoires : et jusqu'à ce que défenses au dit Fouasse de continuer le prêche au dites paroisses, sur les peines portées par le dit arrêt du conseil copie collationnée d'arrêt du conseil d'état, du 6 Février 1662 portant défenses aux ministres de la dites R.P.R. de faire l'exercice d'icelle en plusieurs lieux, sous prétexte d'annexes ou autrement à peine d'être procédé contre eux comme perturbateurs du repos public et infracteurs de ses ordonnances.

Imprimé d'autre arrêt du conseil d'état, du 7 Août au dit an 1662 par lequel il a été ordonné, que les sujets de sa Majesté faisans profession de la dite R.P.R. prouveraient par actes tant seulement, que l'exercice de la dite religion a été fait aux lieu où ils prétendent avoir le dit exercice durant les années requises par l'édit de Nantes, sans que les dits de la religion le puissent prouver par témoins.

Autre imprimé d'arrêt du conseil du 3 Février 1663 portant défenses aux nommés Montigny et Icart, et à tous autres ministres de la R.P.R. de faire le prêche au lieu de la Norville à peine de trois mille livres d'amendes et de punition exemplaire, attendu que le seigneur de la paroisse de Norville n'était résident en icelle.

Autre imprimé d'arrêt du conseil, du 7 Septembre au dit an 1663 par lequel il a été ordonné que les dits de la R.P.R. prouveraient par titre valable et authentiques, que l'exercice de la dite R.P.R. avoir été fait publiquement dans la dite ville d'Alençon aux années 1596 et 1597.

Attestation du greffier de l'élection d'Argentan du 8 Août 1663 qu'il y a dans la dite paroisse du Mesnil Imbert deux fiefs différents, membres de haubert.

Autre attestation du sieur Pigache, vicaire de la dite paroisse du Mesnil Imbert du 10 Août 1663 que le seigneur de la dite paroisse du Mesnil Imbert fait profession de la religion catholique apostolique et romaine.

Autre attestation du dit sieur Pigache du premier septembre au dit an, contenant que dans la paroisse du Mesnil Imbert, il n'y avait aucun gentil homme possédant fief qui y fût demeurant, que Guillaume de la Haye, écuyer, seigneur et patron de la dite paroisse, lequel avec toute sa famille fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, que dans la dite paroisse il y a un temple bâti sur une petite portion d'herbage, close de haies, le long du grand chemin tendant à l'église du dit lieu détaché de tout autre logis qui sert de prêche à ceux qui font profession de la dite religion prétendue réformée; où ils s'assemblaient d'ordinaire de trois dimanches l'un, lequel prêche était tenu par le même ministre qui faisait ceux de Fontaines et de Crocy les deux autres dimanches, desquels celui du Mesnil Imbert était éloigné environ de deux lieux et étaient tous les dits prêchés situé sous les vicomtés d'Argentan, Exmes, dépendant du baillage d'Alençon, attestant en outre que lorsque le prêche tenait au dit lieu du Mesnil Imbert, il s'y trouvait ordinaire jusqu'à soixante dix ou quatre vingt personnes, tant hommes que femmes, et que leur bruit et leur chant s'entendaient facilement de l'église de la dite paroisse, qui n'en était éloignée de cent pas environ.

Vu aussi la production des défendeurs, cotisants aux pièces qui ensuivent, copie collationnée d'un état et département de la somme de deux mille trois cents cinquante écus à quoi ceux de la religion prétendue réformée, et autres qui avaient suivi leur parti ès année 1577 et 1580 étant dans l'étendue des généralités de Rouen et Caen, ont été taxés et cotisés, dans lequel le Mesnil Imbert a été taxé à neuf écus trente six sols, le dit état daté du 2 septembre 1582.

Extrait d'un testament du 18 Janvier 1597 passé devant Polin et Guérard Tabellions du Renouard par demoiselle Françoise de Louvières, se disant séparée, quant aux biens avec Nicolas Prévost, sieur du Mesnil Imbert et de la Porte, son mari présent, par lequel, entre autres choses, elle a donné la somme de dix écus sols pour l'entretien du ministre et déclaré qu'elle voulait que son corps fût inhumé, selon l'ordre établi, en l'église reformée.

Arrêt du conseil d'état du 12 septembre 1648 rendu sur requête du dit Fouasse ministre, faisant, tant pour lui que pour les habitants de la religion prétendue réformée de Crocy, Fontaines et du Mesnil Imbert, à ce que, sans s'arrêter à l'arrêt du conseil du 20 juin 1636, les décrets et jugements rendus par le lieutenant général du bailli d'Alençon ensemble l'arrêt du parlement de Rouen du 30 Juillet lors dernier, et tout ce qui s'en pouvait être ensuivi, fussent cassés et annulés, et qu'il fut permis au dit Fouasse de continuer son ministère es dits lieux de Crocy, Fontaines et Mesnil Imbert, tout ainsi qu'il faisait lors du décès du feu Roi, avec défenses de les y troubler, portant évocation de l'instance et différend des parties : et défenses au dit parlement de Rouen d'en connaître, et de mettre les arrêts, donnés pour la dite cour sur ce sujet à exécution, et aux parties d'y faire aucunes poursuites, jusqu'à ce qu'autrement par sa Majesté en ait été ordonné : dans le va duquel arrêt inséré un extrait des livres baptistaires et mariages faits depuis l'an 1572 jusqu'au jour d'icellui, même lors du décès du feu Roi sans intermission.

Contredits fournis par les demandeurs par devant les dits sieurs commissaires contre la production des défendeurs.

Salvations d'iceux défendeurs, et tout ce qui a été mis par le sieur Poncet, commissaire à ce député par sa Majesté. Oui son rapport après en avoir communiqué aux sieurs de Machault de Morangis, de Verthaniont, d'Estampes, de Bellejambe Boucherat, et Pusfort, conseillers ordinaires de sa Majesté en ses conseils, de Breteuil, contrôleur général, et marin, intendant des finances aussi commissaires à ce députés par sa Majesté et tout considéré.

Le Roi étant en conseil, faisant droit sur le dit partage, a ordonné et ordonne conformément à l'avis du sieur Favier que dans huitaine du jour de la signification du présent arrêt, pour toutes préfixions et délais, le dit temple bâti au dit lieu du Mesnil Imbert par les dits de la religion prétendue réformée, sera par eux démolì, et à eux permis de disposer des matériaux ; autrement, et à faute de ce faire dans les dits temps et icelui passé, sa Majesté permet aux dits demandeurs de la faire démolir aux frais et dépens des dits défendeurs : fait défense au dit Fouasse, ministre et à tous autres de la R.P.R. d'y faire aucun exercice, même au dit ministre de prêcher ailleurs qu'au lieu de la résidence à peine d'être procédé contre lui extraordinairement, conformément aux dits arrêts du conseil des 20 Juin 1636 et 6 Février 1662.

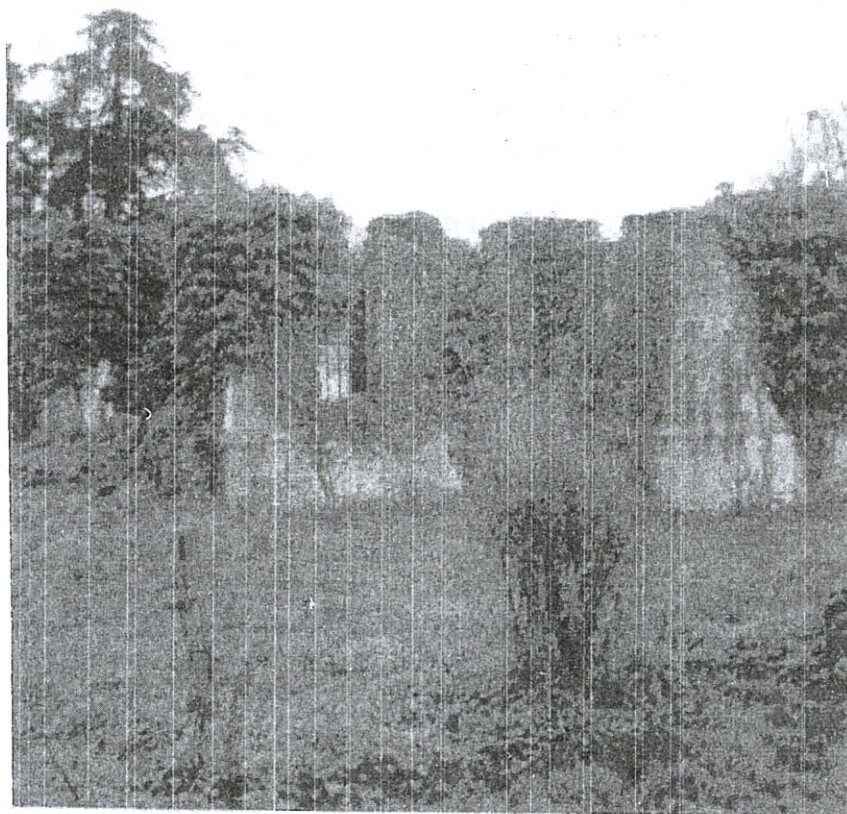
Et en outre, condamne les dits défendeurs aux dépens. Fait au conseil d'état du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Saint Germain en Laye le vingt troisième jour d'Avril mil six cent soixante cinq.

Signé Phelypeaux.

Louis par la grâce de dieu, Roi de France et de Navarre : au premier de notre huissier ou sergent sur ce requis ; nous te commandons par ces présentes, signées de notre main, que l'arrêt de notre conseil d'état, dont l'extrait est ci-attaché sous le contre scel de notre chancellerie, tu signifies et fais les défenses y contenues aux ministres et habitants de la religion prétendue réformée du lieu du Mesnil Imbert, et à tous autres qu'il appartiendra, et leur fais commandement de notre part de démolir dans huitaine après leur temple bâti au dit lieu ; autrement et à faute de ce faire, que la dite démolition sera faite à leurs frais et dépens à la diligence du curé, seigneur du dit lieu et habitants catholiques, assisté du premier magistrat de ce faire, et tous autres exploits et actes de justice nécessaires, te donnons pouvoir,

commission et mandement spécial, sans demander autre permission : enjoignons à nos gouverneurs, lieutenants, généraux, intendant de justice, tous autres officiers et sujets, de tenir la main à l'exécution du dit arrêt, aux copies duquel et de ces dites présentes dûment collationnés, foi sera ajoutée comme au présent original, que nous voulons être exécuté nonobstant toutes oppositions et appellations quelconque, , clameur de haro, charte normande, prise à partie, et autres voies à ce contraire : car tel est notre plaisir donné à Saint Germain en Laye, le vingt troisième jour d'Avril l'année grâce mil six cent soixante cinq et de notre règne le vingt deuxième.

Signé Louis
et plus bas par le Roi Phelypeaux.



Ruine romantique de l'église de Mesnil Imbert



MONTVIETTE NATURE



Histoire et Traditions Populaires
Foyer Rural du Billot

PLANTES REMEDES ET PRATIQUES MAGIQUES EN PAYS D'AUGE

Pour soigner « bêtes et gens » en Pays d'Auge, on utilise des remèdes, potions, et onguents. De la « *Tisane du Renouveau* » à « *l'élixir de longue vie* »¹, de la recette pour « *passer la diarrhée des veaux* » ou pour faire repousser les cheveux, toutes ces pratiques utilisent les plantes. Plantes sauvages ou « herbes » cultivées dans le secret du jardin. Leur usage quotidien va parfois jusqu'à l'étrange, jusqu'aux pratiques magiques. Les femmes comme le « toucheux » savent où récolter chacune de ces « souveraines » et connaissent le jour favorable pour les cueillir...

Jacky Maneuvrier² et Christiane Dorléans³ vous proposent une randonnée guidée par les chemins, le marais et les petits jardins de Montviette, le **dimanche 14 mai 2000** (RV 14 H place de la mairie de Montviette) pour identifier ces plantes « remèdes », et vous révéler quelques uns des secrets de « toucheux » ... L'après-midi se poursuivra par un « pot » offert aux marcheurs puis la dédicace de l'ouvrage « *Ainsi se soignaient nos aïeux...* » par Jacky Maneuvrier. Le bénéfice de la vente de l'ouvrage sera remis aux associations citées.

Petits conseils pratiques :

Durée : 2 heures, parcours d'environ 5 km.

Chaussez vous confortablement

Les chiens ne sont pas invités.

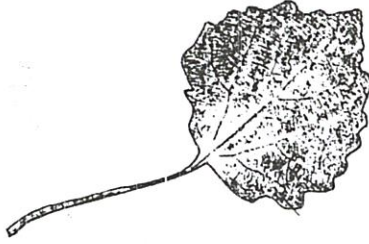
¹ In « *Ainsi se soignaient nos aïeux...* », Jacky Maneuvrier, Ed Bertout 1999.

² Président du Foyer Rural du Billot et de la Société Historique de Lisieux, auteur de « *Ainsi se soignaient nos aïeux...* » et directeur de la revue Histoire et Traditions Populaires - Le Billot.

³ Présidente de l'association Montviette Nature, inventaire faune, flore et savoir-faire de la commune de Montviette.



MONTVIETTE NATURE



D'ARBRE EN ARBRES

D'après des recherches, enquêtes et inventaires menés au cours de ces dernières années, l'association Montviette Nature a conçu un parcours de lecture du paysage « D'arbre en arbres ». C'est un circuit de 9 km, jalonné de 14 stations qui racontent, à l'aide de mises en scène ou installations, l'histoire des arbres, des hommes d'un village du Pays d'Auge. Pour permettre aux marcheurs d'effectuer ce parcours librement, nous avons imaginé un petit ouvrage pour accompagner cette randonnée. Celui ci sera disponible à l'association dès le mois d'avril, le parcours sera inauguré début mai.

« Un pieu d'if dure plus qu'un pieu de fer
Dicton populaire in la Revue Le Pays d'Auge n°12, déc
1986. »

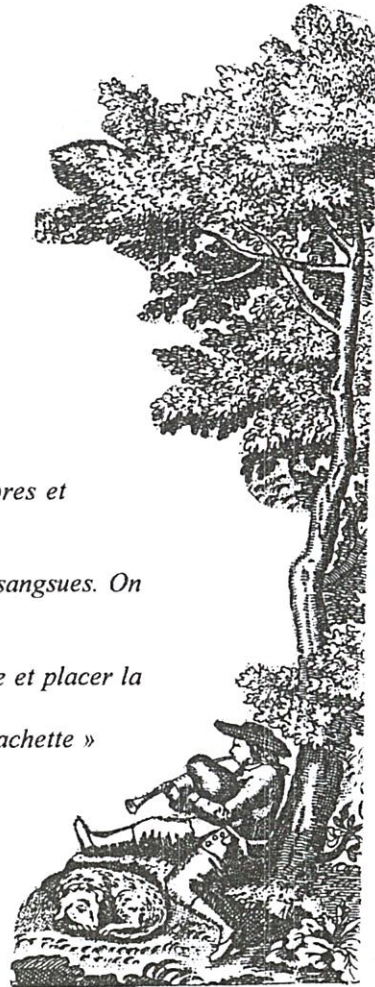
« Si le jour de Saint Samson (27 juillet), le pinson boit au
buisson, tu peux, bon vigneron défoncer ton poinçon! »
In Almanach de la mémoire et des coutumes de Normandie,
Claire Tiévant, Hachette. »

« A l'arrière saison, les marchandes de balais qui vivaient sur
le plateau à la limite de Sainte-Marguerite-de-Viette
passaient vendre les 12 balais de bouleau et 12 de bruyères
nécessaires pour la ferme. On balayait étables, écuries, avec
le bouleau puis la bruyère pour balayer plus fin. On lavait
aussi le tonneau avec ces 2 balais.
Enquête réalisée par Montviette Nature sur l'utilisation d'autrefois des arbres et
des arbustes auprès des habitants de Montviette, hiver 1995-96. »

« On attachait des chevaux « finis » (vieux) dans la mare pour prendre les sangsues. On
les portait pour les vendre à la pharmacie de Livarot. »

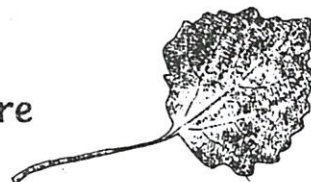
« Le conseil des normands aux jeunes filles : pulvériser de l'écorce de chêne et placer la
poudre (le tan) dans vos sabots, vous aurez des joues vermeilles.
In Almanach des mémoires et des coutumes de Normandie, Claire Tiévant, Hachette »

« Si je ne l'avais pas, je te le prêterai
Mais si je l'avais, je ne te le prêterai pas.
Qui est-ce ? (le baquet) »



Extraits « D'arbre en arbres », publication de l'association Montviette Nature, printemps 2000.

Programme 2000 Montviette Nature



MARS

- Samedi 4 mars : Chantier entretien/tempête avec l'association *Randonnée et patrimoine de la Viette*, rendez-vous à la mairie de Vieux Pont en Auge à 10h ou 14h (renseignements M. Sady 02.31.20.21.54.).
- Dimanche 5 au mardi 7 mars : Foire aux arbres de Lisieux (bourse d'échanges).

AVRIL

- Dimanche 2 avril : Chantier entretien/tempête, RV 10h ou 14h à la mairie de Vieux-Pont en Auge.
- Le week-end 15 et 16 avril : Fréquence Grenouille 2000, RV 14h, place de la mairie de Montviette.
- Samedi 29 avril : Chantier entretien/tempête, RV 10h ou 14h au Billot.
- Dimanche 30 avril : Bourse d'échanges au Marché aux fleurs de Sainte Marguerite de Viette.

MAI

- Dimanche 14 mai : Sortie « Plantes remèdes et pratiques magiques » en partenariat avec le Foyer rural du Billot, RV 14h, place de la mairie de Montviette. Promotion et dédicace de l'ouvrage de Jacky Maneuvrier « Ainsi se soignaient nos aïeux... » au profit des deux associations. La séance sera accompagnée d'un goûter de brioches et de confitures (participation 10F)

JUIN

- Samedi 3 juin : Randonnée La Fromagère.
- Samedi 10 juin : Journée de l'environnement : randonnée « D'arbre en arbres », RV 13h30 place de la mairie de Montviette + goûter de brioches et de confitures de fruits de la haies (participation 10F).
- Dimanche 11 et lundi 12 juin : Bourse d'échanges au Prieuré de Crouttes (Orne).

JUILLET

- Vendredi 21 juillet : Animation du Cloître de Saint-Pierre-sur-Dives, randonnée « Le petit peuple de la mare », RV 14h place de la mairie + goûter au cloître + projection du montage « La mare à l'eau ».
- Samedi 29 juillet : Sortie nocturne « Une nuit en Pats d'Auge... », RV 22h30 place de la mairie de Montviette.

AOUT

- Vendredi 4 août : Animation du cloître : randonnée « D'arbre en arbres », RV 14h place de la mairie + goûter au cloître + projection du montage « D'arbre en arbres ».

SEPTEMBRE

- Le week-end 16 et 17 septembre : Journées du patrimoine (programme à préciser).

OCTOBRE

- Dimanche 15 octobre : Sortie mycologique guidée par Jean-Louis Sacchi, RV 14h place de mairie de Montviette.

Renseignements à Montviette Nature - 14140 MONTVIETTE - 02.31.20.64.19. ou 02.31.20.59.35.

L'ÉGLISE DE MONTPINÇON

visites, concerts...

La Baronnie de Montpinçon était si importante au XII^e siècle que le Duc de Normandie nommait lui-même à la cure. Après le rattachement de la Normandie au Royaume de France, ce droit échet au Roi. D'où l'écu de France sculpté au-dessus du portail et le surnom de l'église : « Chapelle Royale ».

L'église de Montpinçon, cette « Chapelle Royale », recèle une curiosité rare : un orgue mécanique à cylindres datant de la première moitié du XIX^e siècle, classé Monument Historique en 1988 et restauré en 1993.

Une association s'est donné pour but de faire vivre cet orgue en organisant des visites guidées de l'église avec présentation et audition de l'orgue. Cette association, qui organise également des concerts, a pris comme nom le surnom de l'église : « La Chapelle Royale de Montpinçon ».

Les activités 2000 de « La Chapelle Royale de Montpinçon »

1/ VISITES DE L'ÉGLISE, PRÉSENTATION ET AUDITION DE L'ORGUE :

de mai à octobre, le 2^e dimanche du mois (sauf septembre : 3^e dimanche), soit les

dimanche 14 mai à 16 h,
dimanche 11 juin à 16 h (Pentecôte)
dimanche 9 juillet à 16 h
dimanche 13 août à 16 h
dimanche 8 octobre à 16 h.

ainsi que les samedi 16 et dimanche 17 septembre de 14 h à 17 h
(Journées du Patrimoine : exposition de vêtements liturgiques)

Visites également sur rendez-vous (☎ 02 31 20 81 16)

2/ CONCERTS :

- ✓ dimanche 30 avril à 16 h
Musique de chambre
(quatuor à cordes de Borodine,
quintette pour clarinette et cordes de Weber)
avec L'ENSEMBLE,
Orchestre régional de Basse-Normandie,
- ✓ dimanche 2 juillet à 16 h 30
« Deux trompettes, flûte et orgue... en fête »
avec Nathalie et Patrick Marquand,
Martine Varon et Didier Quernet,
- ✓ dimanche 15 octobre à 16 h
avec l'Harmonie municipale
de Saint-Pierre-sur-Dives.



Contacts, renseignements, réservations :

Alain DESPRÉ (☎ 02 31 20 81 16)
Henri BARRIERE (☎ 02 31 20 66 27)

Randonnée et Patrimoine de la Viette

Programme 2000

Samedi 4 mars et dimanche 2 avril : Chantier entretien des chemins après tempête (se munir de gants et de matériel). Au choix journée ou après-midi. Rendez-vous 10h ou 14h à la Mairie de Vieux-Pont en Auge. Pique-nique assuré par l'association – Renseignement auprès de Michel Sady tel. 02 31 20 21 54.

Samedi 29 avril : Nouvelle journée de chantier sur les chemins. Rendez-vous au Billot à 10h ou à 14h

Lundi 1^{er} mai : randonnée de L'Oudon (pédestre, vélo et VTT) organisée par le Comité des Fêtes de cette commune avec Randonnées et Patrimoine de la Viette.

Lundi 15 mai : Circuit à thème « d'arbre en arbre » avec Montviette-Nature.

Samedi 3 et dimanche 4 juin : Randonnée pédestre et VTT « La Fromagère » au Billot.

Dimanche 18 juin : Méchoui de l'association falaisienne de tourisme pédestre à la grange de Mittois.

Vendredi 14 juillet : Randonnée avec le « Animations du cloître » à Saint-Pierre-sur-Dives.

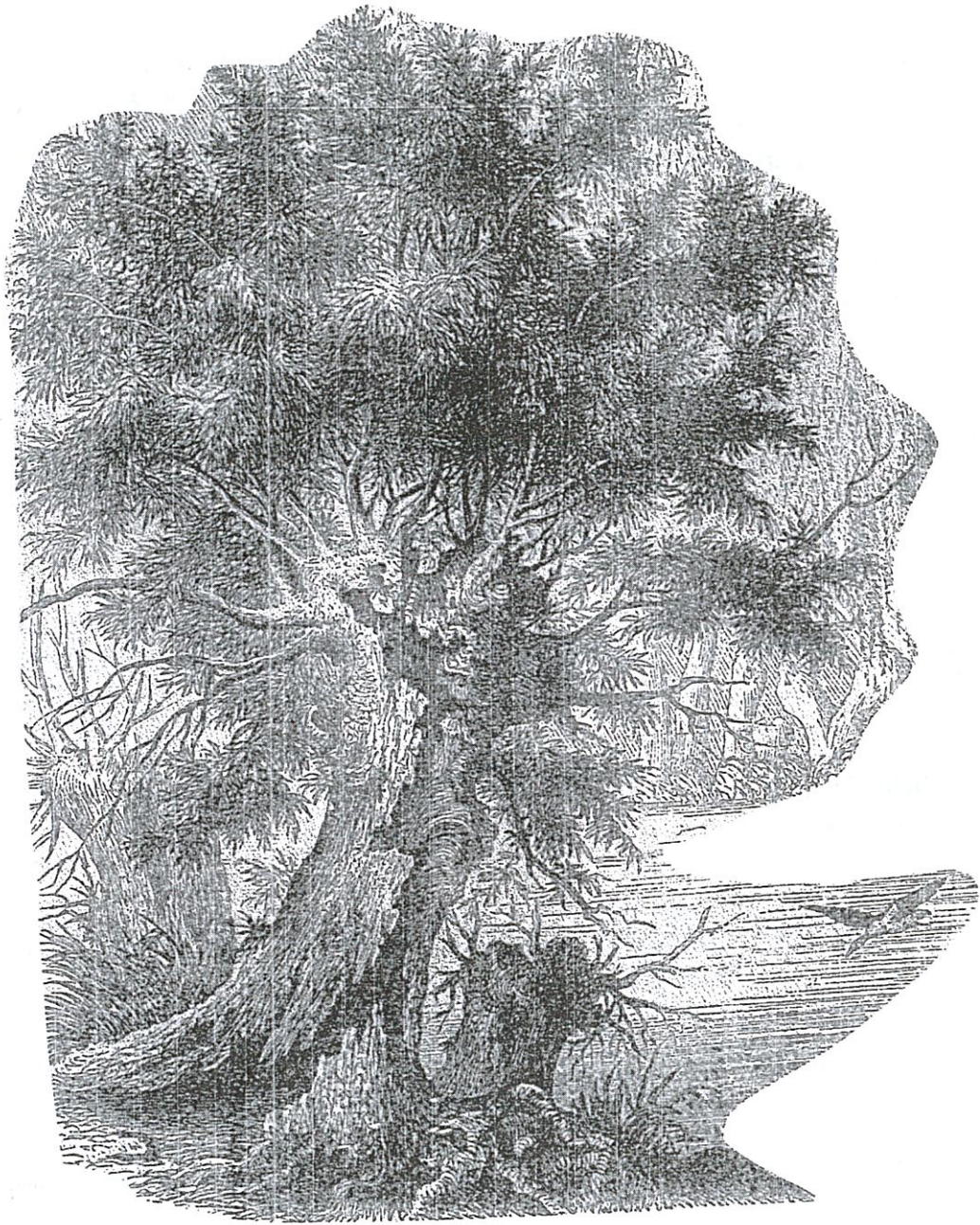
Dimanche 16 juillet : Forum des savoir-faire au Billot.

Vendredi 18 août : Randonnée avec les Animations du cloître à Saint-Pierre-sur-Dives.

Dimanche 3 septembre : Randonnée de RPV vers la haute vallée de la Touques.

Dimanche 22 octobre : Randonnée RPV entre Montviette et Heurtevent.

Dimanche 12 novembre : Randonnée de RPV entre Coupesarte et Castillon-en-Auge.



ENQUÊTES RURALES

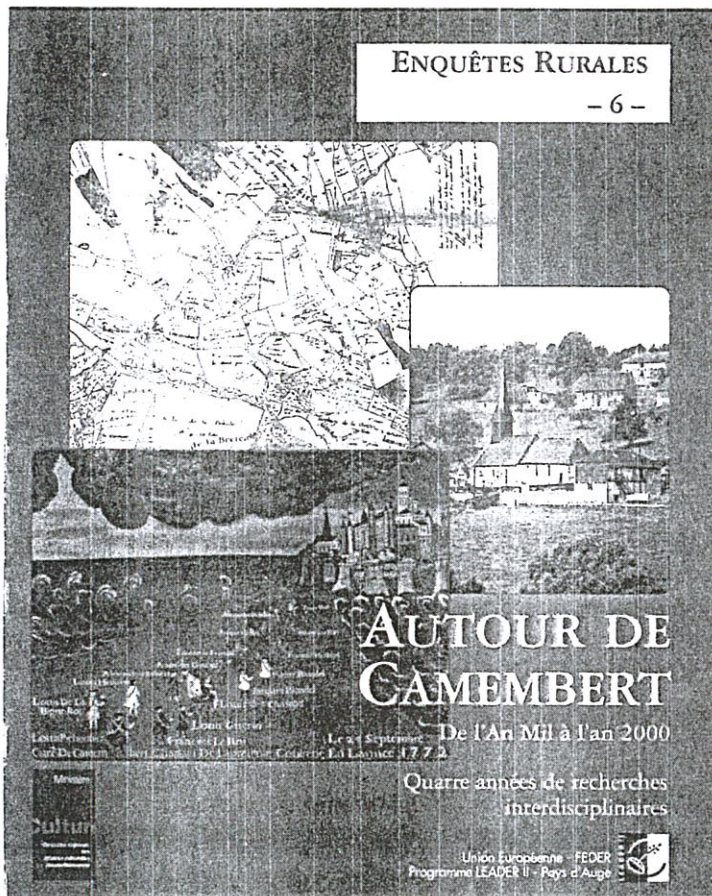
Directeurs :

Jean-Marc Moriceau et Philippe Madeline
MRSH -- Pôle Sociétés et Espaces ruraux
Université de Caen

N°6, « Autour de Camembert »



Cahiers de la Maison de la Recherche
en Sciences Humaines, XIX, 1999



Presses Universitaires
de Caen



J.-M. MORICEAU et R. CALMES, Camembert : un village-observatoire
J. DESLOGES et Ch. MANEUVRIER, Archéologie et histoire à Camembert.
Premiers résultats d'une prospection aérienne en milieu bocager
Ch. MANEUVRIER, Le cueilloir de Montgomery et Vignats. Un outil de réorganisation seigneuriale à la fin du XIV^e siècle
FOLLAIN, Les paysans, la terre et l'impôt à Camembert au XVII^e siècle
C. PARMENTIER, Les ruraux et l'écrit autour de Vimoutiers au XVIII^e siècle

Y. PETIT-BERGHEM et P.-O. COCHARD, Aspects climatiques et biogéographiques de la commune de Camembert
P. BRUNET, Les unités paysagères de Camembert. Essai de cartographie
V. GROSS, Visions paysagères : quelques remarques à propos des paysages de Camembert, au sud du Pays d'Auge
M. BERMOND, Les exploitants agricoles de la commune de Camembert
N. FER, L'utilisation du sol à Camembert de 1947 à 1997
K. COLLET, L'utilisation du sol à Lisores de 1972 à 1997
P. MADELINE, L'état du patrimoine bâti à Camembert. Un révélateur de transformations paysagères au sud du Pays d'Auge
B. FAJAL, Parcours bibliographiques sur Camembert

Prix : 120 F. TTC

✂-----

Bon de Commande à adresser à :

Pôle Sociétés et Espaces ruraux – MRSH
Université de Caen – 14032 Caen Cedex
Fax : 02.31.56.65.60
Chèques ou mandats à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Caen

N°	Titre	Prix TTC	Nombre
1	Un pôle de référence pour la ruralité	90 F	
2	Paysages ruraux et Sociétés en France	100 F	
3	Paysages et structures agraires	70 F	
4	Les constructions parcellaires dans le temps et l'espace	100 F	
5	Terriers et plans parcellaires en Normandie	100 F	
6	Autour de Camembert	120 F	
Total			